

Conseil Municipal
OLORON-SAINTE-MARIE

Séance du 11 avril 2016

Liste des présents

MAIRE :

M. Hervé LUCBEREILH

ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Gérard ROSENTHAL

Mme Maylis DEL PIANTA

Mme Dominique FOIX

M. Pierre SERENA

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

Mme Maité POTIN

M. André LABARTHE

M. Michel ADAM

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES

M. André VIGNOT

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Ing-On TORCAL

M. Bernard UTHURRY

Mme Marie-Lyse GASTON

M. Jean-Etienne GAILLAT

Mme Aurélie GIRAUDON

M. Robert BAREILLE

M. Patrick MAILLET

Mme Rosine CARDON

M. Didier CASTERES

Mme Aracéli ETCHENIQUE

Mme Valérie SARTOLOU

M. Jacques NAYA

Mme Patricia PROHASKA

M. Francis MARQUES

Mme Anne BARBET

M. Jean-Pierre ARANJO

donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL

donne pouvoir à M. David CORBIN

donne pouvoir à M. André VIGNOT

donne pouvoir à Mme Henriette BONNET

donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL

donne pouvoir à M. Pierre SERENA

donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON

donne pouvoir à M. Patrick MAILLET

SOMMAIRE

<i>1-a Compte de gestion 2015 – Ville d’Oloron Sainte-Marie</i>	6
<i>1-b Compte de Gestion 2015 - Eau potable.</i>	6
<i>1-c Compte de gestion 2015 - Assainissement</i>	6
<i>1-d Compte de gestion 2015 – Navette urbaine</i>	7
<i>1-e Compte de gestion 2015 - Lotissement de Soeix</i>	7
<i>1-f Compte de gestion 2015 - Lotissement de Légugnon.</i>	8
<i>2-a Compte Administratif 2015 – Ville d’Oloron Sainte-Marie</i>	8
<i>2-b Compte Administratif 2015 – Eau potable</i>	15
<i>2-c Compte Administratif 2014 - Assainissement.</i>	17
<i>2-d Compte Administratif 2015 – Navette urbaine</i>	19
<i>2-e Compte administratif 2015 - Lotissement de Soeix.</i>	21
<i>2-f Compte Administratif 2015 – Lotissement de Légugnon</i>	25
<i>3-a Affectation des résultats 2015 – Ville d’Oloron Sainte-Marie-</i>	25
<i>3-b Affectation des résultats 2015 - Eau potable.</i>	26
<i>3-c Affectation des résultats - Assainissement.</i>	26
<i>4-a Adoption Budget Primitif 2016 – Ville d’Oloron Sainte-Marie</i>	26
<i>4-b Adoption Budget Primitif 2016 – Eau potable</i>	39
<i>4-c Adoption Budget primitif 2016 - Assainissement.</i>	40
<i>4-d Adoption Budget Primitif 2016 – Navette urbaine</i>	42
<i>4-e Adoption Budget Primitif 2016 -Lotissement de Soeix .</i>	44
<i>4-f Adoption Budget Primitif 201 - Lotissement de Légugnon</i>	47
<i>5 - Vote des taux fiscaux pour l'année 2016.</i>	49
<i>6 - Subventions annuelles aux associations.</i>	51
<i>7 - Construction d'un local au Jardin Public.</i>	56
<i>8 - Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de l'ancien camping municipal sis secteur Lagravette (parcelles AW1 et AY 134p) en vue de sa cession</i>	59
<i>9 - Plan de cession des bâtiments communaux : a) Place de parking Résidence Carrérot (n° 187) - b) Places de parking Résidence Carrérot (n° 157 – 161 – 162 – 163 – 166 – 167)</i>	80
<i>10 - Cession Usine du Gabarn : dispositions modificatives</i>	81

11 - Schéma départemental de coopération intercommunale - Approbation du périmètre du futur EPCI au 1er janvier 2017 _____	81
12 - Forêts communales bénéficiant du régime forestier - Demande de subvention pour des travaux sur les peuplements forestiers. _____	82
13 - Règlement par le C.A.S. de deux bons d'achat alloués par la commune d'Oloron Sainte-Marie à l'occasion de deux départs à la retraite. _____	83
14 - Modification du tableau des effectifs _____	83
15 - Attribution de subventions exceptionnelles _____	83
16 - Convention annuelle entre la commune d'Oloron Sainte-Marie et l'union des producteurs fermiers. _____	84
17 - Convention de partenariat avec le cinéma le Luxor _____	84
18 - Dénomination du giratoire Bir Hakeim _____	84
19 - Dégrèvements d'assainissement 2016 _____	85
20 - Dégrèvements d'eau 2016 _____	85
21 - Classement dans le domaine public communal des voies privées des lotissements de La Gravette, pôle d'affaires de la SCI B.P.I. et parcelles complémentaires du lotissement Darmaillacq. _____	85
22 - Actualisation des prix pratiqués dans le cadre des travaux et prestations réalisées en régie par le service d'assainissement _____	86
23 - Implantation de deux bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides _____	86
24 - Marchés publics – Information sur les marchés passés. _____	86
25 - Déclarations d'intention d'aliéner : renoncations au droit de préemption. _____	86
26 - Convention entre la commune d'Oloron Sainte-Marie et la société LIDL relative à la réalisation de l'équipement public d'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny _	86

(La séance est ouverte par Monsieur Hervé LUCBEREILH, Maire d'Oloron-Sainte-Marie à 18h34)

M. LE MAIRE.- Si vous permettez, nous allons ouvrir la séance de notre Conseil municipal du 11 avril.

J'indique que nous avons mis sur les tables normalement plusieurs micros et que, pour que l'enregistrement se fasse bien, les services techniques nous recommandent de parler directement dans le micro.

Je vais demander à Monsieur Lacrampe comme d'habitude de procéder à l'appel des présents.

M. LACRAMPE.- Merci bonsoir à tous.

(Il est procédé à l'appel)

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, notre réunion peut se tenir.

Je voudrais, avant toute information, présenter nos condoléances à Monsieur ROSENTHAL qui a perdu sa belle-mère il y a quelques jours et assurer Madame CARDON de tout notre soutien car sa sœur a eu un très grave accident de voiture ; elle ne peut donc pas être parmi nous ce soir car elle doit s'occuper de la santé de sa sœur et surtout de son petit neveu.

Nous avons envoyé le CD audio du Conseil municipal du 29 février 2016. Je pense que vous l'avez reçu.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015 vous a été aussi distribué. Il est soumis à votre approbation. Avez-vous des remarques particulières sur ce procès-verbal dans sa rédaction ?

Puisque vous n'avez pas de remarques, nous considérons qu'il est adopté à l'unanimité.

Nous n'avons reçu aucune question d'actualité.

Je vous demande d'approuver la nomination comme secrétaire de séance de Madame BONNET et surtout, puisque la loi le veut et que maintenant nous sommes très pointilleux sur tous les différents éléments, je dois vous proposer d'élire un président de séance pour les votes des Comptes Administratifs, le maire ne devant pas être présent durant l'élection. Je vous propose donc que le doyen de la majorité, à savoir Monsieur ROSENTHAL, puisse être président de séance lors du vote des Comptes Administratifs.

Y a-t-il des obstacles à cette demande ? Il n'y en a pas.

Donc, Monsieur ROSENTHAL présidera tout à l'heure la séance.

Enfin, je vous indique qu'il faudra ne pas partir trop rapidement ce soir, mais passer par les tables situées sur les côtés pour que chacun des conseillers puisse signer les documents budgétaires en fin de séance comme à l'accoutumée.

Je vous propose de commencer notre séance du Conseil municipal avec les rapports n° 1 de a) à f) qui sont les Comptes de Gestion 2015 de notre Ville.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1-a COMPTE DE GESTION 2015 – VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

M. DALL'ACQUA.- Le Compte de Gestion 2015 de la Ville d'Oloron Sainte-Marie établi par le Monsieur le Trésorier Municipal a fait apparaître les résultats de clôture suivants :

☛ <u>Section fonctionnement</u> : un excédent de	1 266 210,36 €
☛ <u>Section investissement</u> : un déficit de	1 172 461,00 €
L'excédent global de clôture dégagé par le compte de gestion est égal à	93 748,41 €

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité du Compte de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Compte de Gestion 2015 de la Ville d'Oloron Sainte-Marie est adopté à l'unanimité.

1-b COMPTE DE GESTION 2015 - EAU POTABLE.

M. LABARTHE.- Le Compte de Gestion de l'eau potable 2015 établi par Monsieur le Trésorier Municipal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

☛ <u>Section fonctionnement</u> : un excédent de	146 417,94 €
☛ <u>Section investissement</u> : un déficit de	97 540,32 €

L'excédent global de clôture dégagé par le Compte de Gestion est égal à 48 877,62 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité du Compte de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2015 – eau potable est adopté à l'unanimité

1-c COMPTE DE GESTION 2015 - ASSAINISSEMENT

M. LABARTHE.- Le Compte de Gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier Municipal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

☛ <u>Section fonctionnement</u> : un excédent de	756 464,75 €
☛ <u>Section investissement</u> : un excédent de	31 874,13 €.

L'excédent global de clôture dégagé par le Compte de Gestion est égal à 788 338,88 €.

Mme POTIN.- 788 338 €.

M. LABARTHE.- C'est bien ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE.- La vigilance de Madame POTIN est à souligner.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité du Compte de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Sur les chiffres qui paraissent sur le rapport et que Monsieur LABARTHE a donnés, personne n'est contre ?

M. BAREILLE.- La majorité est bien d'accord sur les chiffres.

M. LABARTHE.- Oui, nous sommes d'accord sur les mêmes chiffres.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2015 – assainissement est adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE.- D'autant que ces chiffres ne sont pas les nôtres, ce sont ceux du Percepteur. Vous l'avez bien compris. Il est vrai qu'aujourd'hui, on peut s'inquiéter de tout.

1-d COMPTE DE GESTION 2015 – NAVETTE URBAINE

Mme DEL PIANTA.- Le Compte de Gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier Municipal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

🔊 **Section de fonctionnement** : excédent de 2 231,13 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2015 – Navette urbaine est adopté à l'unanimité

1-e COMPTE DE GESTION 2015 - LOTISSEMENT DE SOEIX

M. ROSENTHAL.- Le Compte de Gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier Municipal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

🔊 **Section de fonctionnement** : forcément 0 € pour l'instant.

🔊 **Section investissement** : excédent de 720 819,05 €.

L'excédent global de clôture dégagé par le Compte de Gestion est égal à 720 819,05 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe
- **PRECISER** que la totalité du Compte de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Compte de Gestion 2015 – Lotissement de Soeix est adopté à l’unanimité

1-f COMPTE DE GESTION 2015 - LOTISSEMENT DE LEGUGNON.

M. ROSENTHAL.- C’est la copie conforme sur le principe.

☛ **Section de fonctionnement** : 0 €

☛ **Section d’investissement** : excédent de 115 490,79 €.

L’excédent global de clôture dégagé par le Compte de Gestion est égal à 115 490,79 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte de Gestion dont les résultats sont joints en annexe

- **PRECISER** que la totalité du Compte de Gestion est consultable en Mairie.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l’unanimité.

Le Compte de gestion 2015 – Lotissement de Légugnon est adopté à l’unanimité

Nous passons maintenant au Compte Administratif.

2-a COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – VILLE D’OLORON SAINTE-MARIE

M. DALL’ACQUA.- L’exécution du Budget 2015, y compris les reports et affectations de 2014 se présente schématiquement de la manière suivante :

Il est précisé que ces données sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, à savoir un excédent global de clôture ou fonds de roulement égal à 93 748,41 €. En intégrant les restes réalisés, le résultat s’établit en excédent de 296 755,73 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2015 s’établit à 1 266 210,36 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l’exercice (hors travaux en régie)

Ces dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements, les valeurs et plus-values des biens cédés, ni les fournitures pour travaux en régie. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l’exercice.

Elles s’élèvent à 11 832 305,31 € contre 11 633 242,45 € en 2014, soit une évolution de 1,71 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l’exercice (hors cession des immobilisations)

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie moins les recettes de cession d’immobilisations.

Elles s’élèvent à 13 588 095,51 € à comparer à 12 661 002,30 € en 2014, soit une évolution de 7,32 %.

LA SECTION INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d’exécution négatif de clôture de 1 172 431,95 €.

L'excédent dégagé en 2015 par la section de fonctionnement sera affecté en 2016 en investissement à hauteur de 1 172 461,95 afin de couvrir ce déficit reporté.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice

Ces dépenses comprennent :

. Les dépenses d'équipement représentant 2 202 075,27 € soit un montant modeste pour ne pas avoir à emprunter et ainsi recouvrer des marges de manœuvre.

. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 290 397,90 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement auxquelles s'ajoute notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1 064 699,17 €.

. Les recettes à réaliser qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 484 624,68 € et les RAR constatés au CA 2015 seront repris au Budget Primitif de 2016.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice

Elles représentent 1 936 996,94 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

- . Les subventions,
- . Les dotations avec le FCTVA,
- . Les affectations 2015
- . Les immobilisations financières.

LA SITUATION FINANCIERE

Avant de l'aborder, on doit noter quand même qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2015.

L'ENDETTEMENT : De ce fait, à la date du 13 décembre 2015 l'encours de la dette s'établit à 12 469 193,83 € à comparer à 13 533 893,05 € au 1^{er} janvier 2015 avec une baisse conséquente de 7,83 % concernant l'endettement.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 2,48 % contre 2,51 % en 2014.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 7,1 années fin 2015, le seuil d'alerte étant fixé à 15 ans.

L'AUTOFINANCEMENT : L'épargne brute s'établit à 1 757 790,20 €.

Rappelons que le calcul se fait en retirant aux recettes réelles de fonctionnement les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette (épargne brute moins capital des emprunts) s'établit à 691 091,03 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2015 du Budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal voté précédemment.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur DALL'ACQUA. Y a-t-il des questions ? Des interrogations ?

M. MAILLET.- Est-ce que votre intervention est terminée, Monsieur DALL'ACQUA, car il y avait une note de synthèse derrière pour savoir simplement...

Avant de commencer mon propos, sur la note de synthèse, je souhaiterais que vous modifiiez effectivement les chiffres à l'intérieur. Nous pouvons noter les charges de personnel à hauteur de 49 %, ce qui n'est pas la réalité, puisque, comme vous le savez, ce chiffre-là est encadré par la loi, le chiffre du pourcentage des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement est calculé sur les dépenses réelles de fonctionnement. D'ailleurs, c'est ce qui est repris dans le document du Compte Administratif M14 et qui les porte, je crois, à 54 %, ce qui est le chiffre officiel encadré par l'article R33-3351.

M. DALL'ACQUA.- Je vais vous répondre.

C'est une bonne remarque, cela veut dire que vous avez regardé le document avant d'arriver !

Le ratio légal, puisque nous parlons de cela, n'intègre pas les immobilisations. Effectivement, nous avons les chiffres dont vous parliez.

Ensuite, ces dotations aux amortissements sont des écritures d'ordre de section à section. Cela veut dire qu'il n'y a pas de décaissement au niveau de la trésorerie, mais que ces dépenses de fonctionnement constituent des recettes d'investissement. Ces dotations ont donc une influence sur le résultat de fonctionnement et constituent bien une charge sur la section de fonctionnement. Nous sommes d'accord ? Et en plus, cela avait déjà été annoncé au niveau du Débat d'Orientation Budgétaire qui a été voté. Il n'y a pas plus d'erreurs que cela.

M. MAILLET.- Le Débat d'Orientation Budgétaire ne se vote pas. Pour être tout à fait sûr que tous les deux nous ayons bien lu les mêmes documents, et avant de commencer toujours mon propos, pour que nous parlions de la même chose, pourriez-vous m'indiquer quelles sont les écritures du 61.522 et du 61.523 dans les charges de gestion courante, s'il vous plaît.

M. DALL'ACQUA.- Dites-moi de quoi il s'agit. Je ne vais pas retourner toutes les feuilles, allons directement sur le sujet, Monsieur MAILLET.

M. MAILLET.- Allez directement sur le compte 65, Monsieur DALL'ACQUA.

M. DALL'ACQUA.- Nous allons faire plus simple, vous allez me poser toutes les questions. Je vais prendre note et ensuite, les réponses vous seront apportées.

M. MAILLET.- Je suis désolé, ce n'est pas vous qui allez diriger mon propos. Je veux simplement que vous m'indiquiez quelles sont les écritures 61.522, et 61.523 du compte 65 que vous avez sous les yeux. Il vous suffit de lire simplement, puisqu'il est indiqué qu'il s'agit d'une erreur. Je voudrais savoir de quoi il s'agit.

Vous n'avez peut-être pas lu le document, Monsieur DALL'ACQUA.

M. LE MAIRE.- Monsieur MAILLET, il faut s'entendre une fois pour toutes.

M. MAILLET.- Je parle à Monsieur DALL'ACQUA.

M. LE MAIRE.- Mais je vais vous répondre, car c'est moi qui préside la séance. Je veux rappeler que le Conseil municipal est fait pour prendre de grandes décisions et non pas pour vérifier les détails de la gestion. J'ai donc demandé pour que nous puissions répondre à vos questions qui sont légitimes que nous puissions le faire en direct et notamment par le biais de notre responsable de la comptabilité, à savoir Madame GARCES. Ainsi, lorsque les réponses ne sont pas là, car des milliers de mandatements se

font tout au long de l'année à la Ville d'Oloron Sainte-Marie et que nous ne les avons pas forcément tous en tête, nous pourrions les vérifier. En l'occurrence, nous allons demander à Madame GARCES ce qu'est ce compte qui comporte une erreur.

Mme GARCES.- L'article 61.522 concerne l'entretien des bâtiments et l'article 61.523 concerne les voies et réseaux. Effectivement, sur le Compte Administratif que vous avez reçu, dans le libellé, il est bien marqué « erreur » sur ces deux lignes. En fait, ces deux articles ont été étendus cette année au niveau de l'entretien des bâtiments pour faire ressortir au budget 2016 l'entretien des bâtiments publics et autres bâtiments et au niveau de voies et réseaux (61.523) pour faire apparaître la voirie d'un côté et le réseau de l'autre. Effectivement, il y a une erreur du service puisque, nous avons marqué « erreur » de façon à ne pas imputer ce qui a été passé en début d'année sur ces articles-là et de bien les imputer sur bâtiments publics et voiries et réseaux à part.

Donc, si vous le souhaitez, nous avons fait 33 impressions de cette page corrigée.

M. MAILLET.- Madame GARCES, ce n'est absolument pas une erreur des services. Dans cette maison, nous sommes toujours partis sur un postulat où lorsque, effectivement les services font une erreur, ce sont en fin de compte les élus qui font une erreur. Cette erreur-là est à la charge de l'adjoint aux Finances, puisqu'il a la responsabilité de vérifier un certain nombre de choses et en tout cas, preuve est que ce document n'a pas été vérifié. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous reconnaissez au minimum notre parfaite honnêteté, puisqu'il est marqué « erreur » sur le document. Nous aurions pu marquer autre chose. D'ailleurs, c'est ce qui a attiré votre attention, sinon vous ne l'auriez pas vu.

M. MAILLET.- Ensuite, Monsieur le Maire, le détail dont vous parlez est un détail de 165 000 €.

M. LE MAIRE.- Mais qui a été rectifié.

M. MAILLET.- Je vais donc commencer mon propos, si vous le permettez, concernant le Compte Administratif 2016.

Puisque nous introduisons cette séance du Conseil municipal par la présentation de 21 délibérations concernant les budgets de notre collectivité et puisque cela n'a pas été fait, dans votre préambule, Monsieur DALL'ACQUA, vous me permettrez tout d'abord, au nom de notre groupe minoritaire, d'adresser en premier lieu nos remerciements au service Finances de la Ville pour ce lourd travail sur de longs mois qui lui est demandé chaque année à cette époque. Bien entendu, ces remerciements vont également vers les services de la perception, dont le travail parallèle a permis l'affectation et la validation des comptes qui nous sont présentés ce soir.

À la lecture de ce Compte Administratif, le premier constat que nous pouvons réaliser est que la Ville renoue avec l'épargne, puisque, je vous le rappelle, le Compte Administratif Ville précédent affichait une épargne nette pour la première fois de son histoire négative à hauteur de 30 000 €.

L'exécution budgétaire 2015 que vous avez pilotée ramène l'épargne à un niveau plus présentable de 691 000 €. Cette exécution budgétaire mérite d'être analysée.

Pour constituer le niveau d'épargne de 2013, celui que vous avez trouvé, en arrivant, en dépit de l'incontestable diminution des dotations qui ne me semble pas être à la veille de

s'éteindre, si j'entends les discours d'un bout à l'autre de l'échiquier des aspirants à la gouvernance de notre pays, vous avez bénéficié d'une conjoncture plutôt favorable à certains égards, une inflation plate, des taux bancaires extrêmement bas, des ressources issues de la vente des biens de la Ville, ressources donc exceptionnelles et une ponction historique des revenus de vos administrés *via* la suppression de tous les abattements fiscaux. Ce sont aussi les revenus que vous tirez de la forêt, en réalisant près de 200 000 € de plus-values budgétaires qui boostent vos produits des services du Domaine. C'est la meilleure des surprises de 2015. Attention, - et ce n'est pas André LABARTHE qui me contredira-, cela reste conjoncturel. Je ne sais plus qui disait que tout ce qui est exception n'est rien d'exceptionnel. 600 000 € déjà de produits exceptionnels en 2014, 800 000 € en 2015. Rappelez-vous que c'est un fusil à une seule cartouche.

Sur les impôts, les chiffres nous rendent enfin justice, puisque nous les avons annoncés ici même, alors que votre majorité dans son intégralité et sa diversité décidait de supprimer les abattements. Nous avons raison, le Compte Administratif validé par le Compte de Gestion en est l'irréfutable preuve. Ce sont bien 569 000 € supplémentaires qui ont été prélevés sur les ressources des Oloronaises et des Oloronais. Pour le coup, ceux qui avaient suivi nos débats ici ou dans la presse ou qui ont lu nos écrits, n'ont pas été réellement surpris par la tornade fiscale qui s'est abattue sur leur foyer. Plusieurs centaines d'euros pour certains d'entre eux parmi les moins favorisés et tout le monde a été peu ou prou frappé par cette ponction fiscale qui ne dit pas son nom.

Si vous le permettez, en 2014, nous disions dans cette même salle : « Le prélèvement supplémentaire pour la Ville sera donc de 511 443 € uniquement à cause de la suppression des abattements ». Pour obtenir le même produit, en conservant les abattements et leur vocation sociale, vous auriez dû augmenter de 5 points le taux de la taxe d'habitation et passer ainsi de 10,78 à 15,78 %, plus 46 %. Les spécialistes savent que ce serait un record en 2015.

Mais ce n'est pas tout. Ce qui désormais entrera dans le langage commun, l'effet double lame (LL), impose aux Oloronais et à eux seuls de rajouter 438 000 € pour la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. Ce qui, au-delà de la somme exorbitante, accroît considérablement l'inéquité fiscale entre les foyers fiscaux oloronais et ceux des autres communes de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

En effet, sans la suppression des abattements sur notre Commune qui ont fait exploser les bases, les Oloronais auraient dû payer en 2015 pour la Taxe d'Habitation 1 144 000 € à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. Ils paieront 1 582 000 € soit 438 379 € de plus.

D'après nos informations, je parle à l'époque, puisque c'est un écrit qui vous avait été lu l'année dernière au même moment, émanant des services fiscaux, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais aurait pu délibérer avant le 1^{er} novembre 2014 pour épargner cette facture aux Oloronais. Nous ne comprenons pas pourquoi elle ne l'a pas fait et c'est à son Président à nous l'expliquer.

En tout cas, pour le moment, écoutez bien, car vous endossez une responsabilité historique, c'est un total de 949 000 € de plus par an qui s'abat uniquement pour la Taxe d'Habitation sur les ménages oloronais. Pendant ce mandat, cette majorité Ville - Communauté de Communes du Piémont Oloronais réunie prélèvera sur les foyers 949 000 € fois 5, soit 4 745 000 € uniquement pour la Taxe d'Habitation.

Sur la seule Ville d'Oloron Sainte-Marie comparons, en six ans, nous avons augmenté à visage découvert et en le disant explicitement aux Oloronais le taux de la Taxe d'Habitation pour le faire passer de 8,14 % en 2007 à 10,78 % en 2013, soit 2,64 points de plus. Au total, le prélèvement sur les foyers fiscaux oloronais issus de cette augmentation des taux fut sous notre mandat de 1 127 000 €, soit en moyenne 187 000 € par an. Votre prélèvement supplémentaire sera de plus de 2 557 000 €, soit 511 443 €, 172 % de plus que nous.

Paradoxalement, et alors que personne n'est épargné dans votre recherche obsessionnelle de ressources, les administrés vivants : 4 120 000 €, c'est le produit des taxes prélevées cette année, les morts : 9 000 €, les enfants de notre territoire : 28 000 €, les entreprises : 200 000 €. Vous abandonnez le recouvrement de 62 000 € de recettes dont les crédits avaient été ouverts et que le compte constate à 0.

Vous ne manquerez pas, je suppose, de nous en donner les explications.

Que dire de ce carreau retentissant sur les recettes du master de pétanque, ou devrais-je plutôt dire de ce chaos ? Notre collègue des sports nous avait assuré il y a un an qu'il n'y aurait aucune difficulté à rassembler 50 000 € de recettes.

Monsieur SERENA, Malraux disait qu'il fallait savoir transformer l'expérience en conscience. Vous avez réussi à mobiliser 17 000 €, le compte n'y est pas. Mais vous avez au moins gagné en sincérité sur le prochain budget. Nous le verrons tout à l'heure.

Au total, les recettes réelles composées à 70 % par l'impôt ont augmenté en deux ans de 15 %, passant ainsi de 12,5 M€ à 14 M€, mais à quoi ont-elles servi en réalité ?

M. LE MAIRE.- A payer vos dettes.

M. MAILLET.- À y regarder de plus près, ce sont les chiffres de vos dépenses de fonctionnement qui peuvent orienter vers quelques réponses.

Le contexte général de baisse des dotations a eu pour effet dans la majorité des communes françaises de les amener à revisiter leurs pratiques, et plus généralement, dans un contexte de baisse des recettes de l'État, de reconsidérer leurs dépenses.

La DGF constitue de loin le principal concours financier de l'État aux collectivités pour Oloron Sainte-Marie. Ce financement représente 20 % du total des recettes. La baisse des dotations doit entraîner une attention particulière sur la nature et le volume des dépenses, mais est-ce vraiment le cas à Oloron Sainte-Marie ? De toute évidence, Oloron Sainte-Marie navigue à contre-courant des autres collectivités. Les charges réelles totales de fonctionnement ont augmenté d'1 M€ en deux ans, mais si elles ont progressé moins rapidement en 2015 qu'en 2014, rien ne peut justifier qu'elles puissent même être au-delà de l'inflation.

La progression moyenne annuelle sur les deux derniers exercices est de 5 % sur ces dépenses de fonctionnement. L'inflation dans le même temps était en 2014 de 0,5 %, et en 2015 de 0.

Les postes charges générales et charges du personnel pèsent de manière très forte sur les comptes de la Ville. Le premier, les charges générales faisant une progression annuelle moyenne de 5 % puisqu'en deux années, nous pouvons comptabiliser 274 000 € de dépenses supplémentaires. Et ne nous dites pas que ce sont les flux comptabilisés à

l'intérieur qui ont augmenté, alors même que vous ne l'avez pas valorisé ni au moment du DOB, ni aujourd'hui ; en réalité, ces dépenses diminuent.

La lecture des chiffres démontre parfaitement que c'est finalement dans le train de vie que vous avez impulsé dans cette mairie que nous retrouvons la source de ces augmentations des dépenses dans le contexte de tension que l'on connaît.

Les charges de personnels augmentent de 711 000 €. La progression annuelle moyenne est de 6 % sur les deux derniers exercices. Elle avait été contenue à 2,40 % pendant le mandat précédent.

En 2015, 264 000 € ont été nécessaires pour faire face à la revalorisation des catégories C, aux rythmes scolaires, au GVT, le régime indemnitaire et les chèques déjeuner. 264 000 € c'est précisément à la Ville, vu de ce Compte Administratif, le montant que nous venons de voir dans les charges à caractère général que vous auriez pu économiser si vous aviez mis en application vos objectifs du Pacte financier : maîtriser vos charges.

Dans la même situation, c'est en tout cas la proposition que j'aurais faite au Maire, les charges du 0.11 auraient été figées au niveau de 2013 dans un premier temps et si cela ne suffisait pas, elles auraient été diminuées dans un esprit de rigueur budgétaire qui rend les arbitrages indispensables. Je vous invite à consulter le poste 0.11 dans les comptes administratifs 2008, 2009, 2010. 12 % de baisse sur la période, 330 000 € d'économie. Même si cette proposition émane de la réflexion d'un petit guichetier, comme vous avez eu l'amabilité et la finesse de me caractériser ici même, elle relève du courage et du réalisme et j'ai, dans un passé récent, manifesté par la preuve.

M. LE MAIRE.- Pourquoi vous arrêtez-vous à 2010 ?

M. MAILLET.- En conclusion, les chiffres de ce Compte Administratif ont le mérite tout d'abord de confirmer la fiabilité des alertes que nous avons lancées lors du vote de la suppression des abattements ainsi que celui du budget.

Enfin, ils confirment la rupture avec vos engagements sur la restauration des finances de la Ville que nous avons entamée et partiellement réalisée lors du précédent mandat, dans l'urgence que dictait la situation que vous aviez laissée en 2008, mais qui ne trouve malheureusement pas écho dans votre gestion.

Toutefois, le Compte Administratif n'est que la photo de l'exécution budgétaire par l'enregistrement des recettes et des dépenses selon les règles de la comptabilité publique, effectuées par les soins du service Finances que je remercie une nouvelle fois sous le contrôle et la validation du Percepteur.

C'est pourquoi ces observations faites, je propose aux élus minoritaires de voter le Compte Administratif 2015.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il une autre intervention ? Il n'y en a pas. Monsieur DALL'ACQUA veut dire quelques mots.

M. DALL'ACQUA.- Parmi toutes ces remarques effectivement, Monsieur MAILLET, j'aurais aimé que vous parliez un peu plus de la dette et du travail qui a été réalisé. Vous n'êtes pas sans négliger qu'on avait une dette qui, en 2014, à notre arrivée était quand même de 14 208 553 €, et qu'aujourd'hui nous en sommes à 12 469 193 €. Effectivement, il faut, à un moment donné, pour arrêter l'hémorragie, sachant qu'arriver au-delà de 15 millions, le trésorier ne paierait plus, bien prendre certaines mesures. Les mesures

fiscales ont été prises, de façon réfléchie, et ce sont des engagements qu'il nous faut suivre si nous voulons amener à terme la gestion d'une mairie. J'en reste là.

M. LE MAIRE.- Je pense que nous aurons l'occasion de reparler de tout cela en détail, y compris les chiffres que vous avez donnés. Sur les charges générales par exemple, je ne retrouve pas du tout au sein du personnel ce que vous avez indiqué, mais nous aurons l'occasion de vérifier ensemble lors de la séance que nous aurons en juin sur la fiscalité et sur les finances de la collectivité.

Je propose maintenant de passer au vote. Je vais donner la parole à Monsieur ROSENTHAL et je m'éloigne.

M. ROSENTHAL.- Nous passons au vote. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2015 de la Ville d'Oloron Sainte-Marie est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport suivant qui est le Compte Administratif de l'eau potable.

2-b COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – EAU POTABLE

M. LABARTHE.- Le Compte Administratif 2015 de la régie de l'eau potable s'établit comme suit :

☛ Section investissement :

Le total des dépenses s'élève à 394 486,62 €, le détail étant :

. Travaux	215 744,71 €.
. Capital des emprunts	100 948,35 €
. Titre de participation	16 533,00 €
. Amortissement des subventions d'exploitation	61 260,56 €.

Concernant les recettes, le montant s'élève à 296 946,30 €. Dans le détail :

. Amortissements des immobilisations	191 183,94 €
. Excédent reporté	105 762,36 €.

Résultat de la section d'investissement : un déficit de 97 540,32 €.

☛ Section fonctionnement :

Le total des dépenses s'élève à 1 373 385,75 €

. Charges à caractère général	214 506,83 €.
. Charges de personnels	428 110,80 €.
. Atténuation de produits	214 737,00 €.
. Autres charges de gestion courante	270 260,41 €
. Charges financières	40 900,95 €
. Charges exceptionnelles	13 685,82 €.
. Amortissements des immobilisations	191 183,94 €.

Concernant le montant total des recettes, il s'élève à 1 519 803,69 €, le détail :

. Ventes	1 351 487,34 €
. Subventions	18 583,38 €
. Autres produits de gestion courante	25 227,28 €

. Produits exceptionnels	10 001,49 €
. Amortissement des subventions d'exploitation	61 260,56 €.
. Excédent reporté	53 243,64 €.

Soit un résultat d'exploitation de clôture de 146 417,94 €.

Le résultat global de clôture s'établit à 48 877,62 €, les restes à réaliser s'équilibrant.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2015 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

M. MAILLET.- Pas d'intervention de ma part. Simplement une remarque, mais qui peut être aussi valable pour le budget de l'eau que de l'assainissement. Il est vrai que quand nous regardons les chiffres au niveau de l'investissement, ils ne correspondent pas au Budget Primitif que nous avons. En effet, nous avons un Budget Primitif d'1 M€, nous avons un Compte Administratif qui les porte à 394 000 €, les investissements ne sont pas au rendez-vous. Donc, simplement, même si nous le verrons tout à l'heure quand nous voterons le prix de l'eau et le prix de l'assainissement, ce sont toujours des augmentations qui paraissent infimes, sauf que ces augmentations sont également en grande partie justifiées par les investissements et par le service que nous devons aux Oloronais et Oloronaises.

Deuxième remarque : sur ce budget de fonctionnement au niveau de l'eau, le compte d'exploitation est maîtrisé, puisque nous avons une épargne nette positive et un coefficient d'endettement qui est tout à fait acceptable.

M. ROSENTHAL.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Le Compte Administratif 2015 de l'eau potable est adopté à l'unanimité

M. UTHURRY.- Puis-je ajouter quelque chose ? Cela vaut aussi pour les autres Comptes Administratifs. Des personnes peuvent être surprises que nous contestions certains chiffres et qu'en même temps nous votions pour le Compte Administratif. Il s'agit simplement pour le Compte Administratif de la traduction chiffrée par les services en lien avec le Percepteur, de ce qu'on lui donne pour travailler. Nous n'allons pas sanctionner ce travail. Si nous pouvons affirmer au regard de certains chiffres que les choix politiques qui sont dictés ne sont pas en accord, nous le pensons, c'est la réalité, et même si nous pouvons rester (Monsieur DALL'ACQUA, je suis arrivé à ce moment-là) interrogatifs pour demander de rectifier sur celui de la Ville deux chiffres qui sont distincts à savoir que la masse salariale représente dans l'analyse des comptes 55 % ou à peu près...

M. LE MAIRE.- 54, nous l'avons vu tout à l'heure et, de notre côté, nous la calculons à 39. Cela dépend quelle nomenclature nationale nous prenons.

M. MAILLET.- Il n'y a pas de cela Monsieur le Maire. C'est le seul chiffre qui est encadré par la loi.

M. LE MAIRE.- Tout à l'heure, nous vous donnerons le chiffre des autres communautés.

M. MAILLET.- Il n'y a pas de discussion possible, ni pour vous, ni pour nous et nous ne les discuterons pas. C'est le seul chiffre encadré par la loi et la règle est très précise. Il

faut prendre les charges réelles pour calculer ce ratio-là. Il n'y a pas de contestations ni de discussions possibles sur ce ratio.

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas discuter de cela ici. Nous disons simplement qu'il y a deux modes de calcul, les deux sont utilisés avec les précisions d'usage. Vous venez d'en donner une. Et lorsque nous comparons un chiffre avec un autre, il faut que cela soit avec la même nomenclature. Vous prenez 54 que vous comparez à 49, c'est logique, nous pourrions comparer 49,6 à 49 d'une autre manière.

M. MAILLET.- 54,7 c'est le chiffre que vous produisiez Monsieur le Maire. C'est ce qui compte.

M. LE MAIRE.- Donc, vous le comparez avec les 54. Cela vous donnera une comparaison dont nous pourrions reparler. Ce qu'a dit Monsieur UTHURRY est le plus important car cela me donne l'opportunité de dire que nous comptons remercier le Percepteur et les services comptables à la fin des Comptes Administratifs, puisqu'effectivement, notre travail consiste là à valider la bonne exécution du Budget et le bon contrôle du Budget par les services du Trésorier.

M. BAREILLE.- Je voudrais dire un autre mot. Quand nous votons, nous votons effectivement la photographie des comptes établis sincères par le Percepteur, ce qui ne veut pas dire que nous validons les choix politiques qui ont abouti à ces résultats.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAREILLE, je n'arrive pas à imaginer un seul instant que vous soyez en accord avec mes choix politiques ou avec ceux de notre majorité. Nous comprenons bien que vous validez effectivement la bonne exécution d'un budget, son bon contrôle et pas les choix qui ont été opérés et qui sont les nôtres.

Nous continuons.

2-c COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ASSAINISSEMENT.

M. LABARTHE.- Je vous signale que nous sommes sur les Comptes Administratifs de Budgets annexes et non pas du Budget général.

Le Compte Administratif de la régie d'assainissement s'établit comme suit :

☛ Section investissement :

Le montant des dépenses est de 1 541 841,60 €, dont voici le détail :

. Frais d'études	17 086,75 €
. Travaux	339 951,65 €
. Capital des emprunts	308 604,96 €
. Titres de participations	16 533,00 €
. Amortissement des subventions d'exploitation	859 665,24 €

Concernant les recettes, le montant s'élève à 1 573 715,73 €.

. Dotation des amortissements	418 811,34 €
. Solde reporté	1 154 904,39 €

L'excédent de la section investissement est de 31 874,13 €.

En intégrant les restes à réaliser qui ne sont pas pris en compte dans le Compte de Gestion, le résultat d'investissement s'établit par un déficit de 341 725, 87 €.

☛ **Section de fonctionnement :**

Concernant les <u>dépenses</u> , elles s'élèvent à	1 570 327,91 €
. Charges à caractère général	226 660,39 €
. Charges de personnel	312 984,03 €
. Atténuation de produits	170 747,00 €
. Autres charges de gestion courante	277 225,52 €
. Charges financières	95 957,72 €
. Charges exceptionnelles	30 927,98 €
. Amortissement des immobilisations	418 811,34 €
. Déficit d'exploitation reporté	37 013,93 €.
Concernant les <u>recettes</u> , elles s'élèvent à	2 326 792,66 €
. Vente de produits	1 237 866,09 €
. Subventions	200 821,06 €
. Autres produits de gestion courante	25 715,50 €
. Produits exceptionnels	2 724,77 €
. Amortissement des subventions d'exploitation	859 665,24 €

Excédent d'exploitation : 756 464,75 €

Soit un excédent global de clôture de 788 338,88 €, ramené à 414 738,88 € en intégrant les restes à réaliser.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2015 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

Lors du Conseil d'Exploitation, Patrick MAILLET avait posé une question concernant le montant de 12 672 €.

M. MAILLET.- Les services m'ont effectivement donné réponse à la question que j'avais posée et qui me satisfait pleinement.

M. LABARTHE.- Pour terminer, comme de coutume, je voudrais remercier Monsieur le Receveur Municipal et ses services pour l'élaboration de ces documents comptables.

M. MAILLET.- Que de remerciements, dans une autre vie, vous avez dû être chat tous les deux !

M. LABARTHE.- Quand je remercie, ce sont tous les services.

M. MAILLET.- Mon intervention, comme pour le budget de l'eau, portera plus particulièrement sur une alerte et je demanderai à la majorité en place d'être extrêmement vigilante sur les chiffres d'épargne qui nous sont communiqués aujourd'hui dans ce Compte Administratif et sur le ratio de désendettement qui semble s'être dégradé. Nous sommes face à la situation de recettes au niveau du Compte Administratif qui sont clairement boostées par des amortissements de subventions qui sont rentrées exceptionnellement en 2015 et qui sont issues de plusieurs exercices. Il est bien que la perception avec le service des Finances s'en soit aperçue pour que vous puissiez en

bénéficiaire. Vigilance, d'autant que si je regarde le différentiel entre le budget 2015 de l'assainissement en matière de dépenses d'exploitation, nous nous rendons compte qu'il y a quand même une nette augmentation.

Voilà pour ce qui est de notre intervention. Et j'appelle le groupe minoritaire à voter ce Compte Administratif.

M. LE MAIRE.- Vous noterez quand même que tous les Comptes Administratifs sont excédentaires malgré tout.

M. MAILLET.- J'ai parlé d'épargne, Monsieur le Maire. L'épargne est négative.

M. LE MAIRE.- Non, elle n'est pas négative, on arrive à un excédent global de clôture de 788 388 € que l'on ramène à 414 738 € avec les RAR.

M. ROSENTHAL.- Nous passons au vote. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Le Compte Administratif 2015 de l'assainissement est adopté à l'unanimité

2-d COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – NAVETTE URBAINE

Mme DEL PIANTA.- Le Compte Administratif 015 de la Navette Urbaine s'établit comme suit :

Section de fonctionnement,

Dépenses : 95 268,87 €

Recettes : 97 128,27 €

auxquelles on ajoute 371,73 € d'excédent reporté, soit un total de 97 500,00 € avec un résultat de clôture de 2 231,13 € de fonctionnement.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2015 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

M. MAILLET.- Sur ce Compte Administratif, nous constatons le versement de la subvention d'exploitation à hauteur de 97 000 €, alors même que la Ville a perçu le fruit de six mois de taxe de transport pour un montant de 199 000 €. Je tiens à rappeler le principe des régies qui est au fond de rendre transparent et lisible pour les conseillers municipaux le déroulement d'une opération isolée d'un Budget général pour ces mêmes raisons.

Pourquoi cette taxe n'a-t-elle pas été versée sous forme de subvention à la régie des navettes en totalité ?

M. LE MAIRE.- Déjà, car il fallait attendre le 31 décembre pour en connaître le montant et ensuite, opérer les régularisations nécessaires. On peut dire que la navette fait partie des dépenses qui sont financées par le versement transport, mais il y en a d'autres et un rapport sera établi le moment venu sur la totalité de ce qui a été perçu et effectivement sur l'affectation. Il n'y a pas de secrets particuliers dans cette affaire.

M. MAILLET.- Vous pouviez également l'enregistrer dans les comptes de rattachement sur les produits.

M. LE MAIRE.- Nous aurions peut-être pu l'enregistrer dans les comptes de rattachement.

M. MAILLET.- Vous avez une journée de clôture supplémentaire également pour le faire.

M. LE MAIRE.- Nous ne l'avons pas fait.

M. MAILLET.- Alors où est passé l'excédent de 102 000 € ?

M. LE MAIRE.- Je suppose que nous avons dû l'utiliser pour faire des banquets, des festivités diverses au niveau de la Ville. C'est ce que vous attendez que je dise !!

Très sérieusement, le versement transport nécessite une réflexion globale quant à sa perception. Ni vous ni nous ne savions, au moment où il a été institué, quel en serait le rapport. C'était extrêmement difficile à calculer et même les services fiscaux que nous avons contactés à l'époque, n'avaient pas su le faire. Aujourd'hui, nous savons qu'il est d'environ 390 000 € pour une année complète et il s'agit maintenant effectivement d'apporter au niveau des services de l'État qui nous le demandent, le justificatif de l'utilisation que nous en avons faite. Ce justificatif est en train d'être préparé. Un certain nombre de dossiers, pour certains figurant au Budget Primitif, pour d'autres susceptibles (vous le verrez avec le dernier rapport ici au Conseil municipal) d'intervenir dans le courant de l'année par voie de décision modificative, permettront de montrer comment nous utilisons ces sommes-là et elles seront intégralement utilisées pour leur objet, c'est-à-dire pour le transport.

M. MAILLET.- Cela veut bien dire que les entreprises contributrices à cette taxe ont financé à hauteur de 97 000 € la navette urbaine et 102 000 € le reste du budget de fonctionnement au global de la Ville d'Oloron.

M. LE MAIRE.- Elles ont financé la navette urbaine ou elles vont le faire. Je ne sais pas si nous avons fait les transferts financiers du budget général sur la régie à ce jour. On me dit que cela a été fait en partie. Et pour le reste, tout va être fait dans le courant de l'année. C'est le principe de l'annualité budgétaire. Tout ne se fait pas le 1^{er} janvier, ni même le jour de clôture supplémentaire.

M. MAILLET.- Je confirme donc que ces 102 000 € ont bien été utilisés dans le Budget général de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et il n'est donc pas faux de dire que cette contribution non employée à la navette a permis par exemple de financer 15 % des subventions de fonctionnement aux associations. *A contrario*, nous constatons qu'aucun investissement n'a été enregistré en 2015, alors que, dans le même temps, nous en percevons le financement. C'est quand même dommage. La mise en conformité reste pourtant à faire.

M. LE MAIRE.- Vous aurez le détail de l'utilisation du versement transport 2015 dans les prochains jours ou prochaines semaines, à l'occasion d'un prochain Conseil en tout cas, et vous verrez que les 190 000 et quelques euros en 2015 ont bien été utilisés pour du transport. Simplement, c'est le Budget général, comme jusqu'ici, qui avait financé ces 95 000 € et nous allons faire un transfert du budget sur la régie. C'est bien cela ? Comment auriez-vous fait ? Ce n'est pas la régie qui peut percevoir le versement transport. C'est forcément le Budget général.

M. MAILLET.- Je ne vais pas vous indiquer... ici, je ne suis que le contradicteur. Je vous pose une question, soit vous êtes en capacité...

M. LE MAIRE.- Je suis désolé, je vous réponds, l'Urssaf verse le versement transport sur le Budget général de notre Commune et ensuite le Budget général de la Commune utilise cet argent pour des actions qui ont trait au transport, certaines liées, par exemple...

M. MAILLET.- À quel niveau d'investissement le Compte Administratif 2015 porte les investissements de la régie des navettes ? 0, Monsieur le Maire. Il faudrait lire vos documents. Il n'y a pas eu d'investissement en 2015.

M. PARIS.- Techniquement, j'ai une réponse à apporter : la navette urbaine dans son budget annexe est financée par le versement transport ainsi que par la valorisation d'actions portées par le Budget principal en fonctionnement et peu en investissements pour une première année d'exercice.

M. MAILLET.- Je ne répondrai pas au Directeur Général des Services Adjoint, mais je répondrai au Maire. Vous avez constitué un budget navette en 2015 dans lequel vous saviez pertinemment, puisque vous alliez mettre en place la taxe transport, que vous aviez la possibilité d'inscrire dans votre budget navette les investissements. Que cela ne soit pas fait en 2015, est une chose, mais cela vous aurait permis, lorsque vous les auriez inscrits dans votre budget navette au Compte Administratif de pouvoir les retrouver dans ce que je vous ai dit tout à l'heure : les comptes de rattachement et qui auraient été là transférés sur l'exercice 2016. Cela n'a pas été fait. Je maintiens que la mise en conformité reste pourtant à faire. C'est l'une de vos obligations en tant que Percepteur de la taxe transport.

M. LE MAIRE.- Vous êtes bien d'accord que le document ici est le Compte Administratif établi par le Trésorier. Vous l'avez dit tout à l'heure et vous imaginez un seul instant que si nous n'avions pas fait ce que nous avons à faire, il aurait validé ce Compte Administratif. Vous allez le voter, car vous reconnaissez le travail du Percepteur.

M. MAILLET.- Nous en discuterons tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Vous allez rediscuter le travail du Percepteur.

M. ROSENTHAL.- Nous passons au vote.

M. GAILLAT.- À propos du montant du versement de cette taxe de transport, c'est bizarre d'entendre qu'on ne pouvait rien savoir avant le 31 décembre, alors que nous avons questionné l'Urssaf qui sait parfaitement combien d'entreprises sont assujetties à cette taxe sur la commune d'Oloron Sainte-Marie et nous avons non pas à l'époque 190 000 €, mais à 5 000 € près, nous avons le montant de la taxe et bien avant le 31 décembre.

Je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas eu.

M. ROSENTHAL.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Le Compte Administratif 2015 de la navette urbaine est adopté à l'unanimité

2-e COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOTISSEMENT DE SOEIX.

M. ROSENTHAL.- Ce Compte Administratif s'établit ainsi :

🔊 Investissement :

Dépenses : 479 180,95 €

Recettes : l'emprunt de 1 200 000 €.

Résultat : 720 819,05 €.

☛ **Fonctionnement** :

Dépenses : 496 894,28 € recettes identiques, soit un excédent global de clôture de 720 819,05 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2015 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. MAILLET.- Vous avez fait voter le budget navette ? Je m'excuse de revenir sur cette délibération parce que nous ne voterons pas le Compte Administratif des navettes dans ces conditions, pour les raisons que j'ai invoquées.

M. ROSENTHAL.- Très bien, c'est noté.

M. VIGNOT.- Au lieu de dire des méchancetés, il faudrait peut-être écouter !

M. MAILLET.- Belle intervention, Monsieur VIGNOT.

M. UTHURRY.- Par moments, cela part tout seul, ce n'est pas méchant !

M. ROSENTHAL.- Votez-vous contre ou bien vous abstenez-vous pour le Compte Administratif des navettes.

M. MAILLET.- Nous votons contre le Compte Administratif des navettes.

M. ROSENTHAL.- Donc, 8 voix contre et 24 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote.

Le Compte Administratif 2015 de la navette urbaine est adopté.

M. ROSENTHAL.- Je reviens maintenant sur le vote du lotissement de Soeix.

M. MAILLET.- Nous allons d'abord intervenir, si vous le permettez.

Décidément, l'exécution budgétaire des régies de lotissement pose chaque année question. L'année dernière déjà, le Compte Administratif de la Ville avait enregistré une recette de 90 000 €, désignée comme étant une participation des régies de lotissement correspondant aux travaux du bureau d'études Ville. Nous avons dénoncé l'insincérité de cette opération, puisque le Compte Administratif des régies de lotissement, dans le même temps, a enregistré un solde des dépenses de fonctionnement à 0. Cette pratique totalement inédite, et illégale avait suscité beaucoup d'interrogations sur le fait même que Monsieur le Percepteur ait pu laisser passer de telles pratiques.

Cette année, le scénario que vous nous proposez appelle le questionnement à tous les étages. Tout d'abord, sur la facturation du bureau d'études Ville enregistrée sur le Compte Administratif Soeix à hauteur de 190 154,91 € pour être précis et 32 602,54 € sur le Compte Administratif Légugnon, soit un total de 222 757,45 €, et nous voyons apparaître en contrepartie sur le budget Ville, sur le Compte Administratif Ville à l'article 74.78.0 4 participation régie lotissements section recettes du fonctionnement, la somme de 82 693,34 €, puis sur le Compte Administratif de l'eau, sur le même article, 25 227,28 € et enfin sur le Compte Administratif de l'assainissement 24 593,50 € et en toute logique en

additionnant ces trois chiffres, nous devrions retomber sur la dépense en bureau d'études de 2015 d'un montant total de 222 757,45 €.

Or, le résultat de l'addition ne fait que 132 514,12 € soit un différentiel de 90 243,33 €. D'où provient cette différence et où pouvons-nous la retrouver en recettes ? Qui répond ?

M. ROSENTHAL.- De toute façon, ces comptes ont été calculés à l'appui des délibérations de décembre 2014 et décembre 2015 qui sont les clés de répartition de ces agents. C'est ce qui a guidé l'établissement...

M. MAILLET.- Monsieur ROSENTHAL, nous ne parlons pas de clefs de répartition d'agents, ici, il est question de travaux de bureau d'études. Au vu des chiffres, ce travail a été effectué par les services de la Ville, de l'eau et de l'assainissement pour le compte du promoteur qui, en l'occurrence, ici, est la régie de lotissement. Tout travail mérite facturation. Cette facturation a été établie en 2015 pour 222 755,45 €. Cela veut dire que, dans le Compte Administratif Ville, nous devons retrouver 222 757,45 € de recettes. J'ai additionné, j'ai recherché dans le budget Ville sur les articles en recettes qui doivent être affectées, et je n'ai retrouvé que 132 514,12 €.

Pouvez-vous me dire d'où provient cette différence de 90 243,33 €? Et où pouvons-nous retrouver cette recette sur le Compte Administratif Ville ?

M. LE MAIRE.- C'est purement comptable. Il faut expliquer qu'il y a un décalage d'un an entre le titre de la recette et les dépenses...

Mme GARCES.- La recette a été constatée au Compte Administratif 2014 pour la Ville et l'ensemble des dépenses ont été constatées au Compte Administratif 2015 pour les lotissements.

M. LE MAIRE.- De toute façon, vous les retrouverez à la fin.

M. MAILLET.- Non, nous ne les retrouverons pas, Monsieur le Maire. J'ai entendu la réponse, mais je n'ai pas terminé mon intervention sur cette question. Ce sont effectivement ces fameux 90 000 € que nous avons contestés l'année dernière. Alors, cela voudrait dire encore une fois dans la soirée que les chiffres nous rendent justice et que cette recette dont a bénéficié le Budget de la Ville en 2014 était bel et bien fantôme, puisque vous la faites constater uniquement aujourd'hui. Point besoin de me servir des histoires de transfert d'exercice.

Encore une fois, et pour la troisième fois de la soirée, je vous le dis, il existe des comptes de rattachement que vous pouviez utiliser. Vous avez fait constater une recette fantôme dans votre Budget Ville en 2014, ce qui a diminué l'impact sur le catastrophisme de votre épargne nette, sauf que, pour le coup, ce soir, j'apprends que l'épargne nette de la Ville en 2014 n'était pas de moins 30 000 €, si j'enlève les 90 000 euros de recettes qui sont factices, mais elle était de moins 120 000 €.

M. LE MAIRE.- De toute façon l'épargne nette 2014 était le résultat de la gestion que vous avez mise en place et du budget que vous aviez préparé, puisque c'est celui que nous avons mis en œuvre. Vous n'allez quand même pas nous reprocher chaque année d'avoir essayé de rembourser 1 M€ pour réduire la dette que vous nous aviez laissée. Je veux bien que notre gestion soit calamiteuse, mais j'observe que, pour l'instant, tous les Comptes Administratifs que nous vous soumettons sont positifs et qu'ils ont tous été validés par le Percepteur, ce qui veut dire qu'ils ont été faits dans des conditions correctes, car vous semblez sous-entendre à l'instant, (pardon vous avez beaucoup parlé) que nous aurions

camouflé un certain nombre de sommes pour arranger des budgets. C'est faux, cela n'aurait jamais été validé, vous le savez très bien, par le Trésorier-Payeur.

M. MAILLET.- Je ne le sous-entends pas, Monsieur le Maire, je vous le dis !

Et ensuite, quant à la responsabilité du budget 2014, je reprends ici les délibérations du Conseil municipal d'Oloron Sainte-Marie, séance du 28 avril 2014...

M. LE MAIRE.- Vous avez observé que nous sommes au Compte Administratif 2015 Monsieur MAILLET et que nous avons encore 30 rapports...

M. MAILLET.- Je reprends vos propos qui systématiquement nous disent : « je ne suis pas responsable du budget 2014 ». Je reprends donc vos propos du 28 avril 2014, c'est tiré (je le montre au public) des minutes de la séance du Conseil municipal, dans laquelle vous disiez en préambule du Conseil : « *Je veux juste dire un mot, à savoir que l'essentiel des rapports présentés ce soir correspond à la gestion de l'équipe précédente. Et il s'agit de valider les comptes tels qu'ils ont été réalisés au cours de l'année 2013. Et c'est à partir du moment où nous attaquerons le budget 2014 tout à l'heure que commencera donc la gestion qui sera la nôtre* ».

M. LE MAIRE.- Après le mois d'avril, après votre emprunt de 300 000 €, etc., etc.

M. MAILLET.- Je n'ai pas terminé.

M. LE MAIRE.- Vous observerez que nous avons été beaucoup moins critiques sur votre gestion que vous ne l'êtes sur la nôtre.

M. MAILLET.- Je n'ai pas terminé. D'autre part, les frais de bureau d'études correspondant aux heures de travail des techniciens spécialisés dans ce domaine, inscrites à hauteur de 222 757,45 € en 2015, sur le Compte Administratif lotissements Soeix et Légugnon, équivalent à nous faire croire que 7 techniciens ont été mobilisés à plein temps durant une année entière et sans pouvoir se consacrer à d'autres dossiers. C'est une blague, Mesdames, Messieurs, qui peut le croire en constatant *de visu* l'avancement des travaux sur site et qui pourrait penser que le travail administratif de ces projets ait pu mobiliser autant de personnes ?

Quels justificatifs avez-vous donc présentés au Percepteur pour qu'il atteste de cette dépense ? Dans la promotion immobilière, il me semble que le milieu bancaire partenaire impose certaines règles à ce sujet, 60 % de l'opération vendue et argent encaissé avant le début des travaux d'une opération, surtout en zone sans pression fiscale au sein d'une offre territoriale de terrain qui dépasse largement la demande.

Le Compte Administratif montre que vous n'avez pas perçu la moindre recette d'une quelconque vente de terrain à ce jour, ni pour l'un, ni pour l'autre, vous avez même recours à l'emprunt pour régler les premières charges. Dans ces conditions, il n'est plus besoin de faire la preuve de l'insincérité de votre budget et nous condamnons avec la plus grande vigueur ces méthodes. Nous réitérons à nouveau cette année nos observations auprès du contrôle de légalité en espérant recevoir les réponses qui s'imposent quand pareil questionnement apparaît dans les Comptes Administratifs.

J'appelle le groupe d'opposition, compte tenu de ces observations, à ne pas voter ce Compte Administratif.

M. ROSENTHAL.- Nous passons au vote. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? 8 voix contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. Il est adopté, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Le Compte Administratif 2015 du lotissement de Soeix est adopté.

2-f COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT DE LEGUGNON

M. ROSENTHAL.- Ce Compte Administratif s'établit comme suit :

🔊 Section investissement

Dépense de 84 509,91 € pour une recette, emprunt de 200 000 €. Résultat 115 490,79 €.

🔊 Section fonctionnement

86 415,88 € en dépenses et recettes, donc un excédent global de clôture de 115 490,79 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2015 sus-indiqué conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

M. MAILLET.- Les observations que nous avons à faire sur ce Compte Administratif sont exactement les mêmes que les précédentes.

Et j'appelle le groupe de l'opposition à faire exactement la même chose, c'est-à-dire à ne pas voter ce Compte Administratif.

M. ROSENTHAL.- Très bien. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? 8 voix contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. Il est adopté

Le Compte Administratif 2015 du lotissement de Légugnon est adopté

Je vous remercie.

3-a AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE-

M. DALL'ACQUA.- Le Budget Général a dégagé, en 2015, un déficit d'investissement de 1 172 461,95 € et un excédent de fonctionnement de 1 266 210,36 €.

Conformément à la réglementation, l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement du budget 2016 à hauteur de 1 172 461,95 € pour couvrir le déficit constaté, le solde, soit 93 748,41 € est repris en recette de fonctionnement du Budget Primitif 2016.

Le Conseil municipal est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation de résultats de l'exercice 2015 du Budget principal de la commune.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 de la Ville d'Oloron Sainte-Marie est adoptée à l'unanimité

3-b AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - EAU POTABLE.

M. LABARTHE.- Le Budget de l'Eau a dégagé en 2015 un déficit d'investissement de 97 540,32 € et un excédent d'exploitation de 146 417,94 €.

Conformément à la réglementation, l'excédent d'exploitation est affecté en recettes d'investissement sur le compte 1068 à hauteur de 97 540,32 € pour financer le déficit constaté ; le solde soit 48 877,62 € est repris en recette d'exploitation du Budget Primitif 2016 sur le compte 002.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du Budget de l'Eau tel que défini ci-dessus.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 de l'eau potable est adoptée à l'unanimité

3-c AFFECTATION DES RESULTATS - ASSAINISSEMENT.

M. LABARTHE.- Le Budget de l'Assainissement a dégagé, en 2015, un excédent d'investissement de 31 874,13 € et un excédent d'exploitation de 756 464,75 €.

La totalité de l'excédent d'exploitation est affectée en recettes d'investissement du Budget 2016 (compte 1068) pour couvrir les besoins de financement constatés après intégration des restes à réaliser et financer les investissements 2016.

L'excédent d'investissement est reporté au 001.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** les affectations des résultats de l'exercice 2015 au Budget d'Assainissement telles que définies ci-dessus.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2015 de l'assainissement est adoptée à l'unanimité

4-a ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2016 – VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

M. DALL'ACQUA.- Le projet du Budget Primitif comprend deux sections équilibrées en dépenses et en recettes, section investissement : 5 814 249,28 € et section fonctionnement : 13 546 614,29 €.

Vous avez ci-après quelques exemples marquants. Pour revenir sur des choses un peu caractéristiques :

. Chapitre 011, les charges à caractère général, hors travaux en régie, les charges à caractère général augmentent de 2,9 % par rapport au Budget Primitif de 2015. Ce poste absorbe notamment les fluides, et autres charges qui vont augmenter au moins comme l'inflation. Rien de particulier.

. Chapitre 012, les charges de personnel sont estimées à 6 677 877,39 €

. Chapitre 65, les charges de gestion courante augmentent très légèrement par rapport au Budget Primitif 2015 (plus 0,82).

. Chapitre 66, charges financières, la conjoncture reste très favorable. Le chapitre s'établit en baisse très sensible par rapport à 2015.

. Chapitre 70, les produits des services du Domaine : ce chapitre comprend essentiellement les coupes de bois qui connaissent une conjoncture très favorable.

. Chapitre 72, les travaux en régie, qui permettent de valoriser le travail de nos équipes sont estimés à 170 000 €.

. Chapitre 73, impôts et taxes, 10 002 786,00 €, dont une fiscalité directe à 4 084 831,00 €. Cette estimation a été réalisée suite à la modification des bases de Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, et Taxe Foncière Non Bâti par les services fiscaux. Comme annoncés, les taux fiscaux n'ont pas été augmentés.

. Chapitre 74, dotations, subventions et participations : ce chapitre qui comprend essentiellement la DGF et les compensations d'exonérations fiscales, est en diminution, essentiellement à cause de la baisse de la DGF.

. Chapitre 74, autres produits de gestion courante, ce chapitre concerne la location de bâtiments et les redevances des fermiers. Il est en baisse assez sensible à 15,63 %, notamment à cause de la perte de locataires institutionnels ou privés.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2016 arrêté aux chiffres précités.

M. MAILLET.- La lecture des pages 7 et 9 de votre Budget pourrait à elle seule de par les chiffres qui y sont inscrits déterminer le vote de notre groupe.

Il y a quelques minutes à peine, nous votions un Compte Administratif qui laissait apparaître une épargne brute de 1 755 790 € permettant une fois payé le capital des emprunts, de conserver une épargne nette, celle qui participe au financement des investissements, de 691 000 €.

Pour 2016, vous construisez votre budget sur la base d'une épargne brute atteinte à la fin de l'exercice de 1 098 118 € en recul de 37 % sur 2015, permettant à peine de payer le capital des emprunts, et de ne conserver une épargne nette pour investir que de 3 118 €.

La restauration des finances impose rigueur et anticipation. *A priori*, ce ne sera pas pour cette année !

Le paradoxe est que, dans le même temps, vous augmentez vos investissements de 30 %, et comme vous pressentez avec raison que les financer avec une épargne de 3 000 € va être difficile, vous rompez définitivement avec votre Pacte financier, celui par lequel vous affirmiez que vous alliez désendetter la Ville, pour emprunter 770 000 €.

Si nous comparons votre Budget Primitif 2016 au Compte Administratif 2015, la seule base qui vaille, et qui a normalement dû vous servir à le construire, vous nous faites constater une baisse de 8 % de vos recettes totales réelles mais, dans le même temps, vous inscrivez 284 000 € de dépenses supplémentaires.

Sur les dépenses, dans le détail, les charges générales poste 011, 14 articles sont en augmentation significative totalisant à eux seuls, 297 000 € de plus que sur le budget 2015.

Nous pouvons y retrouver - et cela appelle à quelques explications - l'achat des prestations de service : 79 200 € en plus, illuminations de Noël : 28 500 € en plus, classement des archives : 8 000 €, achat de matériel : 50 000 € de plus, eau et assainissement : 6 000 €, terrains : 9 570 €, maintenance : 2 000 €, maintenance photocopieur : 8 000 €, maintenance informatique : 25 000 €, honoraires : 5 000 €, publications : 20 000 € supplémentaires, navettes urbaines : 54 000 € supplémentaires, frais d'affranchissement : 7 300 € supplémentaires, concours divers : 30 000 € supplémentaires, fêtes et cérémonies : 22 800 € de plus, puisque cette année apparaît pour la première fois une ligne de 26 800 €, fêtes et cérémonies, DVCI, en complément de la ligne traditionnelle. Nous passons donc d'un budget de 34 000 € en 2015 à 56 800 € en 2016.

En revanche, vous décidez de faire des économies sur des secteurs qui touchent le quotidien de nos administrés et le patrimoine de notre mairie. Ainsi nous pouvons constater que le budget d'entretien des bâtiments (moins 8 %), ainsi que celui des voies et réseaux (moins 30 %), diminue entre les deux exercices.

Au vu de ce constat, le piéton, incontournable observateur du quotidien de notre Ville et qui utilise la chaussée abandonnée dans certains quartiers, pourrait croire que nos édiles en responsabilité préfèrent consacrer les deniers publics à la fête et les montants correspondants.

Enfin, pour rester dans le domaine technique, vous décidez de moins faire appel aux compétences de nos techniciens, puisque la valorisation des travaux en régie est en diminution. C'est dommage de ne pas utiliser leurs compétences, elle est une bonne source d'économie.

Ce qui suit interpelle. Auriez-vous un problème avec la jeunesse Oloronaise ? Au travers des chiffres, ils sont particulièrement visés par l'effort d'économie que vous avez décidé de faire. Conseil municipal des jeunes : moins 5 000 €, Pass jeunes : moins 3 000 €, chantiers jeunes : moins 2 000 €, bourse projets jeunes : moins 500 €, fêtes de la jeunesse et de l'enfance : moins 1 000 €, « plus belle la fête » : moins 4 000 €, Noël : moins 2 500 €. Musiques actuelles : moins 3 000 €. Pour boucler la boucle, vous avez même souhaité économiser sur le matériel pédagogique consacré aux enfants des écoles.

En agissant ainsi, vous donnez le signe fort sur le niveau d'investissement que vous souhaitez consacrer aux politiques en faveur de la jeunesse.

Quant à la démocratie participative, elle ne répond peut-être pas à vos attentes puisqu'en 2016, elle n'apparaît plus du tout dans le budget. Faut-il le traduire par votre souhait de mettre fin aux activités du CESEL ?

Sur les autres charges de gestion courante au poste 65, l'animation sociale CCAS, et la coopération transfrontalière Chemin de Saint Jacques sont inscrites à hauteur de 0, soit 43 350 € d'économie sur un chapitre pourtant en augmentation.

Le poste charges du personnel diminue, alors même que les Comptes Administratifs des deux derniers exercices n'enregistrent que des progressions, ce qui mériterait quelques explications. Dans ce chapitre, les postes de rémunération apprentis, médecine du travail

diminuent au profit de l'augmentation des postes autres personnels extérieurs, cotisations retraite, assurance et chèques déjeuner.

Sur les recettes, paradoxe d'une volonté d'augmentation des dépenses, les recettes totales qui devraient compenser votre action, baissent. Nous pouvons rapidement identifier les sources de ce constat ; en premier lieu, nous pouvons regretter la diminution des dotations, mais ce n'est pas une surprise, elle était annoncée. Il fallait l'anticiper. Si les recettes baissent, les dépenses doivent baisser. En effet, la participation des lotissements Soeix et Légugnon ont très avantageusement et très opportunément depuis deux ans alimenté les caisses de la Ville. Nous perdions plus de 100 000 € de recettes que nous percevions sur les locations de bâtiments et autres fermages divers, mais vous avez décidé de vendre le patrimoine communal. Cela peut s'entendre, mais on ne vend qu'une fois et on se prive de recettes parfois considérées comme modestes certes, mais pour toujours. Nous parlerons tout à l'heure du camping.

La nouveauté sur ce budget 2016, c'est l'apparition de la taxe transport à hauteur de 390 000 €. Nous nous interrogeons à propos de l'usage qu'il en sera fait au service des transports et de la mobilité qu'elle doit permettre de bonifier au profit de nos concitoyens et des salariés des entreprises qui s'acquittent du versement transport.

En effet, en 2016, je reviens sur ce point, la subvention d'exploitation aux navettes urbaines est inscrite à hauteur de 144 000 €. Le budget d'investissement de la régie navette est à 0. Et les seuls investissements identifiés dans le budget que j'ai trouvés au niveau du Budget Général qui en découlent sont l'acquisition du mobilier de transport, 14 000 € et la mise en conformité accessibilité 90 000 €, à condition bien entendu que pour cette dernière l'intégralité de la ligne soit consacrée au transport. De nouveau, si je fais le calcul, 390 000 €, moins 144 000 € de subventions d'exploitation, 14 000 € de matériel de mobilier urbain consacré au transport, 90 000 €, cela fait au total 142 000 €. Que finance l'excédent de 248 000 € obtenu sur la perception de la taxe transport ?

Enfin, sur les investissements, nous souhaiterions savoir à quoi correspondent les 103 000 € pour le local du Jardin Public, les 169 000 € d'aménagement mairie...

M. LE MAIRE.- C'est le hall, c'est ce que vous avez étudié il y a quatre ans et que vous n'avez jamais fait !

M. MAILLET.- Les 19 000 € pour l'étude du golf.

M. LE MAIRE.- C'est une étude faite pour l'utilisation du site d'Escout et qui s'est avérée impropre à un golf car c'est une zone humide.

M. MAILLET.- Enfin la modification du PLU...

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, ce n'est même pas cela, je crois que c'est le remboursement d'une étude que vous n'aviez pas payée et qui était due par la SEPA pour l'étude faite.

M. MAILLET.- A votre initiative.

M. LE MAIRE.- Et qui n'avait pas été payée, de la même manière que nous devons payer une autre facture, je crois, pour le Trinquet, des taxes foncières et il y a un troisième point à la SEPA.

Ensuite, il y a aussi la participation aux travaux sur la départementale de Saint-Pée qui n'avait pas été payée non plus pour une somme non négligeable et nous essayons de régler cette année toutes ces dettes.

M. MAILLET.- C'est la continuité républicaine. Tout comme nous en 2008, nous avons dû payer 100 000 € en budget de fonctionnement et 424 497 € en investissement. Cela s'appelle la continuité républicaine.

Je tiens à disposition vos factures.

M. LE MAIRE.- Vous avez gagné la médaille de la Ville Monsieur MAILLET !

M. MAILLET.- D'une manière plus générale, l'analyse des investissements budgétés est l'aveu même que vous renoncez à vos engagements de désendetter la Ville. Vous avez tenu deux petites années. La réalité, c'est que compte tenu de l'impossibilité à mobiliser significativement l'épargne que vous n'êtes pas en capacité de réaliser, cette épargne qui je le rappelle, est la première marche des investissements, vous vous trouvez dans l'obligation cette année d'emprunter.

Dans ces conditions, et pour conclure, les chiffres démontrent que vous auriez plutôt intérêt à produire un budget qui prendrait en compte à la fois la conjoncture et les engagements que vous avez pris par délibérations municipales dans votre Pacte financier. Au lieu de cela, et sur le dos des Oloronais que vous continuez de taxer sans discernement et sans vergogne en leur infligeant des ponctions fiscales qui font école à la Direction Départementale des Finances Publiques, vous vous projetez dans une fuite en avant, comme vous l'avez fait jadis en surfant sur les recettes exceptionnelles. Elles masquent la réalité et permettent de sauver les apparences sur le moment, mais elles nous précipitent vers l'abîme à moyen terme, comme ce fut le cas voici quelques années en raison d'une gestion erratique.

Ce budget 2016 montre que vous ne recevez pas les leçons du passé, que vous n'intégrez pas les contraintes du présent, que vous n'entendez pas les alertes qui devraient venir d'abord des bancs de votre majorité, compte tenu du vécu et de l'expertise supposée de quelques-uns de vos adjoints et conseillers. Ce n'est pas le cas, loin de là. La suite démontrera, j'en suis certain, que nous avons raison, comme le Compte Administratif vient de démontrer, à quelques euros près, que nous avons raison il y a un an.

Le groupe minoritaire votera donc résolument contre votre Budget prévisionnel 2016.

M. LE MAIRE.- Et le groupe majoritaire fera sûrement l'inverse !

Vous avez été excellent dans votre travail de Fouquier-Tinville de la fiscalité, de la comptabilité, etc., excellent, sauf que, de temps en temps, les choses se heurtent aux réalités et qu'il ne faut pas mélanger les Budgets Primitifs et les Comptes Administratifs. C'est aux Comptes Administratifs que vous verrez les conséquences de ce que vous annoncez ; mais vous vous plaisez visiblement très bien dans le rôle de la pythie grecque.

Je veux tout simplement rajouter que le Budget Primitif que nous présentons cette année est dans la droite ligne, contrairement à ce que vous dites, du pacte financier que nous avons annoncé. Vous dites : « Vous prévoyez un emprunt de 700 000 € » oui, nous prévoyons aussi de rembourser 1 090 000 €. Dans le pire des cas, de toute façon nous rembourserions 400 000 € mais en plus, cet emprunt ne tient pas compte d'un certain nombre de choses y compris d'un certain nombre de décisions que nous aurons à voter tout à l'heure qui ne figurent pas aux recettes dans ce budget et qui, si elles sont votées dans une demi-heure ou dans trois quarts d'heure, suffiront à éliminer la nécessité de faire un emprunt. C'est donc un emprunt de précaution, vous le savez, comme vous-mêmes vous avez très régulièrement utilisé, parfois même au-delà des autorisations qui vous

étaient données, je crois en 2011, vous aviez un prêt d'équilibre qui vous était donné de 800 000 € et vous avez pris 1 M€. C'est un emprunt de précaution, que nous espérons bien ne pas utiliser. Nous comptons cette année encore rembourser un peu plus de 1 M€ de dette et c'est au Compte Administratif que vous verrez si nous avons réussi ou pas.

Quand je dis qu'il est dans la droite ligne de notre Pacte financier, nous le verrons en juin, puisque nous aurons l'occasion justement de faire le bilan point par point de ce Pacte financier. Il est dans sa droite ligne, pourquoi ? Parce qu'il prévoit des subventions d'un montant très supérieur à celles que vous obteniez jusque-là, parce qu'il prévoit de réduire l'emprunt de 1 095 000 € comme nous nous étions engagés (nous n'avons pas dit de chiffres) à réduire l'emprunt ; il prévoit pour la première fois...

M. MAILLET.- 1 095 000 € Monsieur le Maire, vous êtes en train de parler de l'annuité qui correspond à l'amortissement de l'emprunt.

M. LE MAIRE.- Peu importe à quoi cela correspond.

M. MAILLET.- Vous n'allez pas rembourser par anticipation 1 095 000 €.

M. LE MAIRE.- Peu importe, Monsieur MAILLET.

M. MAILLET.- Non, pas peu importe.

M. LE MAIRE.- J'aimerais que vous me laissiez parler.

M. MAILLET.- Je ne vous laisserai pas dire ce genre d'aberration.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas vous qui commandez. La dette en 2013 était de 14 280 000 €, en 2014 de 13 533 000 €. Cela fait bien 700 000 € de moins et en 2015, de 12 469 193 €. Cela fait bien 1 M€ de moins. Chaque année, l'encours de la dette diminue depuis que nous sommes là, de 1 M€. Et vous le verrez...

M. MAILLET.- Que vous soyez là, ou que vous ne soyez pas là, quelle que soit l'équipe qui soit présente,

M. LE MAIRE.- Vous, vous empruntiez...

M. MAILLET.- Le montant de l'annuité est de 1 095 000 €. Vous n'assurez simplement que le remboursement de l'annuité.

M. LE MAIRE.- Vous n'équilibriez le budget qu'en empruntant chaque année 1 M€. Je suis parti en 2008, il y avait 8 M€ de dettes, je reviens, il y en a 14. C'est bien 1 M€ par an et cela, c'est indiscutable. Vous avez bien emprunté.

M. GAILLAT.- C'était 11 M€ en 2008.

M. LE MAIRE.- Il n'y avait pas 11 M€, mais 8 M€. Au 31 décembre 2007, dernière année, il y avait 7 505 087 €, soit une dette par habitant de 639 €. Vous pouvez contester ce que vous voulez, vous avez tort.

Sur les ratios fiscaux, nous en discuterons. Nous sommes parmi les plus bas aujourd'hui. L'effort fiscal n'est sur Oloron Sainte-Marie en 2015 que de 54,60 %. De votre temps, en 2012, il était de 63 %. Nous verrons tout cela avec le Pacte financier et vous contesterez, si vous estimez que nos chiffres ne sont pas bons, mais nos chiffres sont ceux de la Perception, ils sont indiscutables. Sur l'effort fiscal, il n'y a pas de problème.

En matière d'investissement, cette année, dans notre budget, nous augmentons l'investissement. Nous maintenons les ventes et ce n'est pas facile dans la conjoncture

d'aujourd'hui d'arriver à vendre nos biens, surtout dans l'état où ils sont et nous n'augmentons pas les taux des impôts. En juin, nous nous interrogerons : faut-il ou pas maintenir la suppression des abattements ou faut-il plutôt les rétablir ? Et en juin, nous nous demanderons, Monsieur BAREILLE pourquoi aucune commune de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais n'a jamais instauré ni l'abattement général à la base ni les autres. Et nous nous demanderons pourquoi nous étions les seuls à le faire et s'il n'y a pas iniquité sur ce territoire, ce qui expliquerait pourquoi nous avons tant de difficultés par moments.

Alors, pardon de vous le dire Monsieur MAILLET, vous avez le droit de regarder ligne par ligne, l'article 69, etc., vous avez parfaitement le droit, et c'est votre rôle, mais c'est mon rôle aussi de vous dire que cette majorité est fière du Budget qu'elle présente, parce qu'elle a l'impression d'être sur la route du redressement et qu'elle le fait avec honneur et qu'elle essaie de le faire avec justice et que c'est au moment du Compte Administratif que nous verrons si ce que vous annoncez s'est produit ou pas.

M. BAREILLE.- Vous vous rappelez Monsieur le Maire, « nous verrons » comme vous le disiez.

M. LABARTHE.- Juste un mot pour rappeler quel était le montant de la dette en 2008, je confirme qu'il était bien de 7 500 000 €. J'ai eu d'ailleurs l'occasion, lorsque j'étais dans l'opposition, dans la période 2008-2014, de revenir sur ce point. Je ne suis pas le seul d'ailleurs, à côté de moi quelqu'un pourrait aussi en parler. Je confirme bien que le montant de la dette en 2008 était de 7 500 000 €.

M. GAILLAT.- Je me rappelais de notre ami André comme expert des forêts. Je le retrouve expert en finances ce soir. Je voudrais lui poser une question, puisqu'il nous affirme quelque chose : tu as dû remarquer à la lecture des budgets que l'attribution de compensation que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais verse à la Ville a augmenté de 398 000 € en 2013. Tu sais pourquoi ? Tu connais la raison ?

M. LE MAIRE.- C'est la fin de l'emprunt.

M. GAILLAT.- Je parle à André LABARTHE. Tu connais la raison ? 398 000 € c'est ce qui correspondait par an à l'annuité de l'emprunt de 3 M€ qu'avait transféré la Ville à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, mais que la Ville continuait à payer puisqu'on lui retenait sur l'attribution de compensation. La preuve : en 2013, la Ville retrouve 398 000 € de plus, puisque la Ville avait contracté l'emprunt jusqu'en 2013. Je ne vais pas aller plus loin, un glissement progressif du plaisir a lieu à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, qui fait que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais continue à le payer pendant cinq ans supplémentaires ; mais c'est une autre question.

Donc, André, tu vois bien qu'encore une fois les chiffres sont têtus et nous donnent raison. 398 000 € qui ont été récupérés sur l'attribution de compensation, tout le monde peut regarder comment elle a augmenté en 2013. Cela correspondait strictement au remboursement de l'emprunt de 3 M€ qui avait été transféré à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et que la Ville continuait à payer. Quand nous disions que, contrairement à ce que disait Monsieur LUCBEREILH, il fallait rajouter 3 M€ aux emprunts de la Ville, nous avions raison.

Je voudrais poser par ailleurs une question supplémentaire.

M. LE MAIRE.- J'invite le public qui est ici à se rendre sur le site du ministère des Finances et à regarder l'endettement de la Ville.

M. GAILLAT.- Quand on transfère, évidemment, cela n'apparaît plus sur le chiffre de la Ville, mais on continue à le payer.

M. LABARTHE.- Cela apparaît sur le chiffre de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, et on ne va pas les comptabiliser.

M. GAILLAT.- On continue à le payer. Je ne parle pas de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, quand je suis à la Ville.

M. DALL'ACQUA.- Sur la proposition, d'abord nous sommes sur un Budget Primitif, c'est sur un projet. Nous entendons vos interprétations effectivement mais là, nous exposons notre choix politique ce soir. Notre épargne nette approuvée a été votée tout à l'heure, notre action est la valeur du travail qui a été mené. Et je ne doute pas un instant effectivement que l'année prochaine nous aurons la capacité encore de présenter de bons résultats, pas forcément les mêmes chiffres, mais de bons résultats j'espère.

Il a fallu effectivement beaucoup de courage à cette équipe pour mener les choix politiques que nous avons faits. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous avons des résultats qui sont excellents.

Je ne reviendrai pas sur la partie des années où je n'étais pas élu, mais si vous voulez en parler, nous pouvons en parler rapidement.

(Protestations de l'opposition)

Nous restons sur le budget. C'est à peu près tout ce que j'avais à dire. Nous sommes bien sur un remboursement d'emprunt que nous allons maintenir et les 700 000 € qui sont inscrits sont une réserve au cas où nous aurions besoin un jour d'y accéder, mais nous le prévoyons, pour ne pas nous « planter ».

M. MAILLET.- Arrêtez de nous dire que l'emprunt est dans l'attente d'un projet.

M. DALL'ACQUA.- Il s'agit d'un projet, Monsieur MAILLET. C'est juste un projet et si jamais nous avons besoin de faire un recours à l'emprunt, quels seraient les résultats, comment cela se passerait, nous nous donnons juste une possibilité d'emprunt, comme nous le disions.

M. LE MAIRE.- Vous votez le camping, vous aurez une recette de 500 000 € qui n'est pas au Budget et qui couvre quasiment le besoin de l'emprunt.

M. BAREILLE.- Vous voulez nous prendre par les sentiments.

M. GAILLAT.- Votre seul projet revient à diminuer l'épargne de 37 %. C'est tout ce que j'aurai à dire.

(discussion générale)

M. BAREILLE.- Que Monsieur DALL'ACQUA revendique comme un acte courageux...

M. LE MAIRE.- C'est moi qui ai dit cela...

M. BAREILLE.- Non, Monsieur DALL'ACQUA vient de parler de courage.

M. LE MAIRE.- Vous voyez la solidarité majoritaire.

M. BAREILLE.- Il revendique un acte réfléchi et courageux, 569 000 € pour la Ville dans la poche des Oloronais et la conséquence collatérale en tout avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais : 949 000 €. Si c'est réfléchi, il ne fallait pas être dans le déni jusqu'à présent et il ne fallait pas à ce moment-là promettre à l'inverse une pause fiscale et pas d'augmentation d'impôts, quand vous avez fait campagne pour être élu, vous avez trompé les Oloronais. À eux d'en juger.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAREILLE, je ne vous ai pas vu souvent dans mes meetings pour savoir ce que je disais aux Oloronais. Je regrette, j'aurais aimé. Je leur disais simplement que nous n'augmenterions pas les taux et c'est exactement ce que nous faisons ce soir.

(Rires de l'opposition)

M. LE MAIRE.- C'est ce qui est marqué dans mon programme.

M. BAREILLE.- Votre projet promettait la pause fiscale.

M. LE MAIRE.- Vous voyez à tous les deux, nous couvrons tout le spectre de la fiscalité locale. Je mets le rapport aux voix.

M. GAILLAT.- Attendez, je voudrais revenir sur un point, qui me titille et j'ai deux questions à vous poser.

Tout à l'heure, j'ai entendu que nous devions rembourser à la SEPA 18 000 € suite à l'étude du golf qui a avorté dans sa réalisation.

M. LE MAIRE.- Nous avons reçu une facture à payer effectivement.

M. GAILLAT.- Nous avons reçu une facture encore beaucoup plus importante de la SEPA à payer, quand nous sommes arrivés ici.

M. LE MAIRE.- J'ai négocié.

M. GAILLAT.- C'est nous qui avons négocié pour arriver à réduire la facture qui était demandée et je peux vous dire qu'il y a eu des séances ici extrêmement sportives avec la SEPA. Mais revenons au golf. Cette facture, nous ne l'aurions jamais payée. Je vais vous dire pourquoi. La SEPA s'était engagée. C'était vous qui aviez fait ce projet, qui l'aviez monté. Ce projet, rappelez-vous, ne devait rien coûter à la Ville, il était gratuit pour la Ville. Quand nous avons pris ce projet en main, renseignements pris, il commençait par coûter à la Ville exactement 980 000 € de réseaux, d'assainissement, alors qu'il ne devait rien coûter. Ensuite....

M. LE MAIRE.- ...nous étions bien d'accord que des promoteurs en achetant le terrain payaient le terrain viabilisé.

C'est bien n'importe quoi.

M. GAILLAT.- Laissez-moi finir ! Ce projet était monté selon les montages classiques qui existaient à l'époque, pour défiscaliser, il s'agissait de faire, d'un côté, un équipement d'hébergement, et un promoteur le faisait, et de l'autre côté, pour que derrière, les propriétaires qui achetaient ces équipements, puissent défiscaliser, il fallait qu'il y ait une structure pour louer. Et donc, le montage a été fait ainsi. Sauf que trois mois après, la structure qui était appelée à louer ces équipements est venue nous dire qu'elle ne pouvait pas le faire et qu'elle se désistait. Donc, la SEPA est venue constater cet échec en disant qu'il n'y avait personne pour venir louer les équipements qui seraient éventuellement

construits sur ce golf et que, dans ce cas, l'opération ne pouvait pas être réalisée. Nous leur avons alors demandé, puisque nous avons un contrat avec eux, de chercher une autre structure. Elle n'a jamais été trouvée.

Donc, aujourd'hui, je trouve un peu fort de café de devoir payer 18 000 € d'une facture sur une opération qui avait été montée n'importe comment, exactement comme l'opération de l'hôtel 5 étoiles à la Confluence, et qui a explosé en plein vol.

M. LE MAIRE.- Mais là, qu'avez-vous payé ?

M. GAILLAT.- Nous n'avons rien payé, mais c'est mieux Monsieur LUCBEREILH, nous arrivons en mars et nous prenons les dossiers et durant votre campagne, il y avait des plaquettes extraordinaires sur cette opération.

M. LE MAIRE.- Monsieur GAILLAT, vous n'allez pas nier qu'à l'époque nous avons fait l'îlot des Trams, nous avons fait la ZAC Guynemer, la Confluence. Nous avons apporté la preuve que nous savions faire. Vous avez l'air de dire que nous sommes des fous.

M. GAILLAT.- Nous demandons : qui finance et qui monte cette opération ? C'est très simple, c'est M. LA ROCCA, très bien, nous allons l'appeler. J'appelle personnellement M. LA ROCCA (c'est dommage, j'aurais dû enregistrer la conversation). Nous sommes en septembre 2008. Je demande à M. LA ROCCA où il en est de son projet. Il me répond : « Vous rigolez, cela fait maintenant plus d'un an que j'ai prévenu que j'avais abandonné ce projet ». Pendant la campagne municipale, ce projet était valable au mois de mars et M. LA ROCCA, depuis septembre de l'année précédente, avait prévenu qu'il avait abandonné le projet. Voilà les choses que nous avons trouvées.

Nous n'aurions jamais payé les 18 000 € du golf.

Deuxième point.

M. LE MAIRE.- Je veux quand même contester le fait que...

M. GAILLAT.- Vous pouvez contester ce que vous voulez, j'ai dit la vérité.

M. LE MAIRE.- Vous avez toujours la vérité et les autres sont forcément des menteurs. Je veux simplement dire que nous avons reçu une facture et que moi, en général quand je reçois une facture, je la paye. J'essaie d'être un bon payeur et cette somme était due, parce qu'à l'époque ces études avaient été commanditées par nous et je considérais qu'elles avaient été effectuées et que ce n'est pas la faute de la SEPA si j'apprends qu'un promoteur ne voulait plus y aller. Dont acte, la faute n'incombe pas à la SEPA, son travail avait été exécuté quand même ; donc, nous avons payé. C'est pour la même raison que vous n'avez pas payé le Conseil général à Saint-Pée car il vous a trompé aussi, 120 000 €...

M. GAILLAT.- Nous n'avons pas reçu la facture.

M. LE MAIRE.- Si vous l'avez reçue.

M. GAILLAT.- Non.

Ma deuxième question est la suivante : j'ai vu que vous avez mis en proposition de dépenses sur le BP 5 000 € pour des modifications du PLU. Pouvez-vous nous dire ce que vous envisagez comme modification du PLU en 2016 ?

M. LE MAIRE.- C'est tout simplement le rapport que vous avez voté au dernier Conseil municipal avec trois déclarations de projet : le terrain à côté de l'école Saint-Cricq à Oloron Sainte-Marie, les terrains qui correspondent à l'ADAPEI pour leur permettre de faire leurs extensions de bâtiment, un troisième terrain qui est... les deux ADAPEI.

Vous l'avez voté au dernier Conseil municipal. C'était une déclaration de modification de PLU.

M. GAILLAT.- Rappelez-moi sur quels terrains ?

M. LE MAIRE.- Le terrain de Légugnon pour permettre d'agrandir le foyer d'hébergement, ensuite le terrain au Gabarn pour le foyer d'accueil médicalisé, l'extension qui ne peut pas se faire avec le PLU d'aujourd'hui et enfin à côté de l'école Saint-Cricq pour permettre à M. LAMOTTE ou à quelqu'un d'autre d'utiliser ce terrain.

M. GAILLAT.- Mais nous avons voté une déclaration de projet ici ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr, nous avons voté cela au dernier Conseil municipal.

M. GAILLAT.- Non.

M. LE MAIRE.- On me dit qu'il y a de cela plusieurs séances.

M. GAILLAT.- L'an dernier. Nous avons voté plusieurs déclarations de projet l'an dernier. Vous n'avez pas de projets autres pour modifier le PLU.

M. LE MAIRE.- Pas pour l'instant, mais nous en aurons un bientôt.

M. GAILLAT.- Dites-le nous alors.

M. LE MAIRE.- Vous le savez. Il y aura, bien entendu, une réflexion sur le PLU par rapport à divers investissements industriels dans le secteur du Bager par exemple.

M. GAILLAT.- C'est ce que je voulais entendre.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas pour cela qu'il y a 5 000 € !

M. GAILLAT.- Cela veut dire que vous confirmez ce soir que vous envisagez bien de modifier le PLU pour rendre possible l'exploitation des carrières au Bager.

M. LE MAIRE.- Vous venez de dire à l'instant que « nous envisageons » et pas que nous allons faire.

M. GAILLAT.- C'est vous qui venez de dire que bientôt nous serons amenés à délibérer sur une proposition de modification du PLU pour rendre possible l'extension des carrières du Bager.

M. LE MAIRE.- Pas forcément l'extension des carrières !

M. GAILLAT.- L'exploitation d'une carrière au Bager. D'abord, c'est une information importante que tout le monde doit entendre, et cela veut dire que vous envisagez, -et à ce sujet, j'aimerais avoir l'avis d'André - tout simplement de déclasser un espace boisé classé de la Commune d'Oloron Sainte-Marie depuis de longues années...

M. LE MAIRE.- Monsieur GAILLAT, je n'en sais rien...

M. GAILLAT.- Inscrit au patrimoine paysager de la Ville historique, vous envisagez sans aucun souci de modifier le PLU pour faire une carrière au Bager, je peux vous dire d'ores et déjà...

M. LE MAIRE.- Cette question premièrement n'est pas à l'ordre du jour. Je vous le dis par honnêteté et par transparence, car elle risque de venir.

Deuxième point, s'il s'agit d'un espace classé, comme vous le dites, la question ne se posera même pas, puisque nous n'en avons pas le droit. Donc, cela ne se fera pas.

M. GAILLAT.- C'est un espace boisé classé, vous le savez.

M. LE MAIRE.- Mais comme vous ne savez pas où il est, il vous est difficile de savoir si c'est boisé ou classé, en tout cas ce n'est pas boisé, c'est sûr.

M. GAILLAT.- On y va ensemble, je vous y amène tout de suite ?

M. LE MAIRE.- Pas avec moi, allez-y avec un promoteur. Je n'ai rien à voir là-dedans.

M. GAILLAT.- Et vous me dites que je ne sais pas où c'est, vous rigolez !

M. LE MAIRE.- Troisièmement, la question se posera lorsqu'un dossier précis aura été déposé par l'éventuel promoteur et qu'il nous montrera de manière très précise où cela se situe et comment. À ce moment-là, le Conseil municipal délibérera et vous aurez tout loisir de pouvoir faire part de votre position dont l'objectif essentiel d'ailleurs est de contrer tous nos projets, comme nous le voyons ce soir.

M. GAILLAT.- Non, non.

M. LE MAIRE.- Et d'empêcher la création d'un certain nombre d'emplois non délocalisables pour des personnes qui n'ont pas de qualification particulière. Nous en parlerons le moment venu.

M. GAILLAT.- Comme à chaque fois, vous partez très bien en patinage artistique derrière pour en sortir. L'information de la soirée c'est qu'effectivement vous envisagez de modifier le PLU.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas l'information de la soirée, elle est parue dans « le Sud-Ouest » de la semaine dernière.

M. GAILLAT.- De modifier le PLU, pas du tout !

M. LE MAIRE.- C'était écrit dans « le Sud-Ouest », j'ai lu cet article.

M. GAILLAT.- Je ne l'ai jamais vu.

M. LE MAIRE.- Vous ne lisez pas assez la presse !

M. GAILLAT.- C'est bien, nous enregistrons. Je vous garantis que vous aurez du mal.

M. LE MAIRE.- Sur le budget, avez-vous d'autres choses ou pas ?

M. GAILLAT.- Oui, un dernier point. Je vous ai entendu faire assaut de vertu, de souci de rigueur, de bonne gestion, j'ai une question à vous poser : vous avez fait sur deux ans et c'est très bien, 1,4 M€ de recettes exceptionnelles de ventes immobilières, en même temps vous nous dites que vous vous désendettez. Comme vous l'a dit Patrick MAILLET tout à l'heure...

M. LE MAIRE.- L'encours de la dette baisse.

M. GAILLAT.- Évidemment, l'encours de la dette de la Ville c'est 1 M€. Que ce soit vous qui soyez à cette place, que ce soit André, n'importe qui, il paierait chaque année 1 M€. D'accord ? Donc, ce n'est pas à proprement parler du désendettement. Si vous

voulez-vous désendetter, première question, pourquoi n'avez-vous pas utilisé ces ressources exceptionnelles qui ne sont qu'à un coup, que vous n'aurez plus, pour véritablement vous désendetter, c'est-à-dire rembourser par anticipation l'emprunt que vous aviez Première question. Là, vous auriez fait un véritable désendettement.

M. LE MAIRE.- Vous savez parfaitement que ces emprunts ont des droits de rachat qui sont tellement élevés que nous n'avons aucun intérêt à les rembourser. Nous avons plutôt intérêt à faire fonctionner la Ville sans emprunter, ce qui nous permet de rembourser et donc de baisser le capital de la dette annuellement et aujourd'hui, que vous le vouliez ou pas, le capital de la dette due (vous le trouvez aussi sur le site du Ministère de la Finance) est bien de 2 M€ de moins qu'il y a deux ans.

M. GAILLAT.- Évidemment vous remboursez 1 M€ par an ! En CM1, ils auraient compris.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas l'air de comprendre, vous venez de me dire que ce que je disais n'était pas vrai, à savoir que l'on baissait de 1 M€ par an.

M. GAILLAT.- Vous payez 1 M€ par an, donc au bout de deux ans, il y a 2 M€ de moins. En CM1, on le sait. Ce n'est pas un véritable désendettement.

M. LE MAIRE.- Si nous baissons l'emprunt de 1 M€ par an, c'est du désendettement. Comment appelez-vous cela ?

M. GAILLAT.- En tout cas, vous n'avez pas utilisé ces ressources exceptionnelles que vous allez perdre, pour cela. C'est votre choix.

Vous auriez pu aussi, puisque vous avez besoin de faire de l'investissement, et besoin de recourir à l'emprunt l'année prochaine sauf à faire de nouvelles ventes, vous l'avez dit, inscrire cette somme-là en section investissement.

M. LE MAIRE.- Non.

M. GAILLAT.- Pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Parce que nous ne sommes pas encore en situation de pouvoir investir massivement compte tenu des finances de la Ville et que, pour l'instant, l'objectif est d'abord de rétablir l'équilibre financier de la cité, rentrer dans les ratios normaux et lorsque ce sera fait effectivement, nous dégagerons de l'épargne qui nous permettra de faire de l'autofinancement et de l'emprunt pour investir. Mais pour l'instant, ce n'est pas le cas et sur quoi aurions-nous investi pour l'instant ? Nous n'avons pas de dossiers énormes, nous avons de petits investissements dans notre cité et nous les faisons les uns après les autres en les autofinçant.

M. GAILLAT.- Si vous n'avez rien à faire alors, cela va. Très bien.

M. LE MAIRE.- Qu'avez-vous fait, vous, pendant six ans ?

M. GAILLAT.- Rien !!

M. LE MAIRE.- Vous avez fait comme nous.

M. GAILLAT.- Rien et pendant six ans, c'était la nuit sur Oloron Sainte-Marie et désormais, c'est le jour.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? 8 voix contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention et 25 voix pour.

Le Budget Primitif 2016 de la Ville d'Oloron Sainte-Marie est adopté.

4-b ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2016 – EAU POTABLE

M. LABARTHE.- Le projet de Budget Primitif 2016 de la régie de l'eau potable s'équilibre comme suit :

🔊 **Section investissement** en dépenses et recettes à hauteur de 1 450 269,04 €

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

. Études hydrogéologiques du Lourtau	20 000,00 €
. Étude canalisation du Lourtau	100 000,00 €
. Équipements hydrauliques du Lourtau (RAR)	33 000,00 €
. Schéma d'alimentation en eau potable	320 000,00 €
. Remplacement pompe du Puits du Vert n° 1 (RAR)	85 000,00 €
. Réhabilitation équipement du Puits du Vert n° 2	50 000,00 €
. Réhabilitation du réseau rue Navarrot	180 000,00 €
. Réhabilitation du réseau rue d'Aspe (RAR)	126 550,00 €
. Réalisation du réseau santé (RAR)	13 750,00 €
. Acquisition de terrains bâtis	140 000,00 €.

Concernant les recettes :

. Subventions	256 000,00 €,
. Amortissement des immobilisations	197 857,51 €
. Résultat 2015 affecté	97 540,32 €
. Emprunt (dont RAR)	873 769,00 €.

🔊 **Section d'exploitation**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 533 475,72 €.

Concernant les dépenses,

Les charges d'exploitation sont en augmentation du fait notamment du recalage des redevances à reverser à l'Agence de l'Eau et de l'augmentation de la consommation d'électricité due à une modification de fonctionnement et à une utilisation importante du système de pompage. Cette modification devrait se traduire par une baisse de la taxe de prélèvement appelée par Adour-Garonne à compter de 2017.

Les charges de personnel diminuent notablement suite au redéploiement des agents entre les services d'eau et assainissement.

Concernant les recettes, le prix global du mètre cube est porté à 90 centimes d'euros afin de faire face à l'augmentation des charges d'exploitation.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2016 de la régie de l'eau potable ci-dessus arrêté aux montants cités,

- **FIXER** le prix du mètre cube d'eau à 90 centimes hors taxe pour les Oloronais,

- **PRECISER** que le prix facturé aux communes et aux syndicats voisins fait l'objet d'une indexation comme prévue dans les conventions,

- **PRECISER** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2016.

Vous pouvez retrouver en annexe les factures d'eau potable et ensuite la programmation des travaux.

M. LE MAIRE.- Qui intervient ?

M. MAILLET.- Rapidement sur les propos d'André, à la lecture de cette délibération, et cela vaudra également pour la prochaine délibération, je ne partage pas l'avis de justifier une augmentation par l'augmentation des charges d'exploitation, en règle générale. Nous sommes plus à même de justifier une augmentation plutôt sur une volonté d'investir. Je l'ai dit tout à l'heure dans le Compte Administratif, attention, même si ce sont de petites sommes, si je refais le calcul, cela représente quand même 17 % sur deux ans d'augmentation, soit une moyenne de 8 % par an ; cela reste des petits centimes, mais compte tenu des volumes, cela représente de l'argent. Dans un premier temps, avant même d'augmenter la tarification que doivent supporter les Oloronais et les Oloronaises, même si nous sommes dans une catégorie de facturation qui reste en deçà des moyennes départementales et régionales, il faut faire attention quand même, car ensuite, lorsqu'on a augmenté cette tarification, les investissements suivent et nous avons vu dans le Compte Administratif que ce n'était pas le cas.

M. LE MAIRE.- Une information sur les prix du mètre cube hors taxe de l'eau : dans les collectivités qui nous entourent, nous sommes avec Mauléon celles qui ont le prix du mètre cube le plus bas.

M. MAILLET.- Je viens de le dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas parlé de Mauléon.

M. MAILLET.- Je viens de reconnaître que nous étions bien en deçà.

M. LE MAIRE.- Je voudrais finir, mais pour autant, nous avons en plus une part fixe qui est la plus basse et inférieure de moitié à celle de Mauléon. Je prends l'exemple du Syndicat d'Ogeu, qui jouxte le nôtre, nous sommes sur un prix du mètre cube de 1,46 au lieu de 0,90 chez nous et une part fixe de 66,35 au lieu de 36 pour nous.

Vous avez raison, il faut être attentif aux évolutions, mais nous nous situons quand même correctement.

M. MAILLET.- Mon intervention ne venait pas en critique sur le montant que vous proposez ce soir.

M. LE MAIRE.- Je ne le prends pas comme cela, j'apporte juste une précision.

M. MAILLET.- Elle portait simplement sur la justification de cette augmentation.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2016 de l'eau potable est adopté à l'unanimité

4-c ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT.

M. LABARTHE.- Le projet de Budget Primitif 2016 de la régie l'Assainissement est équilibré comme suit :

🔹 **Section investissement** : les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 1 525 551 €.

Dont 1 142 730 € de dépenses d'équipements (dont restes à réaliser) et 290 000 € de remboursement de dette au capital.

Concernant les dépenses, parmi les principaux programmes, on peut citer :

. Étude diagnostic schéma directeur (dont RAR)	123 458,00 €
. Études d'optimisation énergétique (dont RAR)	26 542,00 €
. Acquisitions foncières	150 000,00 €
. Modernisation collecte des eaux et de voirie (dont RAR)	45 000,00 €
. Modernisation des postes de refoulement	40 000,00 €.
. WC publics, jardin public (RAR)	230 000,00 €
. Eaux pluviales rue d'Aspe	80 000,00 €
. Eaux pluviales rue Gassion	60 000,00 €
. Eaux pluviales rue Édouard Herriot	20 000,00 €
. Aire de lavage pour CTM	50 000,00 €
. Métrologie STEP	24 180,00 €
. Pompes (dont RAR)	33 021,00 €
. Acquisition matériel station d'épuration (dont RAR)	36 138,00 €.

Concernant les recettes,

. Subventions	97 892,50 €
. Remboursement immobilisations corporelles	85 600,00 €
. Affectation en réserves	756 464,75 €
. Amortissements	429 812,72 €
. Emprunt	103 898,62 €
. Excédent 2015 reporté	31 874,13 €
. Virement de la section fonctionnement	21 008,28 €.

☛ **Section exploitation** : les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 656 921 €.

Les dépenses

Les charges à caractère général augmentent de 2,91 % par rapport aux prévisions 2015. Le chapitre 012 est en augmentation de 32,88 %. Cette augmentation est due à un redéploiement des charges afin que celles-ci soient réparties de façon plus juste entre le budget de l'eau et l'assainissement.

Les recettes

Le prix global du mètre cube est fixé à 1,78 €. La recette consécutive à la mise en place de la part fixe est estimée à 95 000 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2016 de la régie d'assainissement ci-dessus arrêté aux montants cités.

- **FIXER** le prix du mètre cube à 1,78 € HT

- **PRÉCISER** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année.

Même observation que tout à l'heure, vous retrouvez en pages 17 et 18 la facture d'assainissement et le programme.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations ?

M. MAILLET.- Illustration de mon intervention précédente : 20 % d'augmentation en deux ans, 10 % par an, 29 centimes d'augmentation et pour la première fois en 2015 apparition de la taxe fixe d'assainissement, 14,00 € que vous avez votée, que nous n'avons pas votée, mais qui est la taxe la plus injuste qui puisse exister, puisqu'elle ne tient pas compte du nombre de personnes dans un foyer, c'est pourquoi cette taxe nous apparaissait réellement injuste.

Nous voterons ce Budget Primitif assainissement.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2016 de l'assainissement est adopté à l'unanimité

4-d ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2016 – NAVETTE URBAINE

Mme DEL PIANTA.- Le Budget Primitif de la Navette Urbaine 2016 s'établit comme suit :

☛ Section de fonctionnement :

Dépenses 146 400 € et, recettes 146 400 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport
- **ADOPTER** le Budget Primitif 2016 du service Navette Urbaine

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

M. UTHURRY.- J'ai une petite question à vous poser, s'agissant du Compte Administratif, d'une part, vous passez de 95 000 € à 146 400 € en dépenses pour la navette, (je parle de Compte Administratif à Budget) j'imagine que c'est pour apporter un plus à cette navette-là, qu'avez-vous envisagé ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est la valorisation du personnel qui n'avait pas été comptée l'an dernier, la clef de répartition que vous avez votée au dernier Conseil pour le coup.

M. UTHURRY.- Vous n'envisagez aucune amélioration, aucune plus-value par rapport à la navette, en tous les cas, vous ne les prévoyez pas budgétairement.

M. LE MAIRE.- Si.

M. UTHURRY.- Il me semble que la règle du versement transport voulait, lorsqu'il a été institué, que la collectivité devenant organisatrice de transport, réserve la totalité de ce qui a été prélevé auprès des entreprises et des salariés pour améliorer la mobilité des citoyens d'une manière générale et des usagers des entreprises qui ont contribué de manière particulière.

M. LE MAIRE.- Il nous faudra en fin d'année...

M. UTHURRY.- De mémoire, la recette est prévue à 390 000 €. Je vois que 146 400 € sont prévus dans le budget uniquement pour les valorisations de personnel, même pas pour du service supplémentaire, comme c'est prévu. Que faites-vous du différentiel puisque tout à l'heure, vous avez indiqué que dans les mois qui viendraient, nous aurions

des éléments ou des aménagements d'arrêt de bus ou de la possibilité d'arrêt de bus ou d'arrêts supplémentaires, ou de trajets plus long ou plus nombreux. À l'évidence, vous n'avez manifestement pas prévu de les mettre dans le Budget prévisionnel.

M. LE MAIRE.- Vous savez qu'un Budget Primitif peut être complété par une Décision Modificative et un Budget Supplémentaire et qu'en cours d'année, en fonction de certaines consultations, nous pouvons rajouter ou pas des dépenses. Il est certain que l'engagement que nous avons, et qui est normal, est de justifier de 390 000 € de financement d'investissements correspondant à une amélioration collective.

M. UTHURRY.- C'est la loi.

M. LE MAIRE.- L'engagement est dans la loi et effectivement, nous travaillons d'abord sur une réflexion pour nous demander s'il ne faut pas deux bus au lieu d'un, pour qu'il passe plus souvent aux arrêts. C'est un premier point.

Nous réfléchissons sur un deuxième point : nous pensons qu'un bon nombre de personnes se découragent en restant debout au pied d'un pylône à attendre l'arrivée de la navette, et finalement décident de ne plus la prendre. L'idée de mettre en place des abribus, par exemple, est une instruction intéressante.

Ensuite, nous avons avec le Syndicat d'Électrification un rapport tout à l'heure, concernant l'installation de bornes électriques dans la Ville et cela nous a donné l'idée de développer peut-être, mais il nous faut regarder combien cela coûte, un système de transport avec des vélos électriques.

Enfin, nous avons dans chaque projet d'investissement routier que nous mettons en place une part qui correspond à de la mise en place de circuits cyclables, et ces pistes cyclables rentrent aussi dans les dépenses qui sont éligibles.

Voilà quelques exemples de ce que nous entendons mettre en œuvre en cours d'année. Par exemple, vous verrez dans le dernier rapport sur le giratoire de LIDL de la part des entrepreneurs à côté, que la création de pistes cyclables à cet endroit-là est finançable par le biais du versement transport par exemple.

Nous verrons le moment venu.

M. UTHURRY.- Tout ce que vous nous dites est fort intéressant. C'est mieux en l'écrivant. Je constate que le Compte Administratif que nous avons voté tout à l'heure, car il était la transcription des chiffres du travail des services, faisait défaut d'une grande partie du versement transport reçu en 2015 et sur le Budget, je ne voterai pas à titre personnel le budget prévisionnel de transport, car sur la recette que vous prélevez auprès des entreprises *a priori*, vous ne donnez aucun signe si ce n'est en langage verbal...

M. LE MAIRE.- Nous donnons signe ces jours-ci avec des travaux qui nous sont demandés. Vous allez prendre la compétence transport à l'échelle de la nouvelle grande Région. Cela veut dire que notre territoire, comme tous les autres territoires de la grande Région, sera soumis au versement transport et c'est vous qui vérifierez à ce moment-là quand vous nous rendrez ces 390 000 € qui auront été prélevés par vous et qu'il faudra bien compenser, vous-mêmes la pertinence des investissements que nous ferons.

Simplement, à noter que c'est un premier exercice et que, dans un premier exercice, nous vérifions que tout est éligible. Par exemple, si nous mettons dans un magazine municipal les horaires des navettes, s'agit-il d'une dépense qui rentre dans le versement transport ou

pas ? Voilà une question qui peut se poser, car nous pouvons imaginer avoir aussi dans ce versement transport le financement d'une partie de communication. Voilà tout ce que nous vérifions. Paris ne s'est pas fait en un jour et nous n'avons pas tout fait en deux mois, mais le moment venu, nous ferons un bilan, et un rapport rendra compte, pourquoi pas en Conseil municipal, de l'utilisation de ces 390 000 €.

M. MAILLET.- Je pense que c'est une obligation, à partir du moment où c'est une régie, cela doit passer par le contrôle de la Commission des Services Publics.

M. LE MAIRE.- Je ne crois pas.

M. MAILLET.- Sous toutes réserves.

M. LE MAIRE.- Je crois que c'est soumis à l'Urssaf car n'oubliez pas qu'il s'agit d'une taxe et non d'un impôt et c'est l'Urssaf qui nous demande des comptes. Je ne suis pas convaincu du tout que nous ayons à justifier de ce que ce nous faisons avec l'Urssaf en conseil municipal.

M. MAILLET.- Je ne parle pas de l'Urssaf, mais du contrôle du service public qui, dans le cadre des régies, doit être effectivement appliqué chaque année par la Commission des Services Publics.

M. LE MAIRE.- La vraie question qui peut se poser aussi, est la suivante : faut-il maintenir une régie pour la navette ? C'est une question que nous pouvons nous poser, dans la mesure où aujourd'hui elle est gratuite. Nous avons tenté une expérience de gratuité pour voir si elle était plus fréquentée. Nous avons le sentiment qu'elle est plus fréquentée que quand elle était payante, pas assez encore, mais plus, et vraisemblablement nous ne remettons plus la navette payante et nous n'avons plus besoin de régie par exemple

M. MAILLET.- On met en place une régie à partir du moment où on traite et on gère des recettes.

M. LE MAIRE.- Comme il n'y en a pas.

M. MAILLET.- Si vous en avez une, c'est la taxe transport, 390 000 €.

M. LE MAIRE.- Elle n'est pas liée à cela du tout, la taxe transport est versée sur le Budget général de la Commune, elle n'est pas liée à une navette. Il n'y a pas de recettes. La navette est gratuite. Nous allons vérifier. Je suis assez favorable.

Je mets le rapport aux voix. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? 8 voix contre. Des abstentions ? Il est adopté.

Le Budget Primitif 2016 de la navette urbaine est adopté

4-e ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2016 -LOTISSEMENT DE SOEIX .

M. ROSENTHAL.- Le Budget Primitif du lotissement de Soeix s'établit comme suit :

☛ **Section fonctionnement** : équilibrée à 1 234 487,00 €

☛ **Section d'investissement** : équilibrée à 1 200 000,00 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2016 du lotissement de Soeix.

M. LE MAIRE.- Même remarque qu'avant, je présume. Nous n'allons pas reprendre la discussion sur les lotissements.

M. GAILLAT.- Nous venons de constater lors des votes des Conseils d'Administration des régies de lotissement combien après la discussion les méthodes employées pouvaient être éventuellement critiquables. Nous sommes des élus opposés au lotissement de Soeix. Il porterait atteinte au lycée agricole, il est contraire à la priorité que doit conduire la Ville en matière d'habitat sur une longue durée et qui reste la densification de la Ville avec la requalification de l'habitat en centre-ville. Il est contraire au principe du territoire à énergie positive car source de gaspillage énergétique, ce qui d'ailleurs ne manquera pas d'handicaper votre dossier de candidature.

D'ailleurs, ce Budget Primitif se présente sans aucune recette, à part l'emprunt que vous avez contracté. Comment mieux dire que vous n'envisagez pas sa réalisation en 2016 contrairement à vos engagements ou vos promesses. Vous les appelez comme vous voulez, mais après tout, tant mieux, que vous aperceviez par vous-mêmes que ce que nous avions dit sur cette opération est une réalité.

Vous voulez dessiner un centre-ville comme un enfant dessine un mouton, mais un centre-ville se crée avant tout par la densité des habitants. Tous les centres des villes moyennes de France souffrent d'avoir été désertés depuis les années 60 par leurs habitants qui trouvaient en périphérie de meilleures conditions de vie familiale.

L'impératif de stopper radicalement la consommation d'espaces agricoles et de revivifier les villes remet au centre de l'action des collectivités l'objectif de provoquer un retour des habitants en ville, énorme challenge qui impose la persévérance dans un temps long, de l'argent et un travail de professionnels pour inventer ce nouvel habitat en ville qui ne peut se satisfaire d'opérations qui se contentent de relooker l'habitat du 19^{ème} siècle.

Ici, chez nous, dans un contexte de très faible pression immobilière, c'est encore plus difficile. Raison de plus pour ne pas se disperser et en faire une unique priorité.

Ce lotissement, fausse bonne idée, non seulement vous empoisonne l'existence et heureusement que vous n'avez pas commencé la viabilisation qui vous aurait plongés à coup sûr dans un fiasco financier. Alors, comme nous sommes entre nous ce soir, nous vous proposons notre aide pour vous sortir cette épine du pied.

Prenons la décision à l'unanimité d'abandonner ce projet, pour mieux nous reconcentrer sur la priorité unique du centre-ville. Proposons au lycée de Soeix de remettre ce terrain à leur disposition avec pourquoi pas, à terme, une vente, qui consoliderait l'outil de l'exploitation agricole de ce centre de formation des jeunes agriculteurs. Renoncer en la matière est avant tout un signe d'intelligence et de lucidité.

M. LE MAIRE.- Comme nous ne sommes pas intelligents, Monsieur GAILLAT, nous n'allons pas faire ce que vous dites. Mais nous allons quand même vous dire que si les recettes ne figurent pas dans le budget, c'est parce que vous nous expliquez chaque fois qu'un budget se doit d'être sincère et véritable et tant que nous n'avons pas des éléments signés avec un certain nombre de personnes intéressées, des lotisseurs et cela vaut surtout pour le lotissement de Légugnon après, nous ne pouvons pas l'inscrire en recettes. Faites-nous confiance. Nous avons des emprunts jusqu'en 2018, nous sortirons ce lotissement, nous espérons en faire une opération qui soit à la fois rentable pour la Ville au plan

financier et en même temps au plan de l'habitat car le problème, c'est que vous pourrez faire ce que vous voulez en centre-ville mais un jeune couple veut une maison avec un jardin pour que les enfants jouent dehors. Demandez à certains qui sont autour de cette table, ils vous le diront. Nous n'y pouvons rien aujourd'hui, si nous ne sommes pas capables de faire des lotissements qui répondent à la demande des jeunes couples avec enfants, nous aurons une ville dans laquelle il n'y aura plus que des personnes âgées.

Ensuite, vous nous parlez de densifier le centre-ville. Vous aurez l'occasion d'y travailler avec nous, puisqu'une ZAC de la Gare sera prochainement présentée, je l'espère, et peut-être même une ZAC du centre-ville, sur laquelle nous aurons l'occasion de faire de l'habitat et du commerce.

M. GAILLAT.- Dire qu'aujourd'hui un jeune couple avec enfant est obligé de s'exiler à 5 kilomètres de la ville pour trouver... laissez-moi finir, pour trouver de bonnes conditions d'habitat, est totalement décalé par rapport aux réalités. Les jeunes couples...

M. LE MAIRE.- Dites-moi où vous avez des terrains de 800 m² sur lesquels on peut construire une maison à un prix raisonnable.

M. GAILLAT.- Allez voir ailleurs ce qui s'est fait, des centaines d'opérations se font.

M. LE MAIRE.- J'ai travaillé dans l'immobilier pendant un certain nombre d'années pour connaître les tendances de la clientèle. Aujourd'hui, c'est très clair, les jeunes couples veulent avoir un bout de jardin pour leurs enfants.

M. GAILLAT.- Mais des bouts de jardins, en centre-ville, il y en a, Dieu merci assez, et l'inventaire fait dans le cadre de l'élaboration du PLU évaluait à environ 200 possibilités d'habitat nouveau avec jardin justement, au sein de la ville, sur une surface à peu près de 17 à 18 hectares. C'est ce qu'il faut utiliser.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas parce que c'est constructible que les gens viennent et il faut que le prix soit convenable.

M. GAILLAT.- Vous dites n'importe quoi. Que veulent les jeunes couples ? Ils veulent habiter près d'une école, près des services et près des commerces et certes, s'ils peuvent avoir un logement avec un bout de terrasse, un dégagement extérieur, tant mieux, mais cela s'imagine, cela se conçoit et cela se construit. Cela existe partout ailleurs. Pourquoi à Oloron Sainte-Marie serions-nous incapables de faire cela ? Il faut le faire en centre-ville.

M. LE MAIRE.- Nous allons faire en centre-ville, et dans la banlieue de la gare, des villas, une avenue...

M. GAILLAT.- Vous savez très bien que vous ne ferez désormais rien à Soeix. Ce lotissement est « planté », et vous savez qu'il n'avance plus. Vous le savez. Alors actons-le, au lieu de vous entêter et de dire : « Non, je ne vais pas vous donner raison ». Ne vous entêtez pas, actez que tout cela est « planté » et que c'est une fausse bonne idée et passons à autre chose.

M. LE MAIRE.- Je ne passe pas mon temps, moi, à essayer de ruiner les efforts des autres. J'essaie d'avancer.

M. GAILLAT.- Nous essayons de vous rendre service, je vous signale. Notre intérêt serait que vous soyez « plantés » financièrement à Soeix, notre intérêt petitement électoral. Nous ne le faisons pas, nous vous avertissons.

M. LE MAIRE.- Vous n'attendez que cela ! Et vous le savez. Et si ce soir, vous êtes intervenus comme cela, c'est pour nous le dire dans deux ans.

Je mets le rapport aux voix. Vous êtes contre ?

M. GAILLAT.- Évidemment, nous sommes contre.

M. LE MAIRE.- Donc, 8 voix contre, qui s'abstient ? Pas d'abstention. 25 voix pour.

Le budget Primitif 2016 du lotissement de Soeix est adopté

4-f ADOPTION BUDGET PRIMITIF 201 - LOTISSEMENT DE LEGUGNON

M. LE MAIRE.- Monsieur ROSENTHAL, je pense que c'est pareil pour Légugnon.

M. UTHURRY.- Par anticipation, on ne va pas dire que c'est pareil, car ce n'est pas la même raison. Nous aurons peut-être deux ou trois observations à faire par rapport à Légugnon. Monsieur ROSENTHAL, je ne veux pas vous couper la parole, mais je voudrais vous dire simplement que nos propos, même si le ton peut monter un peu et que nos débats peuvent sembler au ras des pâquerettes aux chroniqueurs locaux, ils sont imprégnés aussi de la conscience que nous avons de la nécessité de préparer l'avenir, y compris d'ailleurs par rapport aux jeunes couples qui, certes, sont demandeurs de mètres carrés moins chers. D'une part, les mètres carrés moins chers, ils auront du mal à les trouver à Soeix car ils restent à 90 € le m² et d'autre part, pour tout ce qui concerne la mobilité de demeure, l'inter-mobilité de demeure, il faut prendre en compte le fait qu'accorder par l'organisation du territoire des permis de construire qui se situent à plusieurs kilomètres du centre-ville et des services, c'est condamner à terme (certes au motif que le prix du m² sera moins cher) dans une dizaine d'années ces couples-là à l'obligation d'avoir deux voitures, puis trois, quand le premier enfant a 18 ans et quatre quand le second atteint ses 18 ans aussi. Nous voyons ainsi de jeunes couples qui, dès qu'ils ont terminé de rembourser leurs emprunts, se trouvent pris dans un piège qui fait que la mobilité, le coût des déplacements pour eux coûte plus cher que le coût de l'alimentation et que le coût de l'éducation de leurs enfants et tout cela est vérifié.

Donc, ce qu'a dit Jean-Etienne GAILLAT est parfaitement réaliste. L'allusion perfide que vous avez faite sur le logement des uns et des autres qui ont pu s'installer dans un village dans la proximité d'Oloron Sainte-Marie, sur les terres d'Oloron Sainte-Marie n'est pas en rapport avec ce que je viens de dire. La manie de construire des lotissements, qui plus est, pour abonder les finances de la Ville en vendant à 90 € le m² des terrains à des jeunes, relève plutôt de l'inconséquence, de l'intérêt, de la volonté d'avoir des recettes à tout prix. On peut lancer comme cela des petites investigations sur la possibilité d'avoir un terrain à Soeix, mais dès lors que vous avez lancé ce projet depuis maintenant pratiquement deux ans ou un an et demi, le nombre de demandes que vous avez eues pour habiter là-bas est extrêmement réduit, s'il n'est pas réduit à néant.

Je souhaite effectivement que les jeunes trouvent à se loger où il faut, mais c'est contradictoire avec toutes les politiques locales de l'habitat, tout ce que prescrit le plan local, le PLH qui effectivement, préconise plutôt la redensification du centre-ville. D'ailleurs, vous vous êtes exprimé de cette manière-là dans la presse ce matin, en disant que vous mettiez tout en œuvre pour redynamiser le centre-ville. Mais on ne peut pas à la fois, si on fait de la redynamisation du centre-ville une priorité qui peut se réaliser sur plusieurs mandats, faire cela, proposer aux gens d'habiter à 5, 6 ou 10 kilomètres de la ville et prétendre redensifier le centre-ville. En effet, un certain nombre de personnes qui,

pour des raisons de proximité de la nature, sont allées habiter là où les mètres carrés étaient moins chers, mais aussi à l'époque parce que le prix de l'essence était moins cher et les voitures également, veulent revenir maintenant en centre-ville pour y trouver les services, il s'agit de personnes âgées et de jeunes, les personnes âgées car elles veulent y retrouver un commerce de proximité, le médecin pas loin, le pharmacien pas loin et l'église pas loin. À ce sujet, elles risquent bien de trouver l'église qui n'aura pas bougé mais le commerçant de proximité aura fermé en raison de l'inflation de l'offre en périphérie et le médecin se sera installé au premier rond-point et le pharmacien au deuxième rond-point. Ce n'est pas en proposant des possibilités contradictoires comme cela que nous irons vers un plan local d'habitat qui sera réfléchi, sensé et surtout au bénéfice de nos populations.

M. LE MAIRE.- Nous ferons un jour le bilan des permis de construire qui ont été accordés en centre-ville sous votre mandat et nous rediscuterons plus tranquillement. C'est bien de prendre des leçons ; à un moment donné, on ne pourra pas nous reprocher d'essayer de faire des choses.

M. UTHURRY.- Vous vous soumettez à l'immédiateté toujours et vous avez la prétention...

M. LE MAIRE.- Je vais aller vite car la population d'Oloron Sainte-Marie doit cesser de baisser. Nous ne pouvons pas continuer à avoir une population qui baisse comme c'est le cas, il faut offrir toute la gamme possible, depuis une résidence service au Gabarn jusqu'à la ZAC de l'entrée de la gare pour des personnes qui veulent être au centre-ville jusqu'à des lotissements, oui, il faut offrir toute la gamme de l'habitat possible pour qu'un maximum de personnes puissent venir dans notre ville. Voilà quelle est notre stratégie. Elle n'est pas inconséquente.

M. GAILLAT.- Vous aviez un terrain destiné à l'habitat sur le PLU, vous avez fait le choix d'y mettre un LIDL. Voilà un bon exemple !

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas nous qui avons choisi de mettre un LIDL.

M. GAILLAT.- C'était un terrain destiné à l'habitat qui faisait partie...

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, ce terrain n'était pas destiné à l'habitat, mais à des activités commerciales. Nous n'avons pas eu à modifier le PLU pour qu'il puisse déposer un dossier. Par contre, vous ne dites pas que vous, vous aviez inscrit les terrains en phase de la Bissone en constructibles, alors qu'ils sont touchés par le PPRI et qu'on ne peut rien y faire. Voilà pourquoi le LIDL est parti. Sinon le LIDL aurait été, comme on le souhaitait tous, devant la Bissone.

M. GAILLAT.- Arrêtez de dire : « je vous entends » « cela fait plusieurs fois... ».

M. LE MAIRE.- Vous êtes là depuis le début...

M. GAILLAT.- Votre PPRI pour l'instant, vous vous en servez bien, on va voir...

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. GAILLAT.- Sur Légugnon, nous nous abstenons, car ce n'est pas du tout la même nature de lotissement que Soeix.

M. LE MAIRE.- Donc, 8 abstentions et 25 voix pour.

Le Budget Primitif 2016 du lotissement de Légugnon est adopté

5 - VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNEE 2016.

M. DALL'ACQUA.- Il est proposé à votre Assemblée de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016 à leur niveau de 2015 à savoir :

- ☛ La Taxe d'Habitation à 10,78 %,
- ☛ La Taxe sur le Foncier Bâti à 13,37 %,
- ☛ La Taxe sur le Foncier Non Bâti à 31,26 %.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **FIXER** des taux d'imposition pour l'année 2016 tels qu'exposés.

M. LE MAIRE.- Quoique vous en disiez, nous avons sur ces trois taxes-là, j'ai là les comparaisons avec Hendaye, Mourenx, Orthez, Lescar et Oloron Sainte-Marie, les taux les plus bas. C'est aussi à prendre en compte.

M. GAILLAT.- Il y a belle lurette que nous le savons !

M. BAREILLE.- Je n'ai pas utilisé mon temps de parole ce soir !

M. LE MAIRE.- Allez-y Monsieur BAREILLE, vous avez une heure !

M. BAREILLE.- Pour ma part, je ne voterai pas cette délibération car elle n'est pas sincère, elle est en trompe-l'œil. S'il n'y avait que les taux effectivement, tels qu'ils figurent, je vais bien préciser, personne n'imagine que nous serions favorables à une augmentation des taux. Nous aurions pu, mais nous ne rêvons pas, imaginer une baisse des taux, par rapport au maintien qui va avoir lieu cette année de la ponction qui, dans le meilleur des cas, ne pourrait être revue que pour l'année prochaine.

Personnellement, je ne suis pas pour que les Oloronais croient à partir de cette délibération que l'ouragan fiscal qu'ils ont subi l'an dernier s'arrêtera cette année. Certes, il ne sera pas plus fort que l'an dernier, mais il sera le même.

Pour notre part, nous nous abstiendrons par rapport à l'absence de sincérité et à la tromperie vis-à-vis des Oloronais.

M. LE MAIRE.- C'est cela, nous sommes en plus menteurs. Vous parlez en votre nom propre ou au nom de tout le groupe ?

M. BAREILLE.- Aurélie GIRAUDON et moi.

M. UTHURRY.- Bien évidemment, nous n'allons pas voter contre le maintien des impôts, mais cette délibération relève du cynisme le plus absolu et du « faux-culisme » le plus absolu. Dire qu'on n'augmente pas les impôts au motif qu'on n'augmente pas les taux, alors qu'on prélève chez les Oloronais, et singulièrement chez les plus démunis d'entre eux, parfois une augmentation de plusieurs centaines d'euros, je sais que dans votre proximité d'ailleurs, un certain nombre de personnes sont venues vous voir pour dire à quel point.

M. LE MAIRE.- J'ai eu trois visites...

M. UTHURRY.- Vous en avez eu trois dans votre proximité parce que tout simplement, ils étaient gênés pour les payer. Faire voter une délibération dans laquelle vous nous dites *grosso modo* que vous n'augmentez pas le taux des impôts, relève du cynisme et de l'hypocrisie la plus absolue. Pour ma part, je ne vais pas voter contre, mais je ne

participerai pas à ce faux-semblant de démocratie qui consiste à dire une chose et à faire son contraire.

M. LE MAIRE.- Le cynisme est aussi de nous reprocher constamment de ne pas en faire assez, de devoir en faire plus, sans pour autant donner à la Ville les moyens. Le cynisme c'est d'avoir emprunté, comme vous l'avez fait, 1 M€ tous les ans et de nous reprocher aujourd'hui de devoir les rembourser. Pardon de vous dire qu'avec les abattements, avec le versement transport, avec les différentes mesures fiscales prises, avec la vente de l'immobilier inutile, et avec les économies que nous essayons de faire et qu'on vous présentera au mois de juin sur le fonctionnement, nous essayons tout simplement d'équilibrer le budget de la Ville et de le rendre à peu près dans les ratios normaux.

Je veux bien que l'on prenne tous les reproches du monde, que tout ce que l'on fait est très mal, que c'est catastrophique, qu'on n'a pas de cœur, qu'on n'aime pas les Oloronais, peut-être qu'on n'est pas Oloronais d'ailleurs, etc., franchement, ce n'est pas à la hauteur.

Le rapport là porte sur le vote des taux. Ou vous êtes pour qu'on les garde ou vous n'êtes pas pour qu'on les garde.

M. UTHURRY.- Nous ne participerons pas à ce vote.

M. LE MAIRE.- Si j'ai bien compris, il y a 2 abstentions et 4 ne participent pas au vote.

M. UTHURRY.- Au moins un refus de vote pour ma part au nom du cynisme ambiant, au nom de l'hypocrisie totale.

M. LE MAIRE.- Nous avons compris vos remarques désagréables.

M. UTHURRY.- Elles ne sont pas si désagréables que cela.

M. LE MAIRE.- Le cynisme ambiant, l'hypocrisie.

M. UTHURRY.- (Hors micro)

De temps en temps, les débats nous amènent à épaissir le trait, pour être entendus, ce n'est pas être cynique.

M. LE MAIRE.- Ils m'amènent surtout à prendre des coups de tous les côtés. Je reçois des flèches de tous côtés. Je suis le Saint-Sébastien de Sainte-Marie.

M. UTHURRY.- On aurait pu le faire franchement en regardant les gens dans les yeux, en leur indiquant pourquoi...

M. LE MAIRE.- Mais on s'est caché quand on a supprimé les abattements ? Que croyez-vous ? Nous avons assumé toutes nos décisions et nous les assumons encore, y compris ce soir ce que je vous ai dit tout à l'heure qui est peut-être plus courageux que de la fermer en disant : « On verra plus tard ». Nous assumons tous nos choix, notre budget, et je vous ai même dit mieux, nous en sommes fiers, parce que nous avons le sentiment que nous travaillons pour Oloron Sainte-Marie, nous, et que nous laisserons la Ville dans une meilleure situation en 2020, nous nous représenterons devant les électeurs en meilleure situation que celle que vous nous avez laissée. C'est notre enjeu. Voilà ce que nous voulons faire.

Maintenant, nous parlons des taux fiscaux. Si j'ai bien compris, il y a 2 abstentions, 2 non-participations au vote, en fait, on me dit qu'il y a 6 non-participations au vote et 25 voix pour.

Le vote des taux fiscaux pour l'année 2016 est adopté.

6 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS.

M. SERVAT.- Le 16 décembre 2014, votre Assemblée a approuvé la démarche de mise en place d'un règlement d'attribution de subventions ainsi que la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec l'ensemble des associations subventionnées par la Commune.

Conformément à la loi Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, le terme de subvention nouvellement défini comprend une partie d'aide en numéraire, la valorisation des locaux, matériels et aides diverses de la Commune.

Votre Assemblée a voté en 2015 les montants des subventions allouées aux associations dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès sur trois ans.

Il convient donc pour l'exercice budgétaire 2016 de définir le montant de la partie en numéraire allouée aux associations.

Il a été vérifié que chaque association a bien enregistré sa demande par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété.

La partie en numéraire fera l'objet d'un versement financier, autorisé et précisé par la convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès, prenant en compte les obligations du décret numéro 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Les crédits proposés sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Vu le tableau joint en annexe,

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le différent rapport
- **ATTRIBUER** aux différentes associations les subventions telles qu'exposées en annexe,
- **PRECISER** que les subventions font toutes l'objet d'une convention entre l'association et la collectivité.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAREILLE.

M. BAREILLE.- Nous allons savoir dans quelques minutes si le débat en est au même point que l'an dernier.

M. LE MAIRE.- Vous le savez, vous avez lu le journal. Vous avez vous-même donné les informations, paraît-il.

M. BAREILLE.- Arrêtez ! La presse a les moyens de vivre sans Robert BAREILLE.

M. LE MAIRE.- Pas sûr !

M. BAREILLE.- Alors, la première question, c'est l'absence totale de transparence dans la manière dont ces subventions sont accordées pour nous, pourquoi ? Je précise, à part la commission sport, et sauf erreur de ma part, aucune autre commission n'a été réunie pour savoir - et moi je ne sais pas au moment où je parle - quelles sont les demandes formulées

avec les justifications par telle ou telle association, y compris celles pour lesquelles les subventions sont accordées. Je ne sais pas les arguments qui ont prévalu pour attribuer ces subventions.

Nous avons formulé cette exigence déjà l'an dernier du travail en commission, sur cette question, comme sur d'autres, je suis pour ma part dans une commission qui n'a jamais été réunie depuis le début du mandat, c'est la Commission sociale.

Mme LE MOIGNIC.- Elle a été réunie.

M. LE MAIRE.- C'est le CCAS, la commission sociale.

M. BAREILLE.- Donc, je n'ai pas été convoqué.

Mme LE MOIGNIC.- Si.

M. BAREILLE.- Pas à la bonne adresse alors. Nous réglerons cela par ailleurs.

Mme LE MOIGNIC.- Monsieur BAREILLE, je vous assure que vous avez dû recevoir la convocation.

M. BAREILLE.- Dites-le à mon voisin, Monsieur VIGNOT.

M. LE MAIRE.- Monsieur VIGNOT a plusieurs adresses aussi.

M. BAREILLE.- Oui, nous sommes voisins.

M. LE MAIRE.- C'est un bon voisin ?

M. BAREILLE.- Ce n'est pas un défaut !

Je reviens au sujet, si vous permettez car il est suffisamment sérieux, il avait donné lieu à des échanges particulièrement tendus et déplacés l'an dernier. J'ai cru lire dans la presse effectivement que vous étiez prêts à parler d'un autre ton, je crois avoir lu cela.

M. LE MAIRE.- À condition que de l'autre côté on en fasse autant !

M. BAREILLE.- Entendons-nous bien, Monsieur le Maire, vous faites référence, et moi aussi, au moins parlons clairement, à l'association Terres de Mémoire et de Lutte (TML) pour qui la subvention avait été totalement supprimée l'an dernier et nous observons qu'il n'y a pas de subvention cette année et de manière à ne pas faire d'impair, nous nous sommes assurés que la subvention a néanmoins été demandée dans les règles. Elle l'a été, et donc rien n'est attribué. La question n'est pas de parler sur un autre ton. Elle est d'agir d'une autre façon.

Pour ma part, et la délégation sera sur la même ligne, nous ne voterons pas ces subventions s'il y a mélange entre la personne et le président comme les arguments qui avaient été utilisés l'an dernier le laissaient transparaître : suppression de cette subvention parce que cette association ferait de la politique, parce que son président aurait été candidat. Nous faisons la différence entre Monsieur LUCBEREILH et le Maire d'Oloron Sainte-Marie. Il y a une association dont nous n'accepterons pas qu'elle soit une fois de plus discriminée, alors qu'elle effectue dans l'intérêt de la Ville, pour le bien de la Ville, de sa jeunesse et au-delà, un travail effectif, qui est reconnu. Par exemple, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, M. LASSERRE n'est pas spécialement inféodé aux positions de Raymond VILLALBA...

M. LE MAIRE.- Je me demande...

M. BAREILLE.- Vous vous demandez, vous verrez cela avec lui. Moi, pour Raymond VILLALBA, j'en réponds en tout cas, c'est très clair. Nous ne voterons pas, mais je précise bien que si nous ne votons pas, ce n'est pas parce que nous sommes en désaccord avec les sommes qui sont attribuées à certaines associations, c'est par rapport au manque de transparence et à la manière dont les choses ont été faites et par rapport à la discrimination inadmissible à l'égard de TML.

M. LE MAIRE.- Si vous me permettez de vous répondre, vous allez peut-être changer d'avis.

Le premier point, s'agissant de la non-réunion des commissions, j'avais donné consigne aux présidents de commissions, Madame LE MOIGNIC vient de nous dire qu'elle l'a fait, de réunir leurs commissions pour examiner les dossiers de subventions.

M. BAREILLE.- On l'a fait sur l'ordre du jour des subventions, on a convoqué ?

Mme LE MOIGNIC.- Non pas sur les subventions.

M. BAREILLE.- Elle ne vous a pas écouté, il faut tenir votre majorité.

M. LE MAIRE.- Ne vous inquiétez pas, il ne faut pas faire la différence entre Monsieur LUCBEREILH et le Maire, c'est un homme dans les deux cas.

M. BAREILLE.- Monsieur LUCBEREILH a le droit de faire des choses, mais en tant que Maire, il n'en a pas le droit.

M. LE MAIRE.- Et vous aussi. Vous êtes un homme et je vous parle en tant que tel. De toute façon, vous savez que, dans le Pacte financier, figurait l'idée du contrat de progrès. Nous sommes bien d'accord, vous l'avez voté ou pas.

M. BAREILLE.- Nous ne l'avons pas voté.

M. LE MAIRE.- En tout cas, c'était dans le rapport. Le Pacte financier avait pour objet de réfléchir avec chacune des 240 associations qui sont aidées à peu près d'abord sur l'état des lieux, c'est-à-dire ce qu'elles étaient, ce qu'elles faisaient l'an dernier, et deuxièmement de se projeter dans les trois ans qui suivaient par rapport à leur activité, par rapport à leurs besoins financiers et par rapport à leurs besoins matériels, que ce soient des besoins immobiliers, des vins d'honneur, une aide au titre de la communication, etc., tout ce que vous voyez là. À partir de là, une fois que le contrat est signé entre l'association et l'adjoint en question, il n'y a pas grand-chose à discuter pendant trois ans, car le montant de la subvention est prévu. Et les montants que vous avez là sont ceux qui figurent dans les contrats de progrès tels qu'ils n'ont été négociés, pas par moi, mais par chacun des adjoints qui avaient chacun 30 ou 40 associations à recevoir et à gérer.

Il est prévu simplement un alinéa dans ces conventions de progrès qui dit qu'à un moment donné des choses exceptionnelles peuvent survenir. Par exemple, une association en ce moment est dans un local, il y a un trou dans le toit, il pleut partout et une partie de leur matériel a été inondée. Ils ne peuvent plus fonctionner. Ils recevront à ce moment-là une subvention exceptionnelle. D'ailleurs, nous voyons tout à l'heure ces subventions exceptionnelles, elles répondent à cela et permettent d'actualiser ponctuellement le contrat de progrès sans en changer la logique dans les trois ans et au bout de trois ans, on rediscute, on refait le point et on redéfinit pour les trois ans qui suivent les aides de la collectivité. Cela nous permet de mieux gérer la Ville, car nous savons par avance, à 3 ou 4 % près qui sont les subventions exceptionnelles, quel est le volume financier que nous

allons devoir mettre en œuvre et nous savons aussi, par rapport à nos ventes immobilières par exemple, jusqu'où nous pouvons aller sans obérer l'hébergement des associations. C'est le premier point.

Ce qui figure là, c'est ce qui a été signé par les associations dans le cadre du contrat de progrès. S'agissant de TML, nous avons eu un problème qui était lié au fait qu'il y a eu effectivement dans un certain nombre d'articles de presse, et à mon égard en particulier, des appréciations qui n'avaient strictement rien à voir ni avec ma fonction de maire, ni même avec ma qualité d'être humain.

M. BAREILLE.- Pas de la part de l'association TML ?

M. LE MAIRE.- Si, cela figure dans des comptes rendus de presse, demandez à M. GIANNERINI, c'est lui qui me les a montrés à l'époque. Voyez, il y a un problème entre vous ! Et donc, si j'avais été celui que vous tentez de dépeindre, j'aurais aussi dit à TML de quitter les locaux qu'ils occupaient à l'école du Marcadet.

M. BAREILLE.- Vous aviez dit que vous le feriez.

M. LE MAIRE.- Vous observerez que je ne l'ai pas fait et que cela représente quand même 5 897 € annuels d'aide matérielle à l'association.

Tout à l'heure, j'étais Saint-Sébastien qui recevait les flèches de tous les côtés, je reviens à ma culture classique et je sais, car mon père me l'a toujours expliqué, qu'il faut savoir pardonner les offenses.

M. BAREILLE.- Tendre l'autre joue.

M. LE MAIRE.- Tendre l'autre joue, non, je ne l'ai jamais fait et je ne suis pas prêt à le faire ! Mais pardonner les offenses, oui. Et donc, j'ai dit tout simplement lorsque la presse m'en a parlé, que je suis tout prêt maintenant à considérer que le temps a passé, que Monsieur VILLALBA avec qui j'avais entretenu pendant de très longues années (et qui est là-bas) d'excellentes relations, pouvait renouer avec moi ces bonnes relations, que nous allions décider de nous voir sans dire des choses désagréables l'un sur l'autre, - car moi aussi j'en ai dit -, et que nous allions redémarrer dans un partenariat normal. La demande de rendez-vous est envoyée à Monsieur VILLALBA, il est là-bas, il n'a qu'à appeler demain, le rendez-vous sera fixé et nous réglerons le problème et nous n'en parlerons plus. Vous ai-je rassuré Monsieur BAREILLE ?

M. BAREILLE.- Non, pas vraiment, car vous mélangez toujours des choses qui relèvent d'un engagement politique avec l'activité de l'association...

M. LE MAIRE.- Je ne mélange pas, j'ai dit que nous n'en parlions plus.

M. BAREILLE.- Il n'empêche que nous sommes sur le vote d'une délibération où TML a 0 de subvention.

M. LE MAIRE.- Combien avait TML classiquement, Monsieur VILLALBA ?

M. BAREILLE.- Ils ont demandé 3 000 €.

M. VILLALBA.- (Hors micro) 1 313.

M. LE MAIRE.- N'en profitez pas pour faire de l'inflation Monsieur BAREILLE. Pouvez-vous me faire confiance ? Nous pouvons nous voir avec Monsieur VILLALBA tranquillement dans les jours qui viennent et inscrire dans les subventions exceptionnelles

du prochain Conseil municipal celle qui sera allouée à TML. Nous n'allons pas la décider ainsi.

M. BAREILLE.- Si c'est un engagement que vous prenez.

M. LE MAIRE.- C'est un engagement que je prends et cela tient à Monsieur VILLALBA. Qu'il prenne un rendez-vous et ce sera tenu. Est-ce que cela vous convient ?

M. BAREILLE.- Pourquoi une subvention exceptionnelle ? Pourquoi pas le même contrat que les autres ?

M. LE MAIRE.- Exceptionnelle, parce que je ne peux pas la mettre là tant que nous n'avons pas regardé le dossier quand même !

Nous allons faire mieux. Il va signer un contrat de progrès pour trois ans

M. BAREILLE.- C'est un progressiste. C'est garanti pur jus ?

M. LE MAIRE.- Monsieur BAREILLE, je ne veux pas d'appréciation politique, vous m'accuseriez sinon avec TML de faire de la politique. Je ne dis rien. Je suis un conservateur.

M. BAREILLE.- Nous demandons l'inscription d'une subvention ; avec toutes les sommes dont nous avons parlé ce soir, vous ne « mangeriez pas votre charrette » (d'ailleurs vous n'en avez pas) en inscrivant une subvention pour TML

M. LE MAIRE.- Arrêtez Monsieur BAREILLE, nous faisons les choses dans l'ordre, Monsieur VILLALBA, comme tous les présidents d'association, va venir. Il va me voir au lieu de voir l'adjoint. Nous associerons Monsieur CORBIN bien entendu, nous discuterons tranquillement et au prochain Conseil municipal, un rapport sera fait sur TML avec la subvention.

M. BAREILLE.- J'ai le sentiment que nous n'irons pas plus loin ce soir. Une question : les organisations syndicales ont-elles signé le contrat de progrès ?

M. LE MAIRE.- Non, parce que les contrats de progrès étaient pour les associations qui avaient plus d'une certaine somme. Ont-elles signé les contrats de progrès ? Qui s'occupe de cela ?

M. BAREILLE.- Elles avaient été discriminées l'an dernier, elles sont au même niveau cette année.

M. LE MAIRE.- Elles ne sont pas discriminées, elles ont accepté une règle simple, et vous le verrez dans les subventions exceptionnelles avec la CGT. Vous verrez que la CGT a reconnu que la subvention qu'on leur donnait n'était pas très utile en termes de fonctionnement ; elle préférait qu'on fasse un effort supplémentaire le cas échéant en investissement. En l'occurrence, la CGT avait besoin d'un nouveau photocopieur et vous verrez dans le rapport suivant que nous apportons notre contribution pour ce photocopieur. Mais nous n'allons pas donner tous les ans quand ce n'est pas utile. Nous donnons quand il y a besoin et peut-être plus que ce que l'on aurait donné. C'est un choix. Nous avons reçu la CGT.

Après, nous avons un problème avec FO car FO avait deux subventions : une au titre des vieux travailleurs et une au titre du syndicat. Nous avons dit que nous allions faire une seule subvention FO et que nous allions mettre tous les syndicats à égalité. Ainsi, nous n'aurons pas de problème car j'entendais : « Moi, j'ai 150 adhérents de plus que l'autre »,

etc., etc., et on n'en sortait plus. Et pour faire un contrat sur trois ans, nous nous sommes entendus comme cela.

Je mets aux voix.

M. BAREILLE.- Du moment que vous me demandez de voter une délibération faite à crédit,

M. LE MAIRE.- Je vous dis que je vais la prendre.

M. BAREILLE.- Vous proposez une décision que vous prendrez après. Pour ce qui nous concerne, nous nous abstenons.

(discussion générale)

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 8 abstentions et 25 voix pour.

Les subventions annuelles aux associations sont adoptées

7 - CONSTRUCTION D'UN LOCAL AU JARDIN PUBLIC.

M. ROSENTHAL.- Il est rappelé que les toilettes publiques, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la régie de l'assainissement, sont actuellement en construction au Jardin Public. Lors de l'instruction du permis de construire, l'Architecte des Bâtiments de France a préconisé la construction de deux bâtiments se répondant afin de respecter la symétrie existant sur l'espace du Jardin Public. De fait, la partie des locaux n'abritant pas les toilettes publiques sera transférée à la Ville au Budget principal à l'issue des travaux en cours de réalisation.

Afin de permettre ce transfert, il est proposé de répartir le coût global hors taxe de cette opération de la façon suivante :

- . Toilettes publiques : 63 %
- . Local annexe : 37 %

Étant précisé que le montant ainsi déterminé s'entendra hors taxe et que s'appliquera à cette somme la TVA au taux légal en vigueur. Le Budget principal s'acquittera du montant TTC et bénéficiera du FCTVA sur cette dépense.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. GAILLAT.- Une question simple : en fait, votre délibération, ce soir, n'est pas une construction, mais un transfert. On transfère une partie d'un bâtiment pour équilibrer budgétairement entre le budget de l'assainissement et le budget général logiquement. Très bien.

Le problème est le suivant : pouvez-vous nous dire par quelle délibération et quand nous avons voté à ce Conseil municipal la construction de ce que nous voyons se construire actuellement sous nos yeux au Jardin Public ? Certes, nous avons voté un jour y compris une mission de maîtrise d'œuvre pour construire des toilettes publiques. Et je me rappelle très bien, que nous avons voté ce jour-là un budget de 260 000 € à peu près pour construire des toilettes publiques. Et quand nous avons regardé cela, nous avons trouvé

que cela faisait cher pour des toilettes publiques. Expérience faite, puisque nous avons fait celles de la gare, nous savons qu'un bloc sanitaire tel qu'on nous le livre coûte à peu près entre 40 000 et 50 000 €. Mais puisqu'il s'agissait d'inscrire cela sur le budget assainissement, nous avons pensé que certainement le service assainissement en profiterait pour intervenir sur les réseaux, les égouts etc. etc., d'où la somme demandée de 260 000 €.

Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons délibéré auparavant pour construire ces toilettes publiques que nous avons, à l'époque, fait voter en votre présence. Vous aviez voté ces toilettes publiques pour une somme de 100 000 €. Et tout d'un coup, nous nous retrouvons avec la somme de 260 000 €. Certes, à l'époque, nous aurions dû vous demander des compléments d'information, mais nous ne voulons pas non plus vous ennuyer tout le temps. Nous avons pensé que la régie d'assainissement allait faire des réseaux.

Et puis, que voyons-nous ? Nous voyons qu'un premier bâtiment sort de terre. Certes, il y a le bloc toilettes, nous pouvons le voir, il vaut entre 40 000 et 50 000 € et le reste deux bâtiments. Vous me dites que le second bâtiment a été imposé par l'Architecte des Bâtiments de France, peut-être et puis, nous apprenons toujours de la même façon (car Oloron Sainte-Marie est un village et nous apprenons plein de choses dans ce village) que vous avez fait une sorte de communication et qu'un restaurant va s'installer là, non seulement un restaurant, mais d'autres activités.

Bref, la question est : quand le Conseil municipal a-t-il voté pour construire ces bâtiments ? Quand le Conseil municipal a-t-il vu les plans proposés pour ce bâtiment ? Et quand le Conseil municipal a-t-il décidé de mettre dans l'un de ces bâtiments un restaurant au Jardin Public ?

M. LE MAIRE.- Au départ, ce dossier était un dossier porté par la régie d'assainissement. Il s'agissait effectivement d'installer des toilettes au fond du Jardin Public dans un seul bâtiment et de supprimer les toilettes actuelles, qui présentent des désagréments sur lesquels nous ne reviendrons pas. Lorsque le dossier a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France, en même temps d'ailleurs qu'un certain nombre d'autres concernant le Jardin Public, il nous a indiqué que l'idée de mettre un bâtiment unique au fond de ce jardin rompait le caractère de « jardin à la française » du Jardin Public...

M. GAILLAT.- qui n'est pas un jardin à la française...

M. LE MAIRE.- Il voyait davantage au fond de ce Jardin Public deux bâtiments gardant la perspective de sortie sur la rue. C'est un point de vue. À partir de là, nous avons dit pourquoi pas, ce n'est pas forcément idiot et nous voulions mettre des toilettes et utiliser le reste du bâtiment pourquoi pas pour l'entrepôt du personnel communal qui, vous ne pouvez pas l'ignorer, est actuellement sous le kiosque, et quand il pleut, il y a de l'humidité.

La réflexion avance, et surtout, des parents d'enfants nous ont dit : « Ce serait bien d'avoir des tables, des chaises et d'avoir un point chaud pour qu'on puisse s'asseoir, prendre un café ou un thé tout en surveillant nos enfants et en papotant entre mamans dans le Jardin Public ». Franchement, nous n'avons pas vu de mal à cela. Nous avons trouvé que c'était plutôt une bonne idée et nous nous sommes dit pourquoi pas.

Aujourd'hui, l'idée est de faire des toilettes publiques, un local d'entretien pour les employés, et un local de 8 m² dans lequel nous mettrons une activité qui peut être, pourquoi pas, un point chaud, après qu'il y ait eu consultation. D'ailleurs, nous avons écrit aux restaurants autour en leur demandant, s'ils étaient intéressés par la gestion de ce point chaud au Jardin Public, de se faire connaître. Et une personne s'est déjà manifestée.

Pour autant, il n'est pas logique que la régie d'assainissement gère ou construise un local technique ou un local pour faire un point chaud. L'objet du rapport est de régulariser les choses en faisant que la Ville puisse acquérir les locaux annexes dont elle a besoin, pour y mettre ou pas le point chaud, rien de tout cela n'est décidé. Vous demandez des plans, mais il n'y en a pas. Nous ne savons pas si des gens vont être intéressés ou pas. Ce n'est qu'une idée pour l'instant et ensuite, il faudra faire en sorte que la Ville soit propriétaire de ce qu'elle gère et la régie d'assainissement de ce qu'elle gère. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. GAILLAT.- Je voulais simplement les plans, je vous faisais observer...

M. LE MAIRE.- Quand est-ce que cela a été présenté ? Cela a été présenté au Conseil d'Administration de la régie d'assainissement puisque c'est elle qui a porté ce projet jusqu'ici.

M. GAILLAT.- Au Conseil d'Administration de la régie d'assainissement, on a dit aux membres du Conseil d'Administration : « La régie d'assainissement construit des WC publics, point ».

M. LE MAIRE.- Non, nous avons même montré à l'époque des plans faits par M. CEGLARSKI qui voulait faire une structure métallique colorée. L'Architecte des Bâtiments de France a trouvé que ce n'était pas bien. Nous en avons discuté et nous sommes revenus là-dessus. Maintenant, à partir du moment où effectivement, la Ville devient pour le coup propriétaire d'une surface qui est déterminée, 63,37, ne me demandez pas les détails, je n'ai pas regardé.

M. GAILLAT.- Quelle est la surface du bâtiment ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas quelle est la surface du bâtiment, c'est par rapport au coût que la répartition a été faite, car effectivement le bâtiment comprenant les sanitaires est plus cher que le bâtiment qui n'a pas les sanitaires, les fameux 50 000 €.

Je propose, si vous le souhaitez, qu'à l'occasion d'une prochaine plénière, nous vous présentions les plans des bâtiments.

M. GAILLAT.- Le mieux est d'aller voir sur place dorénavant, ce n'est pas la peine d'avoir des plans.

M. LE MAIRE.- Oui, que nous allions mesurer sur place. Quand j'ai demandé quelle était la surface pour cet éventuel point chaud, on m'a dit qu'il ne pourrait pas occuper plus de 8 m². Nous risquons de trouver difficilement quelqu'un qui occupe un restaurant de 8 m².

M. UTHURRY.- Donc, ce n'est pas un restaurant !

M. LE MAIRE.- L'idée était qu'on puisse vendre 3 bonbons, pour des enfants.

M. GAILLAT.- Cela m'a inquiété. Il se trouve que je suis utilisateur pour mes petites-filles dans cet espace. Entre parenthèses, j'ai entendu des parents s'inquiéter des toilettes,

mais jamais on n'a demandé quoique ce soit pour un restaurant. Vous connaissez le milieu, chacun arrive avec un petit goûter, je n'ai jamais entendu une demande pour un restaurant, pourtant je vois beaucoup de monde.

M. LE MAIRE.- Beaucoup s'ennuient à être debout à attendre.

M. GAILLAT.- Tout dépend de la vie intérieure ! Certains s'ennuient de rien !

En tout cas, vous venez de nous dire que vous avez sollicité les restaurants avoisinants en leur demandant s'ils étaient intéressés.

M. LE MAIRE.- Oui, pour un point chaud servant café, chocolat, bonbons, glace éventuellement l'été.

M. GAILLAT.- Et pour le moment, celui ou celle qui s'occuperait de cette partie-là, n'est absolument pas...

M. LE MAIRE.- Une dame est en train de faire une étude à la CCI je crois ; elle nous a dit qu'elle pouvait être potentiellement intéressée. Et un restaurant autour nous a téléphoné en disant qu'il pouvait être potentiellement intéressé.

M. GAILLAT.- En tout cas, encore une fois, compte tenu de la façon dont se sont passées les choses, c'est-à-dire que le Conseil municipal n'a jamais été associé de près ou de loin à cette opération, sauf à des toilettes, nous n'avons jamais rien vu et nous avons vu cela apparaître.

Compte tenu de tout cela, nous allons aujourd'hui nous abstenir sur cette délibération en vous laissant faire ce que vous avez envie de faire comme d'habitude.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 8 abstentions et 25 voix pour. Il est adopté.

La construction d'un local au Jardin Public est adoptée

8 - DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIEN CAMPING MUNICIPAL SIS SECTEUR LAGRAVETTE (PARCELLES AW1 ET AY 134P) EN VUE DE SA CESSION

M. VIGNOT.- Il est rappelé que la Ville d'Oloron Sainte-Marie est propriétaire d'un terrain comprenant l'ancien camping municipal précédemment géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public qui s'est terminée le 31 décembre 2015. Il apparaît qu'en application de l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le camping municipal est tombé de fait dans le domaine public de la Commune puisqu'il fut géré précédemment par la Délégation de Service Public et était donc affecté à un service public. La Délégation de Service Public s'étant terminée au 31 décembre 2015, il est à ce jour fermé et laissé sans affectation.

Il est donc permis de constater la désaffectation du lieu de toute utilisation par un service public. Du fait de la fin de Délégation de Service Public, la question du mode de gestion du camping s'est posée pour la Commune.

Vu les nombreux et coûteux investissements à prévoir, vue la nécessité de consacrer beaucoup de temps à la gestion et à l'entretien du site afin d'en faire un outil de qualité au service de la politique touristique du territoire, il est aujourd'hui privilégié d'envisager sa cession.

Plusieurs acquéreurs potentiels se sont déclarés mais n'ont pas donné suite au vu des investissements à réaliser.

La SCI P.V.A a proposé à la Commune une offre d'achat de ce bien, afin d'y gérer une activité de camping privé. Elle prévoit la remise en état du bâtiment d'accueil, des chalets, des emplacements et dans un premier temps, d'organiser des animations afin de relancer l'activité et de pouvoir, dans un second temps, envisager de nouveaux investissements pour développer l'offre touristique.

M. MAILLET.- Vous avez oublié une phrase en lisant : l'achat du bien avec les numéros de parcelles.

M. VIGNOT.- Pardon, la parcelle AW 1 d'une contenance de 25 ares 293 centiares et AY 134, parcelle d'une contenance de 81 ares 65 centiares, afin d'y gérer une activité de camping privé.

Elle prévoit la remise en état du bâtiment d'accueil, des chalets, des emplacements et dans un premier temps, d'organiser des animations afin de relancer l'activité et de pouvoir, dans un second temps, envisager de nouveaux investissements pour développer l'offre touristique.

Sont joints à la présente délibération le plan du bien concerné ainsi que le document d'arpentage.

Les parcelles concernées sont évaluées par le service des Domaines à 620 000 €. La SCI P.V.A. a formulé le 19 mars 2016 pour ce bien une offre de 480 000 € net vendeur.

Vu l'article que vous avez certainement sous les yeux, (je vous ne les lis pas tous) considérant que le camping municipal cadastré sur les parcelles AW 1 et AY 134 sis secteur Lagravette à Oloron Sainte-Marie, est propriété de la Ville, que le bien est entré de fait dans le domaine public de la commune, que l'avis du service des Domaines a bien été sollicité, que cet avis évalue le bien, AW 1 à 25 ares 293 centiares et AY 134 partielle à 81 ares 65 centiares à 620 000 €, tel que défini dans le document d'arpentage joint, que plusieurs acquéreurs se sont désistés du fait des investissements trop importants à réaliser que l'offre faite par la SCI P.V.A. pour un montant de 480 000 € afin d'y gérer un camping privé, est l'offre la plus intéressante pour la Commune.

Votre Assemblée est invitée à :

- **CONSTATER** préalablement la désaffectation du domaine public du camping municipal sis secteur Lagravette cadastré sur les parcelles AW 1 et AY 134 justifiée par l'arrêt de toute activité de service public.
- **APPROUVER** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- **APPROUVER** la procédure de cession de ce camping municipal parcelles AW 1 et AY 134 partielle au profit de la SCI P.V.A. pour une valeur de 480 000 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires.

Ci-joints les plans.

(Monsieur le Maire s'est retiré)

M. GAILLAT.- Qui préside le Conseil en l'absence du Maire ? Le premier adjoint ?

M. LACRAMPE.- Oui.

M. UTHURRY.- Le mieux serait peut-être d'attendre qu'il revienne. La délibération est importante.

M. LE MAIRE.- Je ne participe pas au vote, ni à la discussion. J'ai lu dans la presse que des soupçons de conflit d'intérêts pesaient sur Monsieur SERENA et moi-même. Nous avons décidé de ne participer ni à la discussion, ni au vote. Nous vous laissons le soin de faire comme vous voulez et Monsieur ROSENTHAL qui a été nommé président de séance va conduire les débats.

M. BAREILLE.- Ce n'est pas le premier adjoint.

M. LE MAIRE.- Il peut s'agir de Monsieur LACRAMPE si vous préférez !

M. GAILLAT.- Cette délibération appelle effectivement plusieurs observations de notre part. Vous connaissez tous cette impression de gêne que l'on ressent quand on rentre dans une pièce dans laquelle se déroule une discussion et où très vite, on sent que notre présence n'est pas souhaitée. Cette délibération qui, en fait, demande ce soir au Conseil municipal tout bonnement de valider un petit arrangement entre amis, provoque le même sentiment.

Nos avis à tous ici, chers collègues, et encore moins ceux de notre opposition, ne sont pas souhaités, et moins on dispose d'information pour statuer, mieux la tractation se porte. Pourtant, si en matière de citoyenneté, mieux vaut les critiques d'un seul que l'assentiment de mille, dans un conseil municipal, mieux vaut l'assentiment de tous que la décision d'un seul.

Vous avez décidé de vendre le camping, (*je parle à la chaise, je m'habitue !*) dès l'automne 2014, et nous savions dès début 2015 à qui vous l'aviez promis. Oloron Sainte-Marie est un village. Franchement, quand nous en parlions entre nous, nous nous disions : « *Attendons, ils ne vont pas oser ! Le Maire ne va pas prendre le risque de se faire accuser de favoriser son fidèle ami et serviteur et celui-ci, ne va pas accepter de se faire entacher par un soupçon de cette nature* ».

Ce soir, nous devons, d'une part, tristement constater notre erreur d'analyse et d'autre part, accepter que nos principes dans l'action publique, partagés, nous le savons, au-delà de nos rangs dans cette Assemblée, sont devenus dépassés et obsolètes.

Tentons quand même d'assumer nos responsabilités, ne serait-ce que vis-à-vis de nos concitoyens. Ce camping, d'abord limité sur les bords de la Mielle, fut rénové, agrandi dans les années 90, sous la houlette d'Hubert Lévy, président de l'Office du Tourisme, ton prédécesseur, et maire de Bidos à l'époque, qui gérait bénévolement le camping et qui avait su convaincre Raymond DIESTE qu'il fallait, dans l'intérêt de la Ville et de sa fréquentation touristique, faire entrer ce camping dans la modernité en le rendant plus attractif. Un lourd investissement fut mené à bien. L'agrandissement prit justement la parcelle AW 1 et les équipements actuels furent construits, bâtiment d'accueil avec logement pour le gestionnaire, 10 chalets pour 40 lits, 2 blocs sanitaires, des aires de jeu et tous les réseaux indispensables à l'hôtellerie légère de loisirs naissante alors.

J'ai une pensée pour ces deux hommes, avec qui j'ai participé à ce projet, de bords différents, ils s'appréciaient et s'estimaient, ce sont les conditions essentielles à l'action entre les hommes.

Rien n'a changé depuis sur le gestionnaire. D'abord, confié à l'ouverture du nouveau camping, à Marc TIBI qui avait suivi sur plusieurs mois une formation de gestionnaire de structure d'accueil touristique, sa tragique disparition avait conduit sa fille à relever le défi, de donner une suite au travail de son père. Moins préparée, elle fut confrontée à des difficultés, à une baisse de fréquentation au sein d'une concurrence accrue.

Vous avez décidé de ne pas lui laisser continuer à relever ce challenge en ne renouvelant pas son contrat, vous auriez pu le faire plus élégamment, Monsieur la chaise, en lui proposant de l'acheter pour 1,2 M€, car vous connaissiez sa situation financière.

C'était, entre parenthèses, la fonction de la Commission des Services Publics Locaux de constater les difficultés de la gestionnaire et de l'aider à corriger les imperfections dont elle devait s'informer. Mais comme vous ne l'avez pas réunie, ni en 2014, ni en 2015, elle n'a pas pu jouer son rôle. Au passage, c'est aussi sa fonction d'exercer une surveillance sur les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Passons rapidement sur la première partie de la délibération. Comme elle peut décider de rendre un service public, une collectivité a aussi le droit de décider de ne plus le rendre. Vous proposez, sur la forme vous auriez pu l'écrire plus nettement, de décider que la Commune ne rend plus ce service public et donc, de déclasser ce terrain pour l'inscrire dans le domaine privé.

Nous ne nous y opposerons pas, puisque nous-mêmes, soucieux de l'avenir du camping, nous avons missionné une étude qui nous a menés à envisager un autre mode de gestion et donc nous restons cohérents.

Mais dans la deuxième partie de votre délibération, vous nous proposez de vendre le terrain de camping municipal d'Oloron Sainte-Marie. Si nous sommes d'accord pour envisager un autre mode de gestion du camping, nous rejetons absolument la démarche utilisée ou plutôt l'absence de toute méthode visant à garantir l'intérêt de la Ville et celui de l'avenir du camping en tant que structure d'accueil touristique.

Qu'aurions-nous fait à votre place ? Nous aurions avant tout essayé, - j'imagine que vous l'avez fait, je ne peux pas vous accuser de ne pas l'avoir fait - de définir l'intérêt de la Commune à court et à long terme. Deux éléments nous auraient guidés :

. Premier élément, préserver l'avenir de la plaine des sports de Saint-Pée. Historiquement, c'est une constante obligation que se sont imposé tous les conseils municipaux successifs de notre Commune. À l'origine, le camping première version s'est implanté sur le terrain de cette plaine de sports, parcelle AY 134, mais à l'époque, cette partie du stade était inutilisée pour les pratiques sportives. Pour nous, nous l'avons déjà dit, cette parcelle doit pouvoir être éventuellement réintégrée un jour dans l'enceinte du stade en cas d'abandon d'utilisation par le camping.

. Deuxièmement, rendre possible la modernisation et le développement économique du camping, désormais domaine de l'hôtellerie légère de loisirs, en pleine évolution depuis une dizaine d'années.

En résumé, nous aurions cherché le mode juridique de gestion permettant à une structure privée de gérer, d'investir en conservant le fruit de ses investissements financiers, de

constituer un fonds de commerce qu'il puisse revendre pour valoriser son travail, mais en conservant pour la Commune la propriété *a minima* de la parcelle AY 134 p pour nous inaliénable dans le droit-fil de tous nos prédécesseurs et conscients de nos responsabilités, vis-à-vis de nos successeurs.

Une fois défini ce mode de gestion en prenant en compte ces deux obligations, nous aurions fait un large appel à candidatures et constitué un jury de sélection intégrant des représentants du tourisme, des financeurs et des professionnels de ce domaine d'activité. Gérer et développer une structure d'accueil de cette nature requiert des compétences professionnelles que ce jury aurait pu constater.

Nous aurions d'autant plus procédé de la sorte que, quand nous lisons la presse spécialisée dédiée à l'HLL et à l'évolution du marché, quand nous passons quelques coups de fil ciblés dans ce milieu, nous apprenons que, dans ce domaine, la demande d'achat dépasse très largement l'offre de vente et que c'est devenu un secteur économique d'investissements très convoité. Nous apprenons aussi que bon nombre de ces professionnels étaient au courant, car dans ce milieu tout se sait, et attendaient de voir l'annonce d'Oloron Sainte-Marie pour répondre car ils savaient que ce serait vendu. Ils ne l'ont pas vue !

Vous avez décidé de vendre le camping. Vous nous répétez encore une fois que plusieurs acquéreurs potentiels se sont déclarés, mais ont renoncé devant les investissements à réaliser. Bizarrie car, en la matière, on répond à une déclaration de vente, mais on ne se déclare pas spontanément !

D'abord plusieurs, c'est combien exactement ?

M. VIGNOT.- 1 million d'euros d'investissement.

M. GAILLAT.- Non, plusieurs qui se sont déclarés, c'est-à-dire combien ?

M. VIGNOT.- 5 personnes.

M. GAILLAT.- Quels sont leurs noms et adresses ?

M. VIGNOT.- Je ne les ai pas là.

M. GAILLAT.- Pourriez-vous nous les donner ?

M. VIGNOT.- Oui.

M. GAILLAT.- Très bien. Quelle est la nature et le montant des investissements qui les ont fait abandonner ?

M. VIGNOT.- Avec les emprunts, les services techniques.

M. GAILLAT.- Je demande la nature et le montant de ces investissements qui les ont fait abandonner, c'est ce que dit la délibération « devant les investissements à réaliser, ils se sont échappés ». Quelle est la nature et le montant de ces investissements qui les ont fait abandonner ?

M. VIGNOT.- Apparemment, c'est l'acquisition du camping pour le remettre en état.

M. GAILLAT.- Je lis une délibération. Je ne vais pas inventer l'eau chaude. Apparemment, c'est devant les investissements à réaliser qu'ils se sont échappés. Je vous demande quelle est la nature et le montant de ces investissements à réaliser.

M. VIGNOT.- Je ne les ai pas sous les yeux.

M. DALL'ACQUA.- Vous savez comme moi aujourd'hui que remettre ce camping en état...

M. GAILLAT.- Je ne sais rien sur le camping.

M. DALL'ACQUA.- Mais si, puisque vous aviez fait aussi une étude dans le temps sur le sujet, pour savoir ce qu'il fallait investir pour maintenir un camping à Oloron Sainte-Marie. Nous sommes dans la même problématique et l'intérêt est de maintenir un camping. Il est important que nous le maintenions. Donc, nous restons dans cet objectif. Nous devrions justement nous réjouir ensemble de cette possibilité de le maintenir dans l'intérêt de la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Je ne vois pas pourquoi cela serait compliqué. Il faut garder un camping à Oloron Sainte-Marie. La question ne se pose même pas. Les moyens d'y arriver sont ce qu'ils sont, les études sont en cours...

M. GAILLAT.- En tout cas, vous n'avez pas de réponse à ma question, comme tout à l'heure.

M. DALL'ACQUA.- Mais si ! Nous demandons le maintien d'un camping.

M. GAILLAT.- Qu'est-ce qu'un investissement ? Est-ce que l'on va faire d'autres habitations... ?

M. DALL'ACQUA.- Monsieur VIGNOT vous a répondu, il vous a indiqué un investissement d'1 M€.

M. GAILLAT.- Pour quoi faire ? Nous ne savons pas.

M. DALL'ACQUA.- Pour le remettre en état. Et ensuite il y a une deuxième étape.

M. GAILLAT.- Ensuite, avez-vous étudié d'autres possibilités que la vente sèche du camping ? Lesquelles et qu'est-ce qui vous incite à privilégier la vente ? Avez-vous étudié d'autres possibilités ? Monsieur DALL'ACQUA, j'ai le souvenir d'un professeur de français qui disait toujours : « Restez sur le sujet ». Mettons-nous cela en tête et restons sur le sujet.

M. DALL'ACQUA.- C'est vous qui vous écarterez.

M. GAILLAT.- Je regrette.

M. DALL'ACQUA.- Nous vous avons dit simplement que nous utilisons les moyens qui sont à notre disposition pour maintenir un camping à Oloron Sainte-Marie.

M. GAILLAT.- Avez-vous étudié d'autres possibilités que la vente ? Réponse : non. Très bien. Vous n'avez pas utilisé d'autres possibilités que la vente, tout simplement.

(Discussion générale)

M. UTHURRY.- Rien n'a été publié. Tout a été fait en catimini.

M. GAILLAT.- Deuxièmement, comme nous n'avons rien vu, ni dans les annonces légales des journaux locaux, ni dans les journaux professionnels de l'habitation légère de loisirs, ni sur les sites professionnels qui regroupent les offres de vente de camping, devons-nous en conclure qu'il n'y a eu aucune publicité et aucun appel à candidature ?

M. MAILLET.- Pourquoi vendre ?

M. BAREILLE.- Y a-t-il eu publicité. C'est la question.

M. GAILLAT.- Non, nous n'allons pas nous y mettre à cinq.

Monsieur VIGNOT, nous pouvons avoir une discussion tous les deux, alors allons-y.

M. DALL'ACQUA.- Si les personnes ont répondu, c'est que cela a été proposé.

M. GAILLAT.- Monsieur DALL'ACQUA, vous répondez sans arrêt à côté, ce n'est même pas la peine de discuter. Monsieur VIGNOT, allons-y, discutons car apparemment, vous connaissez le sujet.

Dès que nous avons su que le camping allait se vendre, je vous le rappelle fin 2014, nous avons cherché et en plus, comprenez bien que nous avons des connaissances, donc nous avons demandé aux gens de ce milieu de regarder les sites spécialisés, les journaux spécialisés et de nous prévenir quand l'annonce passerait. Elle n'est jamais passée. Nous vous posons la question à tout hasard : avez-vous fait une publicité ? Et sur quel support ?

M. VIGNOT.- Je ne peux pas répondre sur la publicité.

M. GAILLAT.- Donc, il n'y a pas eu publicité.

M. VIGNOT.- Je ne peux pas répondre, moi ! Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de publicité.

M. BAREILLE.- Mais qui répond ?

M. GAILLAT.- Personne ne peut répondre.

M. VIGNOT.- Est-ce que je peux dire pourquoi on vend ?

M. GAILLAT.- Nous allons y venir. D'abord, nous sommes sur la méthode et la démarche que vous avez utilisée. C'est étrange de ne pas faire de publicité pour qui veut vendre au mieux son bien. Seriez-vous opposés aux vertus de la concurrence ? Sur quel cahier des charges avez-vous sélectionné les candidatures ? L'expérience et les compétences professionnelles dans le domaine du tourisme et de l'habitation légère de loisirs étaient-elles des critères de sélection des candidatures conformément à vos différentes déclarations antérieures Monsieur la chaise ? Peut-être que vous ne pourrez pas me répondre non plus.

Enfin, quels sont les élus de ce Conseil municipal qui ont procédé à la sélection et au choix de l'acquéreur potentiel ? Une commission ad hoc a-t-elle été constituée ?

Je vois que tout le monde met le nez sur la table.

M. LACRAMPE.- Nous allons répondre le moment venu.

M. VIGNOT.- Je vous laisse parler car je n'ai pas l'habitude de couper, comme certaines personnes.

M. LACRAMPE.- Nous allons répondre le moment venu, en essayant peut-être de dépassionner un peu le débat et de le recentrer sur le véritable objectif.

M. GAILLAT.- Daniel, tu ne vas pas la rejouer.

M. LACRAMPE.- Non, je ne joue à rien du tout.

M. GAILLAT.- Il n'y a pas de passion, mais des questions légitimes que devrait poser tout conseiller municipal qui se respecte, tout simplement.

M. LACRAMPE.- Nous n'allons pas recevoir des leçons toute la nuit...

M. GAILLAT.- Quand je dis quels sont les élus de ce Conseil municipal qui ont procédé à la sélection du choix de l'acquéreur potentiel ? La réponse est simple, y a-t-il eu une commission ad hoc ? Je vous vois tous le nez sur la table. J'ai la réponse.

Vous le voyez, la liste est longue des questions qui ne devraient plus subsister au moment des délibérés. Comme nous craignons de connaître les réponses et qu'elles seront sans voix ou négatives, l'absence d'information élémentaire des conseillers et l'opacité de votre démarche devrait déjà alerter les élus de ce Conseil municipal sur l'exercice serein de leur responsabilité.

Dès 2014, je l'ai déjà dit, vous avez décidé de vendre le camping. Jamais, le Conseil n'a été informé de quoi que ce soit avant ce soir.

M. VIGNOT.- Vous étiez présent ce jour-là. Ne racontez pas d'histoire.

M. GAILLAT.- J'ai dit dès fin 2014. Si vous doutez, vous voulez que je vous en apporte la preuve. Nous allons voir après, j'ai les documents pour vous apporter la preuve. Dès fin 2014, à l'automne 2014 pour être précis, la vente du camping était décidée. Jamais le Conseil n'a été informé de quoi que ce soit avant ce soir au niveau de la vente, mais j'espère au moins...

M. VIGNOT.- 2014, vous dites ?

M. GAILLAT.- Je vais vous le montrer. Mais faisons avec ce qui émerge - et là vous allez me comprendre Monsieur VIGNOT - du brouillard qui pèse sur cette affaire.

Vous nous dites que la Commune a la chance d'avoir trouvé une société P.V.A. qui, non seulement, propose un prix, mais veut aussi investir dans les équipements pour développer l'offre touristique. Ce ne sont, en l'absence de tout document écrit, que des promesses verbales qui ne peuvent valoir engagement. Alors, restons sur la seule réalité, le prix d'achat.

Vous avez décidé de vendre deux parcelles, une de 25 ares 293 centiares et l'autre de 81 ares 65 centiares, au total cela fait 10 958 m² pour un prix net à 180 000 €, soit un prix de 43 € du m². Quand on sait que ce prix correspond non seulement à la surface du terrain, mais aussi qu'il comprend les réseaux, les voies de desserte, les 110 emplacements équipés, l'aire pour camping-cars, 10 chalets de 4 à 5 places, soit une quarantaine de lits avec salle de bain et kitchenette équipées, deux bâtiments sanitaires pour toilettes et lessives de 110 m² chacun, des aires de jeux et un jeu de padel, tout cela avec les plantations d'arbres et d'arbustes, de haies séparatives qui en font un camping trois-étoiles, on peut penser que l'acheteur fait une affaire !

Au tarif actuel, cet équipement bien occupé, peut donner une recette brute de 6 200 € par semaine. Il suffit de prendre les emplacements et les lits multipliés par les tarifs actuels, à condition bien sûr qu'ils soient occupés. À ce propos, nous sommes dans les tarifs, pouvez-vous nous dire de quand date la dernière estimation des Domaines ? J'imagine que Monsieur PARIS va nous le dire.

M. LACRAMPE.- 30 mars 2016. Pourquoi ?

M. GAILLAT.- C'est simplement une question pour savoir.

J'ai la réponse. J'ai la date pour 2014. En tout cas, nous constatons au niveau de l'estimation des Domaines que, entre fin 2014 et maintenant, donc 2016, elle est passée de

1,2 M€ à 620 000 €. C'est un constat. Nous ne remettons pas en cause le service des Domaines.

M. LACRAMPE.- Avec une superficie qui n'est pas la même. La différence vient en grande partie de cela.

M. GAILLAT.- Nous allons voir ! Mais, nous ne contestons pas l'estimation des Domaines. Nous savons simplement que la Ville a demandé plusieurs estimations, trois au moins, même quatre, toutes porteuses en tout cas d'arguments pour faire baisser l'estimation. Alors, parmi ces arguments de baisse,

- Monsieur ROSENTHAL vous faites bien de ne pas rester –

nous entendons que c'est le PPRI qui pèsera sur ces terrains, qui va provoquer une baisse pour le futur acquéreur. C'est oublier que le PLU intègre déjà sur ces terrains les résultats de l'étude PPRI conduite dès l'adoption du PLU, les Domaines ne peuvent pas l'ignorer, mais vous exposez partout, (je ne parle pas de vous, je parle à la chaise) que l'État veut dans son PPRI interpréter de façon beaucoup plus restrictive les conclusions de la même étude. Nous savons que cela se passe ailleurs, nous connaissons. C'est à vous à négocier dans l'intérêt de la Commune pour ne pas en arriver à des situations absurdes et inacceptables. Entre parenthèses, la prise en compte de l'écrêteur qui se fait dans d'autres PPRI en France est une voie à explorer.

Alors, compte tenu que nous ne pourrions pas remettre en cause l'estimation des Domaines il reste votre rabais de bienvenue de 140 000 €. Celui-là ne tient qu'à vous. Compte tenu des baisses que vous avez déjà obtenues des Domaines, il nous paraît qu'un minimum de respect des intérêts de la Ville devrait vous amener à rester sur l'estimation des Domaines. À ce stade, nous condamnons votre gestion solitaire de cette affaire. Nous sommes contre la vente du terrain, et si vente il y a, mais j'insiste encore une fois auprès de mes collègues pour préserver l'avenir de la plaine sportive de Saint-Pée, nous sommes contre le prix proposé par le Maire.

Mais comme vous nous reprochez de ne rien proposer, nous vous demandons de ne pas vendre les terrains pour préserver l'avenir de la Commune et d'étudier une solution alternative, Monsieur VIGNOT (car apparemment, vous n'avez pas étudié d'autre solution alternative que la vente), à savoir la possibilité d'un bail emphytéotique de 18 ans minimum, c'est le minimum ou plus. Ce type de bail assorti d'une location permet à l'emphytéote d'investir et de constituer un fonds de commerce qui lui appartient, et qu'il peut revendre. La durée lui permet de planifier son développement, elle est révisable et révocable si les parties en conviennent. Elle permet à l'initiative privée de récolter les fruits de son travail et de ses investissements financiers, la Commune reste propriétaire des terrains. Pour nous, conseiller municipaux de passage, c'est la formule qui nous garantit de préserver l'avenir et la liberté de nos successeurs.

Enfin, et surtout, elle a le mérite d'aider le preneur à investir rapidement en allégeant ses finances de la charge foncière, ce qui peut se traduire dans le contrat par un véritable engagement pour le coup d'investissements, qui rejoint l'intérêt de la fréquentation touristique et donc de la Commune.

Voilà très concrètement notre position. Vous ne pourrez pas dire que nous n'avons pas fait de proposition. Voilà ce que nous pouvons dire à la lecture de votre délibération.

Nous pourrions nous arrêter là, mais je crains que nous soyons obligés de continuer un petit peu plus.

Apparemment, nous sommes les seuls à avoir fait une lecture attentive de votre délibération, puisque personne n'a fait d'observation, et le CESEL non plus d'ailleurs.

À la lecture des deux documents joints à la délibération, qui sont particulièrement imprécis et ambigus, en tout cas pas conformes avec la délibération, ce qui est une faute, le plan de division nous permet de voir la partie de la parcelle AY 134 81 ares 65 centiares mis à la vente, à l'exclusion des autres, *a priori*, au moins sur le plan de la division, et sur le plan du géomètre, une partie de la parcelle AW 1 mise à la vente dans votre délibération pour 25 ares 293 centiares.

Trouvant cela bizarroïde, une consultation du cadastre nous a permis de constater que la parcelle AW 1 n'a pas une superficie de 25 ares mais de 2 hectares, 52 ares et 33 centiares.

Cela veut dire que toute notre discussion jusqu'à maintenant tombe à l'eau. Cette délibération est désormais illégale et il faudra la refaire. C'est ainsi que l'on passe d'une surface de 10 958 m² exposés dans la délibération, à une surface réelle de 33 398 m², c'est-à-dire trois fois plus. Dès lors, évidemment le prix n'est plus de 43 € du mètre carré que, compte tenu des équipements en place, tout le monde a trouvé trop faible, mais passe à 14,37 € du mètre carré. Je vous laisse dès lors (le Maire craignait) imaginer les commentaires qui vont férir.

C'est donc l'imprécision ajoutée à l'ambiguïté qui caractérise cette délibération : surfaces fausses, documents joints faux par rapport au libellé de la délibération. Vous faites très fort pour annuler ce rapport. Ne doutez pas une seule seconde que ce sera le cas.

Voilà comment toute cette délibération entachée d'une erreur énorme de nature à fausser le jugement des conseillers municipaux, selon les termes consacrés, tombe à l'eau et sera annulée immédiatement par le Tribunal Administratif que nous saisisons, sauf à ce que vous décidiez de la retirer ce soir séance tenante. Mais reste la seule note positive de cette délibération désormais à refaire, c'est une bonne nouvelle pour la COP 21 de constater qu'un distributeur de pétrole anticipe sur la fin des hydrocarbures et veuille entamer une reconversion !

M. LACRAMPE.- Une précision avant de laisser la parole à André, j'ai sous les yeux un document intitulé étude de positionnement du camping municipal. Je veux préciser deux éléments par rapport aux explications que tu viens de donner.

Étude de positionnement du camping municipal d'Oloron Sainte-Marie, rapport final 22 novembre 2011...

M. GAILLAT.- Cela n'a rien à voir, nous en sommes sur la délibération.

M. LACRAMPE.- Tu viens de faire un grand monologue, nous t'avons écouté attentivement. On peut essayer peut-être d'échanger pour répondre d'abord à tes interrogations.

M. GAILLAT.- Es-tu d'accord sur l'erreur de surface ?

M. LACRAMPE.- Je n'ai pas les éléments de cadastre sous les yeux. Je veux répondre à une question que tu as posée.

Voilà ce que dit le rapport que vous avez commandé à l'époque à un cabinet d'étude : « Investissement enveloppe globale (c'est la question que tu posais, tu demandais si nous avons fait une étude des investissements à réaliser) le document page 11 chiffrait le montant des travaux à réaliser à 1 001 462 €. C'était le premier point. Et tu posais cette question. J'essaie d'apporter des éléments concrets aux questions que tu posais.

Deuxième élément que je vois, c'est la gestion exploitation privée, deux stratégies : un camping est un service public régie ou DSP principalement, un camping est une activité commerciale, bail, vente, autorisation d'occupation, le camping du cèdre signe une DSP élus impliqués intéressés, l'activité du camping peut être considérée comme un service public, mais dans l'éventualité où les élus souhaiteraient se désengager du camping, ce qui était votre réflexion de l'époque, tu l'as rappelé, c'est la piste de la vente qui apparaît la plus pertinente. Voilà ce que je lis.

M. GAILLAT.- C'est bien de vouloir venir voler au secours du Maire.

M. LACRAMPE.- Deux autres choses. Je ne vole pas au secours.

M. GAILLAT.- Il y a un temps pour l'étude et un temps pour la décision.

M. LACRAMPE.- Ce sont deux éléments concrets factuels qui résultent d'une étude et qui ne résultent pas de données...

M. GAILLAT.- Qu'il faille faire sur ce camping 1 M€ d'investissement et peut-être plus si l'on veut y faire une piscine avec des baignoires et des vagues, certes. Le constat c'est que la Commune, compte tenu de ses ressources, n'est pas en capacité de faire ces investissements, bien sûr que oui. Et l'étude venait confirmer ce que nous pensions. Aujourd'hui, vous faites le choix de vendre, très bien. Nous proposons une solution alternative, j'ai expliqué pourquoi, solution alternative qui préserve les intérêts de la Commune sur le très long terme, nous ne sommes que de passage ici, nous ne pouvons pas handicaper les générations futures, et qui préserve les intérêts de la partie privée, il est convenu que la partie privée a la capacité d'investir, de se faire un fonds de commerce qui tourne. C'est ce que nous proposons.

En même temps, désolé, cette délibération est complètement à refaire. Elle sera annulée, car elle est entachée d'une erreur énorme de surfaces qui altère complètement le jugement du Conseil municipal. Comprenez bien qu'imaginer vendre à 43 € du m² et s'apercevoir quand on regarde le cadastre, que c'est trois fois plus de surfaces et que l'on passe à 14 €, ce n'est pas du tout la même chose. Le Conseil municipal aurait dû avoir cette information avant la séance et entre parenthèses, si le Maire avait relu attentivement cette délibération, (il vaut mieux s'en méfier) j'imagine qu'il s'en serait aperçu. En tout cas, cette délibération, ce soir, ne peut pas être prise par le Conseil municipal. Elle sera annulée de toute façon et à vous de voir si vous la retirez ou pas. Sachez qu'elle sera annulée à 100 %.

Monsieur VIGNOT, tout à l'heure vous doutiez du fait que nous savions que ce camping serait en vente à partir de fin 2014. J'ai à votre disposition l'estimation des Domaines qui date du 12 décembre 2014, et qui faisait une estimation en vue de la vente du camping sur les parcelles en question.

M. LACRAMPE.- Voilà ce que dit l'évaluation des Domaines : « Vous avez demandé un avis actualisé du service des Domaines sur la valeur du camping sur les parcelles cadastrées section AW 1 et AY 134 pour une emprise de 33 458 m² approximativement

suivant plans transmis par vos soins, secteur Lagravette sur la commune d'Oloron, dans le cadre de sa cession. Compte tenu des éléments à évaluer, la parcelle AW 1 et la parcelle AY 134 pour 8 165 m², les 10 chalets et le bâtiment d'accueil et logements au-dessus des sanitaires, la valeur de cet ensemble est estimée à 620 000 €. »

Si je lis bien, la délibération reprend ces termes.

M. GAILLAT.- Daniel, tu te moques de moi.

M. LACRAMPE.- Je ne me moque pas de toi. J'essaie de comprendre.

M. GAILLAT.- Je viens de faire la démonstration qu'à cause de l'erreur énorme qu'il y a dans cette délibération, elle tombe de fait. Nous ne pouvons pas la prendre ce soir. Elle sera annulée soit par le contrôle de légalité tout de suite, soit par le Tribunal Administratif. Elle est à refaire. Bien. Ce n'est pas la peine de se fatiguer à répondre aux autres questions. Elle ne peut pas être prise ce soir.

M. LACRAMPE.- Vous pensez - mais nous pouvons échanger sur ce sujet - que la solution était de continuer à louer le camping tel qu'il était. Vous êtes quand même au courant de la situation et de l'état de dégradation dans lequel il se trouve aujourd'hui. Si nous ne retrouvons pas un acquéreur rapidement, si nous passons une saison et un été...

M. GAILLAT.- Si, dès 2014, le problème avait été posé sur la table du Conseil municipal, si une commission adaptée avec Monsieur VIGNOT, avec des personnes qui connaissent, des personnes qui s'occupent d'économie, Maité POTIN, toi, etc. avaient été missionnés sur ce sujet, différentes études auraient été faites. Différentes solutions y compris le bail emphytéotique auraient été envisagées dans les détails et nous aurions eu au Conseil municipal une proposition venant de cette commission qui aurait travaillé. Que s'est-il passé ? Toi le premier, Daniel, et tous les autres vous n'avez jamais été au courant que le Maire avait décidé de vendre le camping et encore moins qu'il avait décidé de le vendre à P.V.A. Vous n'avez jamais été au courant. Nous, nous le savions dès début 2015. Je t'expliquerai un jour si tu veux savoir pourquoi. Je l'ai dit dans mon exposé. Nous arrêtons avec cela.

M. LACRAMPE.- Je crois que tout le monde était au courant que ce camping était à vendre. J'ai sous les yeux un courrier et...

M. GAILLAT.- Apparemment pas Monsieur VIGNOT

M. VIGNOT.- Nous le savions en 2014 puisqu'on y était...

M. GAILLAT.- Tout à l'heure, vous disiez, non pas depuis 2014, mais peu importe.

M. VIGNOT.- D'après ce que j'ai compris, vous, vous saviez à qui on allait vendre. C'est hallucinant.

M. GAILLAT.- Depuis le mois de février 2015.

M. VIGNOT.- En 2014, nous ne la savions pas. Ne racontez pas d'histoire. Par contre, si vous avez quelqu'un qui est capable de l'acheter à 620 000 €, dites-le tout de suite.

M. GAILLAT.- Je vous ai dit dans la délibération ce que nous aurions fait. Nous aurions fait un appel à candidature, nous aurions sélectionné, etc.

M. VIGNOT.- Nous avons fait l'appel.

M. GAILLAT.- Vous ne l'avez pas fait du tout, il n'y a eu aucune publicité nulle part. Rien. C'est resté complètement enfermé et nous savons très bien pourquoi. Je vous en prie. Donc, pas de publicité, évidemment pas de candidatures analysées et personne autour de la table de ce Conseil, tout à l'heure, quand je vous ai regardé mettre le nez sur la table à ma question, la réponse était relativement cruelle.

Mais pour finir, en tout cas, à cause de l'erreur énorme que comporte cette délibération, elle ne peut pas être prise ce soir et si vous la prenez, elle sera annulée.

M. UTHURRY.- Il y a plusieurs questions, il y a la question du choix. Jamais Daniel, nous n'avons dit, ni par le passé, ni aujourd'hui, qu'il fallait continuer de cette manière-là. Jean-Etienne GAILLAT a suffisamment développé les possibilités qui existaient pour à la fois préserver les intérêts d'un privé qui viendrait exploiter ce camping et préserver les intérêts de la collectivité qui pourrait se réserver la possibilité de l'utiliser à d'autres usages dans plusieurs générations, j'ai entendu parler de 18 ans.

Ce qui est hallucinant, Monsieur VIGNOT, c'est que le Maire ait quitté la séance, et c'est hallucinant que, sur la base de rumeurs fondées ou pas, son adjoint qui n'était nullement (je viens de prendre connaissance de l'article de « Sud-Ouest », je n'étais pas là aujourd'hui) l'ait suivi dans sa démarche au lieu de le défendre. C'est hallucinant, que lorsque l'on est accusé par la rumeur, on ne reste pas pour se défendre. C'est un déni de démocratie.

Après, il y a la partie débat. L'usage du camping, privé, public, à l'évidence, ce camping était en bout de souffle il fallait réagir, il coûtait plus qu'il ne rapportait, il ne permettait pas de vivre ; cela manquait un peu d'élégance effectivement vis-à-vis de la fille de celui qui l'avait exploité longtemps, c'était le sentiment de tout le monde et nous sommes plusieurs à le connaître et à lui rendre hommage. Le débat peut s'installer sur la manière de gérer ce camping, en donnant la possibilité aux personnes qui le gèrent d'en vivre convenablement et à la collectivité de préserver ses intérêts.

La deuxième partie, celle qui met la délibération par terre, je ne sais pas si vous allez la préserver, mais en tous les cas, ne croyez pas une seconde non plus qu'elle validera. C'est en couleur, ce n'est pas du A3 mais du A4, la partie rectangulaire que je vous montre fait 56 ares et celle-là en fait 28 (la grande partie un peu ovoïde, cela change tout sur le prix du mètre carré, effectivement cela fait passer le prix illusoire du mètre carré à 40 € à un prix réel du mètre carré à 14 €. Certes, le camping abrite des réseaux, des chalets sur lesquels il faut effectivement faire des investissements. Cela vaut plus quand même que du terrain nu, mais faites la comparaison tout à l'heure entre le terrain qu'on proposait à 90 € à des couples en demande de terrains pas chers et un camping que l'on offre à 14 € ici.

Il y a deux choses : il y a la politique, la politique au sens noble du terme et pas celle qu'on dégage ici parfois en montant le ton trop haut, mais enfin admettez que c'est assez répugnant, répulsif, hallucinant pour reprendre votre propos, de parler à des chaises vides, une par choix, l'autre par suivisme certainement. Pierre SERENA, à mes yeux, n'est nullement impliqué dans cette affaire-là, c'est peut-être la solidarité qui joue, mais il vaut mieux défendre ses copains que de s'échapper.

Mais la question factuelle du métrage du camping de celui qui est ici, toute cette partie qui est prolongée par son double, ferait 28 ares alors que tout cela jusqu'à ce trait bleu en ferait 56. Ayez la sagesse de retirer cette délibération ; en l'état, elle ne peut pas passer. Il

ne peut pas en être autrement. Ayez la sagesse de la retirer, autrement je vous garantis que nous allons nous en occuper dès demain matin, avec le succès que nous avons eu jusqu'à présent dans les autres délibérations quand nous sommes montés au créneau.

(Retour de Monsieur le Maire).

M. LE MAIRE.- Je maintiens la position de Monsieur SERENA...

La rumeur publique dont vient de faire état Monsieur UTHURRY, et à laquelle il ne doit pas être tout à fait étranger...

M. UTHURRY.- Je découvre l'article maintenant.

M. LE MAIRE.- Puisqu'il la connaît aussi bien.

M. UTHURRY.- Je la vois dans le journal maintenant.

M. LE MAIRE.- porte atteinte - et Monsieur GAILLAT l'a fait aussi dans son discours – Restez là, Monsieur GAILLAT, ce n'est pas tout de poser des questions et de s'enfuir quand on y répond.

Je voudrais dire les choses telles qu'elles sont. Je voudrais bien retrouver la fiche que j'avais préparée et qui me permet de répondre à tout. Je m'étais retiré parce que je ne voulais pas qu'il soit dit que j'intervenais, s'agissant de l'un de mes amis. J'ai quand même envie de dire que je trouve inadmissible que parce qu'on est ami du maire, on n'ait pas le droit d'intervenir dans la vie économique d'une cité. Je trouve cela purement scandaleux. Cela aurait été ma femme, cela aurait été mes enfants, il y aurait eu un lien de parenté, j'aurais dit : oui, il y a conflit d'intérêts. Mais s'agissant de quelqu'un qui, simplement, a dit, comme d'autres, (et nous allons en parler) qu'il pouvait être intéressé par l'achat de ce camping, je trouve assez inadmissibles et pour tout vous dire assez minables les critiques que j'ai entendues ces derniers jours.

Je veux répondre à un certain nombre de points qui ont été soulevés tout à l'heure et je regrette de ne pas voir la fiche où j'avais écrit des éléments que j'avais donnés à André VIGNOT ce matin.

Je voudrais d'abord dire que le camping est dans une situation catastrophique. Je voudrais dire que Madame TIBI doit à la Ville d'Oloron Sainte-Marie 50 000 € de loyers, et que les résultats de la Délégation de Service Public telle que nous avons pu l'étudier au 31 décembre nous ont conduits à ne pas la renouveler. Elle est en liquidation judiciaire, sachez-le, et le liquidateur doit donner à la Ville, s'il arrive à trouver un actif, 50 000 € qui n'ont pas été payés. Donc, lorsque s'est posée la question du devenir de ce camping, nous avons plusieurs possibilités : la première, c'était une régie municipale où nous assumions nous-mêmes la gestion de ce camping. Votre étude de 2011, comme la pratique que l'on voit partout en France dans les campings municipaux, vise à faire que les collectivités se retirent de la gestion de ces outils, ce n'est pas notre métier. Ce ne sont pas des gestionnaires de camping. Premier point.

M. UTHURRY.- Nous n'avons pas dit le contraire.

M. LE MAIRE.- Je réponds, je m'exprime, excusez-moi.

M. UTHURRY.- Comme vous n'étiez pas là...

M. LE MAIRE.- Vous avez parlé sans moi. Je peux parler devant vous.

M. UTHURRY.- Vous êtes parti, et tout cela, nous l'avons dit et nous l'admettons.

M. LE MAIRE.- Cela prouve que nous sommes d'accord.

M. UTHURRY.- Sur ce point-là, oui.

M. LE MAIRE.- Deuxièmement, nous avons étudié la piste de la DSP. La DSP aurait effectivement supposé, si nous avons décidé de la continuer, la réunion de la Commission communale...

M. UTHURRY.- Nous ne l'avons pas évoqué.

M. LE MAIRE.- Mais moi je vous le dis, car cela a été évoqué à la séance précédente, et vous m'avez même demandé si cette commission existait. Elle existe effectivement puisqu'elle a été créée le 18.04.2014 et il s'avère que Monsieur GAILLAT qui s'interrogeait sur son existence, puisqu'il disait qu'on ne l'avait pas créée, en fait partie. Et elle n'a pas à être saisie de ce dossier, parce que comme vous le savez ou pas, l'article 1414-14 que vous pouvez retrouver...

M. UTHURRY.- Ce n'est pas le sujet.

M. LE MAIRE.- Si, si, je préfère dire les choses pour ne pas être accusé ensuite de faire les choses irrégulièrement.

M. UTHURRY.- C'était la dernière fois.

M. LE MAIRE.- La dernière fois, vous aviez dit que nous devions la réunir et cette fois-ci, vous savez que vous ne devez pas.

Troisièmement, le prix du bien, d'abord, j'ai cru comprendre que Daniel LACRAMPE vous avait lu l'évaluation telle qu'elle avait été faite par les Domaines. En principe, elle fait foi. Vous ne pouvez pas ignorer un certain nombre de choses. D'abord, effectivement, la surface qui est vendue (mais les Domaines la prennent en compte) n'est plus la même que celle qui était initialement imaginée. Deuxièmement, ce bien fait l'objet d'un problème un petit peu particulier dans la mesure où effectivement, il est en zone rouge du PPRI en partie, mais pas en totalité.

M. UTHURRY.- En tous les cas, les Domaines intègrent cela dans leur évaluation.

M. LE MAIRE.- Les Domaines intègrent cela dans leur évaluation et quand Monsieur GAILLAT me dit que non, je tiens à sa disposition tout à l'heure la lettre qui nous l'indique. « Lors de la réunion du 19 juin 2015, c'est une lettre du Préfet, M. VALFORT, le secteur du camping devait être maintenu en zone d'expansion des crues, et n'étant pas urbanisé, peu aménagé, il a été considéré comme tel et passé en zone réglementaire rouge ». Vous venez de dire non, je vous dis oui et je le prouve.

Vous êtes plus fort que la D.D.T.M. et que tout le monde. Ensuite, les Domaines ont tenu compte aussi de la vétusté.

M. GAILLAT.- Le PPRI n'existe pas sur la Commune à ce jour. Vous ne pouvez pas faire référence, c'est à vous, comme toutes les communes de France et de Navarre, à négocier avec Monsieur le Préfet, le PPRI de la Commune.

M. LE MAIRE.- Monsieur GAILLAT, ce n'est pas en hurlant que vous allez avoir raison.

M. GAILLAT.- C'est à l'issue de votre travail et de votre négociation que nous saurons quel PPRI sera installé, le PPRI n'existe pas.

M. LE MAIRE.- Le PPRI n'existe pas mais le sous-préfet ne le sait pas, il pense qu'il existe.

Ensuite, nous avons décidé de mettre en vente, pourquoi ?

Premièrement, ne nous le cachons pas, nous faisons rentrer ainsi 500 000 € dans les finances de la Commune et malheureusement, dans la situation dans laquelle nous sommes, 500 000 € comptent.

Deuxièmement, nous nous sommes dit qu'il valait mieux vendre à quelqu'un qui, parce que c'était son bien, allait s'en occuper, et je balaye donc la proposition de bail emphytéotique car je n'y crois pas un instant, et réaliser les investissements nécessaires. Et nous avons décidé de vendre, c'est mon appréciation. Et je la donne.

Nous avons contacté un certain nombre de personnes, alors certes, nous n'avons pas publié dans le journal des annonces. Mais si les personnes nous ont répondu, c'est bien qu'elles étaient au courant, ce n'est pas moi qui suis allé le leur dire. J'ai une première lettre dont je tairai le nom par discrétion (mais vous viendrez voir son nom tout à l'heure car vous le connaissez très bien) qui dit ceci : « *C'est avec un grand regret que nous ne pouvons donner suite au projet de reprise du camping d'Oloron Sainte-Marie, l'organisme de prêt nous demande un apport beaucoup trop important car il n'y croit pas (quand vous dites que c'est facile, que c'est rentable, que c'est le placement le plus brillant qu'on peut faire en France c'est faux !) pour valider le projet* ».

Donc, ce Monsieur qui, pourtant, est membre d'une famille qui a une belle fortune, n'a pas pu répondre à notre demande.

M. GAILLAT.- Un monsieur sérieux qui a de l'argent ne peut pas répondre à votre demande, et vous avez trouvé l'oiseau rare.

M. LE MAIRE.- Ensuite, nous avons eu un artisan Oloronais dont je tairai le nom aussi, mais sa famille n'est pas loin d'ici ; il nous a fait une proposition qui était tout à fait intéressante, mais, au dernier moment, il s'est aperçu qu'il aurait des difficultés à gérer ce type de structure et donc, a renoncé.

Et puis, nous avons eu un spécialiste des campings qui est aussi un ami de Monsieur GAILLAT, qui est un Palois qui gère un certain nombre de campings sur la côte basque qui lui aussi, après s'être intéressé, nous a écrit (et nous avons les lettres, elles sont un peu en désordre, mais je vous les montrerai tout à l'heure) pour nous dire qu'il se désistait.

Enfin, nous avons été en rapport avec quelqu'un avec qui vous aviez eu des relations plutôt tendues au début de votre mandat, M. CLEDE qui était venu avec deux investisseurs dont un extrêmement sérieux, et cela n'a pas fonctionné non plus, car ils ont renoncé.

Enfin, je peux citer le nom, un intermédiaire d'affaires nous a amené la famille AGEST qui sont des spécialistes du camping et qui, eux aussi, ont renoncé.

Et puis, il y avait quelqu'un qui, lui, a dit : « Mais moi je fais, sous réserve d'avoir les accords bancaires (ils sont en négociation, il ne les a pas à ce jour) et donc, je suis intéressé.

Je dis que c'est une chance aujourd'hui d'avoir trouvé quelqu'un qui était intéressé à un moment où tous les autres ne le font pas. Alors, je sais que le problème du prix vous pose difficulté, mais ce n'est pas moi qui ai fait faire cette étude en 2011 qui indique qu'il y a 1 M€ à peu près hors taxes avec maîtrise d'ouvrages de travaux à réaliser. Ce n'est pas moi non plus qui, dans cette même étude, ai dit au bureau d'études que la régie n'était pas souhaitable. Ce n'est pas moi non plus qui ai suggéré que la vente du foncier pouvait être intéressante, avec une précision, nous parlions du PLU tout à l'heure, le risque, nous en sommes tous conscients, est qu'un jour dans le cadre d'une vente de cette structure, la notion de camping disparaisse au profit d'un autre type d'investissements. Outre le fait que la situation en PPRI, rendrait la chose difficile, c'est vous qui écrivez ou faites écrire à votre bureau d'études : « Vente du foncier, inscription de réserve au PLU, pour usage exclusif », exactement ce que nous allons faire.

M. GAILLAT.- Je vous arrête, car votre méthode est particulièrement tordue. Vous lisez les conclusions d'une étude qui a été faite à notre demande et vous la lisez comme si c'était notre propos à nous. Quand on lit une étude, on l'analyse et on en tire les conséquences et on fait des choix. Or, je viens d'exposer les choix que nous faisons, les conséquences que nous avons tirées, dans la délibération que vous n'avez pas daigné entendre et j'ai proposé une solution au nom du groupe qui garantit les intérêts du privé et lui permet d'investir à son propre bénéfice et qui garantit les intérêts de la commune à long terme et qui, en plus, garantit les intérêts du développement touristique à court terme de la Commune parce que, en allégeant la charge foncière, il peut investir beaucoup plus rapidement pour atteindre éventuellement le million d'euros dont vous parlez, puisque tout le monde s'accorde à dire que, peu ou prou, pour remettre le camping selon les équipements que l'on peut faire, il faut effectivement avancer une somme de cette nature.

Voilà la solution que nous avons proposée. Vous la balayez. Je vais vous dire pourquoi : cela fait belle lurette que vous êtes engagé dans cette affaire.

M. LE MAIRE.- Absolument pas, là vous franchissez les bornes. Ayez le respect de ce que je vous dis, j'ai le respect de ce que vous venez de dire.

M. GAILLAT.- L'étude ne dit pas que la vente est la meilleure solution. Elle étudie la vente comme une possibilité.

M. LE MAIRE.- Comme une possibilité et la DSP une autre et la DSP a échoué.

M. GAILLAT.- Quel est l'inconvénient majeur de la DSP ?

M. LE MAIRE.- Il faut investir. Il faut que la Ville fasse les travaux. La deuxième incidence est que nous ne maîtrisons pas la gestion.

M. GAILLAT.- Nous sommes d'accord sur un point, ce n'est plus le métier d'une commune que de gérer un camping. Par contre, c'est le métier des conseillers municipaux de préserver les intérêts de la commune sur le long terme et le bail emphytéotique aujourd'hui est la meilleure solution.

M. LE MAIRE.- Nous avons compris, vous l'avez dit tout à l'heure.

M. GAILLAT.- Il a un inconvénient majeur. Évidemment, il vous empêche de percevoir à court terme, pour l'année prochaine, 480 000 € pour votre budget. Et là, c'est un inconvénient majeur.

M. LE MAIRE.- Il ne nous garantit pas non plus la gestion...

M. GAILLAT.- Je regrette, mais quand on est conseiller municipal, on est là pour prendre des décisions dont on mesure les répercussions sur le long terme.

M. LE MAIRE.- C'est ce que nous allons faire.

M. GAILLAT.- Les décisions de long terme, un bail emphytéotique assorti d'un loyer qui peu ou prou sur plusieurs années correspond à la somme d'investissements demandés, bien sûr, cela ne vous satisfait pas à court terme pour 2016 sur votre budget, mais sur le long terme, l'intérêt de la Commune est préservé et l'intérêt de l'emphytéote, celui qui prend, est préservé aussi, il peut travailler, il peut investir, il peut gagner de l'argent, il peut constituer son fonds de commerce qui lui appartient et vendre à qui il veut quand il veut et pour nous, c'est la meilleure solution.

M. LE MAIRE.- D'accord, vous serez contre.

Je veux simplement vous dire...

M. GAILLAT.- Un dernier point : vous êtes obligé de retirer votre délibération.

M. LE MAIRE.- J'ai compris, elle est nulle, elle est annulée demain. Je voulais simplement vous lire, car cela me paraît important, tout cela c'est bien gentil, cela vise à empêcher l'opération. Il serait intéressant de savoir quel est le projet du porteur de projet.

M. GAILLAT.- On espère que vous le connaissez !

M. LE MAIRE.- Je vais vous le lire. Tout à l'heure, vous l'avez demandé et maintenant que je veux vous le lire, vous ne voulez plus l'entendre.

« Monsieur le Maire,

Comme vous l'avez souhaité, je tiens à vous apporter diverses précisions relatives au projet de camping que je nourris pour Oloron Sainte-Marie. Celles-ci sont issues de ma réflexion personnelle et des exigences des deux banques qui m'accompagnent. Le site de Saint-Pée présente d'importants atouts.

M. GAILLAT.- Quelles banques ?

M. LE MAIRE.- Vous allez lui demander, excusez-moi, je ne rentre pas dans le détail de la gestion d'un patrimoine privé, tout ce que je veux c'est avoir les 500 000 € le jour où l'on vend. Je me moque de savoir d'où ils viennent.

M. GAILLAT.- Il s'agit de l'achat d'un bien public.

M. LE MAIRE.- *Le site de Saint-Pée présente d'importants atouts pour un tourisme à l'année avec, en plus de l'accueil normal de touristes, un créneau à développer en matière de tourisme sportif de groupe. Les 110 emplacements sont suffisants.*

J'entends maintenir un niveau trois étoiles et répondre aux diverses chartes de qualité applicables en la matière notamment la charte camping qualité.

Les moyens à mettre à œuvre : moyens humains, dès 2016, recrutement d'un directeur en CDI à temps plein, formé en École Supérieure de Commerce avec une spécificité Bachelor Business et management international spécialité tourisme, un employé pour l'entretien et d'éventuels emplois saisonniers...

Mais pourquoi riez-vous ?

M. GAILLAT.- Parce que c'est marrant !

M. LE MAIRE.- *La sous-traitance locale sera sollicitée pour diverses fonctions annexes d'entretien.*

Moyens matériels : à court terme, une licence IV en cours d'acquisition sera mise en exploitation. L'ensemble immobilier sera réhabilité dès 2016, point d'accueil, logement du directeur, blocs sanitaires, éclairage, bungalows, aire de jeux, etc.

Il sera procédé à une opération d'embellissement des espaces verts et de fleurissement. L'ensemble du camping bénéficiera d'une connexion Wifi, et de tablette en libre accès. Un nouveau site internet sera bâti et un référencement dans l'ensemble des guides touristiques avec vente de produits structurés (week-ends, semaine, etc.) accompagné d'animations négociées avec les associations locales et construit en liaison avec la Ville et l'Office du Tourisme.

À moyen terme (2 ou 3 ans), construction piscine, centre de vie, salle détente, TV, bar, cuisine, buanderie, réorganisation de l'accueil avec location de vélos, structuration de l'aire de camping-cars avec point vidange.

Je compte enfin sur la Ville pour me tenir informé des annulations prévues, améliorer la signalisation du camping et m'aider à obtenir les subventions habituelles pour mes travaux de modernisation.

En espérant vous avoir apporté des précisions etc. »

Je pense qu'il est important que vous sachiez aussi que ce Monsieur a des ambitions.

M. GAILLAT.- Est-il question de faire une piscine ?

M. LE MAIRE.- On vient de vous le dire.

M. MAILLET.- Dernière question...

M. LE MAIRE.- Comment je vais faire avec le PPRI ?

M. GAILLAT.- Pas du tout, le PPRI pour l'instant, il n'est pas...

Pour le moment, si vous proposez à P.V.A. de gérer le camping par bail emphytéotique avec un montant de location derrière, quelle serait sa réponse ?

M. LE MAIRE.- À mon avis, il serait d'accord.

M. GAILLAT.- Pourquoi ne lui proposez-vous pas ? Car c'est dans l'intérêt de la Commune.

M. LE MAIRE.- Parce que je préfère récupérer 500 000 € pour la Commune.

M. GAILLAT.- À court terme, c'est tout.

M. LE MAIRE.- Évidemment. C'est cela la différence.

M. GAILLAT.- Comment qualifiez-vous ce comportement ?

M. LE MAIRE.- Après avoir dit qu'il y avait connivence avec lui, vous êtes en train de dire qu'il faudrait que je lui fasse un cadeau en plus !

M. GAILLAT.- Non, je pense ce que ce n'est pas la peine. Tout le monde a compris que cela suffit de ce point de vue. Par contre, une solution qui rejoint à la fois l'intérêt de la Commune et de celui qui prend, me semble la meilleure solution. Proposez-lui et voyons

s'il serait d'accord. Il se peut qu'on ne lui en ait jamais parlé. Et, si on lui en parle, il sera peut-être intéressé.

M. LE MAIRE.- Et comme il ne connaît rien aux affaires, il n'y a pas pensé tout seul non plus !

Je vous propose de me retirer avec Monsieur SERENA, soyons prudents et de confier à Monsieur LACRAMPE le soin de faire voter.

M. GAILLAT.- Excusez-moi, vous ne retirez pas la délibération ?

M. LE MAIRE.- Non. Vous la ferez annuler demain, vous la porterez au Tribunal Administratif si vous voulez.

M. GAILLAT.- Ne vous inquiétez pas. Je ne comprends pas pourquoi Monsieur SERENA doit sortir.

M. LE MAIRE.- Monsieur SERENA aussi est accusé d'être « un ami »

M. GAILLAT.- Par qui ?

M. LE MAIRE.- Par tous les amis, y compris les miens !

M. BAREILLE.- Il ne reste ici que ceux qui ne sont pas amis !

(Monsieur le Maire et Monsieur SERENA quittent la salle)

M. GAILLAT.- Monsieur le conseiller juridique maintient que la délibération peut être votée. N'y a-t-il pas un conseiller juridique derrière vous ? Je croyais.

M. LACRAMPE.- Quand je regarde cette opération et le prix qui est annoncé, vous allez nous dire qu'il y a un décalage avec l'évaluation des Domaines, mais, objectivement, ce prix-là n'est-il pas dans une enveloppe normale quand on voit les investissements qui doivent être réalisés derrière ? Je pose la question tout simplement et après, nous allons voter.

M. BAREILLE.- Tu ne crois pas nous convaincre.

M. GAILLAT.- Il y a un élément qui n'est pas venu sur la table.

M. LACRAMPE.- 1 M€ d'investissement...

M. GAILLAT.- Un élément n'est pas venu sur la table, c'est curieux, cela montre vraiment comment cette démarche a été mise en place. Quand on vend un camping, et quand on achète un camping, un élément est déterminant, c'est le chiffre d'affaires. Et ici, a-t-il été question ce soir du chiffre d'affaires de ce camping sur les dix dernières années ?

(Retour de Monsieur le Maire)

M. LE MAIRE.- Il est tombé de 400 000 à 100 000 €.

M. BAREILLE.- Mais vous êtes là ou vous n'êtes pas là !

M. GAILLAT.- C'est faux. Il n'a jamais été à 400 000 €.

M. LE MAIRE.- A 200 000 € ou 300 000 €.

M. GAILLAT.- N'importe quoi ! En tout cas, quand on achète un camping, c'est calé, un peu comme quand on achète un commerce, sur le chiffre d'affaires. Or, cela n'a pas été évoqué le moins du monde. Nous voyons très bien comment cette démarche a été

effectuée. Si vous voulez la voter, vous la votez. Je vous garantis que cette délibération demain est au Tribunal Administratif. Il y a une erreur énorme de nature à fausser le jugement du Conseil municipal. Cela suffit !

M. BAREILLE.- Président, c'est 14 € le m² ou 40 € alors !

M. LACRAMPE.- Nous allons mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

M. GAILLAT.- Je suis désolé de voir que vous êtes aux ordres à ce point.

M. LACRAMPE.- Là, je ne peux pas accepter ce genre d'accusation, en effet, toute la soirée, je me suis abstenu et nous nous abstenons de faire des commentaires parce que nous voyons bien que nous sommes sur une polémique permanente, sur un affrontement permanent et je ne crois pas que ce soit particulièrement constructif. Nous sommes sur de l'affrontement stérile. On peut échanger, on peut discuter, on peut s'affronter en échangeant, mais quand on est sur un affrontement permanent, systématique et stérile, il ne va pas sortir grand-chose de positif. Je me mets à la place de l'acquéreur, il faut bien penser que nous ne sommes pas non plus sur un camping sur la côte basque ou sur la côte landaise, mais sur un camping à Oloron Sainte-Marie qui s'est aujourd'hui très sérieusement dégradé. Je parle en connaissance de cause, je suis allé le voir. Il s'est dégradé et j'ai le sentiment et l'intime conviction que si ce camping reste encore fermé ou inexploité pendant une année, alors la clientèle va se détériorer encore plus vite...

On peut quand même exprimer son point de vue.

(Protestations de l'opposition)

Je n'accepte pas que tu puisses nous dire que nous sommes là aux ordres. Nous sommes là pour prendre une délibération au vu des éléments. S'il y a une erreur dans la superficie, s'il s'agit d'une erreur matérielle, si demain il y a une évaluation des Domaines, d'ailleurs, qu'est-ce qu'une évaluation des Domaines ? C'est une estimation à un moment donné, qui sert...

M. UTHURRY.- Nous ne la remettons pas en question.

M. LACRAMPE.- ...qui sert de référence. Vous parlez de Tribunal Administratif, mais si demain il y a une procédure devant le Tribunal Administratif, il se prononcera. Si le Tribunal Administratif n'est pas suivi, il y aura le Conseil d'État. Cela permettra de faire la lumière et tout le monde aura la certitude qu'il n'y a pas eu d'anomalie dans cette procédure, dans cette négociation.

M. GAILLAT.- Passer de 1 hectare à 3 hectares, ce n'est pas une anomalie !

M. LACRAMPE.- Je considère, c'est ce que tu as expliqué, que c'était une erreur matérielle de présentation.

M. GAILLAT.- C'est faux, quand tous les conseillers municipaux ont lu cette délibération, ils ont vu que l'on vendait 1 hectare de terrain et ils apprennent ce soir que ce n'est pas 1 hectare mais 3 hectares.

M. LACRAMPE.- Le croquis qui était derrière, à mon avis, donnait l'explication.

M. GAILLAT.- Il est faux ! Si tu veux t'en convaincre.

M. LACRAMPE.- L'évaluation faite par le cadastre et l'estimation faite par France Domaine correspondent à la superficie qui était vendue.

Qui est contre cette délibération ? 8 voix contre. Qui s'abstient ?

Mme LE MOIGNIC.- Je m'abstiens non pas par rapport à la vente, mais par rapport à la superficie.

Donc, 8 voix contre, 1 abstention et 24 voix pour.

La désaffectation suivie du déclassement du domaine public de l'ancien camping municipal sis secteur Lagravette en vue de sa cession est adopté

M. UTHURRY.- Vous êtes tous à l'aise avec votre vote maintenant !

M. GAILLAT.- C'est quand même incroyable. Ils n'ont étudié aucune autre solution que la vente et cela ne fait rien...

M. LE MAIRE.- Nous proposerons à M. GUIRAUD le bail emphytéotique et s'il l'accepte, nous pourrions toujours le faire et au moins, s'il n'accepte pas, nous pourrions lui vendre.

9 - PLAN DE CESSION DES BATIMENTS COMMUNAUX : a) PLACE DE PARKING RESIDENCE CARREROT (N° 187) - b) PLACES DE PARKING RESIDENCE CARREROT (N° 157 – 161 – 162 – 163 – 166 – 167)

M. ADAM.- Je propose que nous regardions les deux délibérations en même temps puisque c'est le même sujet.

M. LE MAIRE.- Je voudrais que tu vérifies les parcelles !

M. ADAM.- Je n'ai pas amené mon mètre.

M. BAREILLE.- Ton « maître » est là ! Il était sur la chaise.

M. ADAM.- Il s'agit de la vente de 7 places de parking à la résidence Carrérot pour un montant unitaire de 4 600 €, à deux acquéreurs différents.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le rapport
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes notariés qui en découlent
- **PRECISER** que les faits inhérents à ces ventes sont supportés par les acquéreurs.

M. GAILLAT.- A ta place Michel, je ne ferais pas d'ironie sur les surfaces.

Quand on constate que le Président de l'Office du Tourisme n'a été associé ni de près ni de loin à une telle démarche, à ta place, je me plaindrais.

En tout cas, j'enregistre avec satisfaction ce que vient de dire le Maire puisqu'il va devoir revenir sur cette délibération, j'enregistre que nous verrons peut-être cette délibération revenir avec l'acceptation par Monsieur GUIRAUD du bail emphytéotique. Et ce sera très bien.

M. LE MAIRE.- J'enregistre que tu as tenu un propos en début d'intervention qui était particulièrement critique et désagréable à mon égard, et, à mon avis, susceptible d'engendrer une action en justice.

M. GAILLAT.- Fais-la !

M. LE MAIRE.- Je vais le vérifier dès demain et si c'est le cas, je donnerai immédiatement suite, je vais écouter l'enregistrement. Cela t'apprendra à maîtriser tes mots une fois !

M. GAILLAT.- Je te mets au défi de trouver quelque chose.

M. LE MAIRE.- Je mets au vote le rapport 9 a) et le rapport 9 b). Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le plan de cession des bâtiments communaux des places de parking résidence Carrérot est adopté à l'unanimité

10 - CESSION USINE DU GABARN : DISPOSITIONS MODIFICATIVES

M. ADAM.- C'est la suite d'une délibération prise le 23 novembre 2015 pour la vente à M. NAYA d'un bâtiment industriel. En fait, il est demandé que cette vente soit faite non pas à Monsieur Régis NAYA, mais à la SCI du Gabarn. Le notaire a besoin de cette précision.

La contenance totale de la parcelle incluant le bâtiment est précisée dans le rapport.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le rapport

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié intégrant ces précisions.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Cession Usine du Gabarn – Les dispositions modificatives sont adoptées à l'unanimité

11 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - APPROBATION DU PERIMETRE DU FUTUR EPCI AU 1ER JANVIER 2017

M. LACRAMPE.- Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a adressé à notre Commune, en sa qualité de Commune membre, le projet d'arrêté de périmètre du futur Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il est demandé à votre Assemblée de se prononcer sur ce projet de périmètre.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016, modifié par l'arrêté du 17 mars 2016 (joints en annexe) portant le projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de Josbaig, de la Communauté de Communes de la vallée d'Aspe, de la Communauté de Communes de la vallée de Barétous, de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais,

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le projet de périmètre tel que défini dans l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 qui était joint à ce projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme NAVARRO.- Dans la logique de mon premier vote, je m'abstiens sur le rapport 11.

M. LE MAIRE.- Donc, 32 voix pour et 1 abstention.

M. GAILLAT.- J'ai une question : est-ce que la commune a été destinataire, car je ne sais pas si c'est obligatoire, du projet fait par l'État de budget fusionné de la future Interco ?

M. LE MAIRE.- Je ne l'ai pas vu en tout cas. Mais c'est peut-être l'Interco qui va le recevoir et le diffuser.

M. GAILLAT.- Normalement, ce sont les maires qui reçoivent avant le vote que nous faisons ce soir.

M. LE MAIRE.- D'accord.

M. BAREILLE.- Deux votes contre.

M. LEMAIRE.- 1 abstention et 30 voix pour.

M. BAREILLE.- Je ne vais pas infliger l'argument que j'ai développé à la CCPO, ce n'est pas le périmètre lui-même, mais la finalité des conséquences de la loi NOTRe sur la ruralité qui me fait voter ainsi.

M. LE MAIRE.- Cela me fait penser que nous mettrons à l'ordre du jour de la prochaine séance, car celle-là était un peu chargée, la taxe* sur laquelle il y a de plus en plus de communes qui votent contre, j'ai remarqué, de tous bords d'ailleurs.

Schéma départemental de coopération intercommunale – le périmètre du futur E.P.C.I. du 1^{er} janvier 2017 est adopté

12 - FORETS COMMUNALES BENEFICIAINT DU REGIME FORESTIER - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS.

M. LABARTHE.- L'Office National des Forêts a présenté un projet concernant des travaux :

- Dégagement de plantations sur 1,75 hectare
- Dépressage tardif sur 7 hectares,
- Préparation terrain pour régénération naturelle sur 3,50 hectares
- Plantation sans protection individuelle sur 1,50 ha

À réaliser dans les parcelles n° 11-27-29-104-105-121, bénéficiant du Régime Forestier.

Le devis de l'O.N.F. s'élève à 24 038,50 € pour 13,75 hectares travaillés.

Cette opération pourrait bénéficier d'aides de 50 % de la part de la Région et du Département.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le projet et le plan de financement, soit :

. Subvention du Conseil Départemental	4 168,75 €
. Subvention du Conseil Régional	4 168,75 €
. Autofinancement communal	15 701,00 € (+ avance TVA)

- **SOLLICITER** les subventions correspondantes

- **DECIDER** de confier la réalisation des travaux à l'Office National des Forêts

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Forêts communales bénéficiant du Régime Forestier – la demande de subvention pour des travaux sur les peuplements forestiers est adoptée à l'unanimité.

13 - REGLEMENT PAR LE C.A.S. DE DEUX BONS D'ACHAT ALLOUES PAR LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE A L'OCCASION DE DEUX DEPARTS A LA RETRAITE.

Mme DEL PIANTA

M. UTHURRY.- Nous sommes d'accord.

M. LE MAIRE.- Madame DEL PIANTA, bravo. Unanimité

Le règlement par le C.A.S. de deux bons d'achat alloués par la Commune d'Oloron Sainte-Marie à l'occasion de deux départs à la retraite est adopté à l'unanimité

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. DALL'ACQUA.- Conformément à l'article 34 loi du 26 janvier 1984...

M. LE MAIRE.- Tout le monde est d'accord.

M. UTHURRY.- Lecture faite, oui.

La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité

DIRECTION VIE DE LA CITE

15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. CORBIN.- Vous désirez que je vous lise les montants et les associations.

M. UTHURRY.- J'adore quand vous présentez les délibérations.

M. CORBIN.- C'est avec plaisir, bonsoir à vous aussi.

L'attribution de subventions exceptionnelles...

M. UTHURRY.- En synthèse, ce n'est pas mal aussi.

M. CORBIN.- Vous connaissez à peu près les associations, il y en a des sportives, des patriotiques, etc. à qui nous avons attribué des subventions. Mais c'est très classique, LA GARBURADE, France-PORTUGAL pour la semaine de l'Europe, LIVRES SANS FRONTIERES pour le 10^{ème} salon du livre.

Vous connaissez tout cela. Je crois qu'il n'y a pas de vote...

C'est une blague !

Vous êtes bien évidemment invités à :

- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles.

M. BAREILLE.- Vous auriez dû confier la délibération du camping à Monsieur CORBIN.

M. LE MAIRE.- Cher Monsieur BAREILLE, désormais je vous consulterai toujours avant.

M. BAREILLE.- Ce serait passé comme...

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'attribution de subventions exceptionnelles est adoptée à l'unanimité

16 - CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET L'UNION DES PRODUCTEURS FERMIERS.

M. SERVAT.- L'Union des Producteurs Fermiers 64 est partenaire de la Ville d'Oloron Sainte-Marie pour l'organisation de la Foire du 1^{er} mai, la fête de la transhumance et d'autres actions.

Afin de clarifier et de cadrer les relations qui s'établissent entre ces deux partenaires, il est proposé la mise en place d'une convention avec l'UPF 64. Elle est le fruit de plusieurs échanges et de rencontres entre l'association et la Ville.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La convention annuelle entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et l'Union des Producteurs Fermiers est adoptée à l'unanimité

17 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CINEMA LE LUXOR

M. CORBIN.- Pour Monsieur UTHURRY, j'en ai pour deux minutes, je fais un petit résumé.

Le cinéma Le Luxor sollicite des financements publics dans le cadre de la loi Sueur qui autorise les collectivités locales à apporter des contributions à des exploitants indépendants de cinéma.

La somme de 25 000 € est attribuée pour accompagner le cinéma dans la poursuite et le développement de son activité à Oloron Sainte-Marie, notamment en faveur du jeune public, des scolaires, des personnes âgées, des étudiants et des chômeurs.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La convention de partenariat avec le cinéma Le Luxor est adoptée à l'unanimité

18 - DENOMINATION DU GIRATOIRE BIR HAKEIM

M. LE MAIRE.- Les Anciens Combattants nous ont demandé qu'il y ait à Oloron Sainte-Marie comme ailleurs un espace public qui porte le nom de Bir Hakeim. Il se trouvait que petit giratoire situé à l'entrée de l'îlot des Trams n'avait pas de nom et que les services de Madame CAMPAGNE avaient imaginé mettre sur place un puits, une couverture de source exactement, ce qui justement est la traduction du mot Bir Hakeim.

Nous vous proposons de dénommer Bir Hakeim le giratoire à l'entrée de l'îlot des Trams.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La dénomination du giratoire Bir Hakeim est adoptée à l'unanimité

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

19 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2016

M. LABARTHE.-

M. LE MAIRE.- C'est juste une information, donc, il n'y a pas de souci.

20 - DEGREVEMENTS D'EAU 2016

M. LABARTHE.

M. LE MAIRE.- Il en est de même pour l'eau, c'est une information.

21 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES DES LOTISSEMENTS DE LA GRAVETTE, POLE D'AFFAIRES DE LA SCI B.P.I. ET PARCELLES COMPLEMENTAIRES DU LOTISSEMENT DARMAILLACQ.

Mme MICHAUT.- Vu la demande de la SCI B.P.I. demandant le classement dans le domaine public communal des voiries des lotissements La Gravette et du pôle d'affaires :

- Pour La Gravette, les parcelles dénommées Rue Serge Barranx

. Pour le pôle d'affaires, les parcelles dénommée rue Pablo Picasso.

Et vu qu'il y a lieu de compléter le parcellaire du Lotissement Darmaillacq par les parcelles AX 300, 230 et 299

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies,

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** le transfert amiable :

. Pour La Gravette, les parcelles dénommées rue Serge Barranx

. Pour le pôle d'affaires, Rue Pablo Picasso

. Et les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public sis dans leurs emprises.

- L'imputation à la charge de la SCI B.P.I. de l'ensemble des coûts liés au transfert,

. Le complément parcellaire du lotissement Darmaillacq

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le classement dans le domaine public communal de voies privées des lotissements La Gravette, Pôle d'affaires de la S.C.I. B.P.I. et parcelles complémentaires du lotissement Darmaillacq est adopté à l'unanimité.

22 - ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISEES EN REGIE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

M. LE MAIRE.- Je vous fais grâce de la lecture des tarifs.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'actualisation des prix pratiqués dans le cadre des travaux et prestations réalisées en régie par le service d'assainissement est adoptée à l'unanimité.

23 - IMPLANTATION DE DEUX BORNES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

Mme POTIN.- Cette implantation est fortement encouragée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques et la Ville d'Oloron Sainte-Marie rentre dans cette démarche. Je pense que vous êtes d'accord pour approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'implantation de deux bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides est adoptée à l'unanimité

24 - MARCHES PUBLICS – INFORMATION SUR LES MARCHES PASSES.

M. LE MAIRE.- Je dois vous présenter les informations sur les marchés publics ; vous les avez vues, je pense qu'il n'y a pas de problèmes particuliers.

25 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION.

M. LE MAIRE.- Je vous demande de prendre acte des déclarations d'intention d'aligner, pardon d'aliéner...

M. UTHURRY.- D'aligner aussi !

M. LE MAIRE.- D'aligner non, car je ne demande pas les autorisations !

26 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LA SOCIETE LIDL RELATIVE A LA REALISATION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

M. LE MAIRE.- Madame POTIN quitte la salle car elle est concernée pour quelques mètres carrés et un accès chez elle.

Comme vous l'avez vu, le magasin LIDL va s'implanter. Il avait prévu de passer par le chemin arrière et le Conseil Départemental a refusé. Il est donc proposé de faire un giratoire devant la zone d'activité Lanneretonne et le futur LIDL et la société LIDL a accepté d'intervenir à hauteur de 25 %, puisqu'elle est concernée par une branche sur les quatre du giratoire, soit 150 000 €.

Vous êtes invités à :

- **APPROUVER** le rapport.

- **DECIDER** de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet et demander un financement au LIDL et à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

M. GAILLAT.- Nous ne sommes ni pour ni contre, c'est un fait, simplement la répartition financière nous aurait paru plus équitable en 50/50, 50 privé et 50 public.

M. LE MAIRE.- Le Conseil Départemental n'a pas vu les choses comme cela. Il a vu les quatre branches et qui elles desservaient et il a partagé en 3 ou en 4, LIDL un quart, Conseil Départemental 50 % car il a deux branches, Communauté de Communes du Piémont Oloronais un quart et la Ville, tous les aménagements paysagers et l'éclairage. Voilà le montage retenu.

M. GAILLAT.- S'il avait été dit à LIDL d'entrée 50 % pour la partie privée, les collectivités se seraient réparti le reste et auraient eu moins à payer.

M. LE MAIRE.- Il donne déjà 25 %, ce n'est déjà pas mal.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La convention entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Société LIDL relative à la réalisation de l'équipement public d'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour cette sympathique séance et je vous souhaite une bonne soirée.

N'oubliez pas de venir signer les documents.

M. BAREILLE.- On aurait pu continuer pour « une nuit debout ».

M. LE MAIRE.- Si vous voulez.

M. BAREILLE.- Il ne faut pas de chef !

(La séance est levée à 23 heures)

La Secrétaire,